

**DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES 2023-2024 DE L'UFR MEDECINE ET PROFESSIONS PARAMEDICALES**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023,**

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2023-2024 en annexe des formations
suivantes portées par l'UFR Médecine et Professions Paramédicales :

- Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa)
- Diplôme d'État de sage-femme
- Certificat de capacité d'orthoptiste
- Certificat de capacité d'orthophoniste
- Diplôme d'État d'Infirmier en pratique Avancée - mention Psychiatrie et santé mentale
- Master Santé publique
- Master Ingénierie de la santé

Membres en exercice : 43
Votes : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2023-09-12-22

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES**
Année universitaire 2023-2024

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

1^{er} CYCLE

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 12/06/2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12/09/2023

La Vice-Présidente Formations
en charge du CFVU



Françoise PEYRARD

ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par le décret du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthophoniste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes du Décret du 30 août 2013.

Les études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comportent dix semestres de formation et se composent de deux cycles :

- 1) Le premier cycle comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence.
- 2) Le deuxième cycle comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du dernier semestre de formation, les candidats ayant validé la totalité des enseignements théoriques et pratiques, présentent et soutiennent oralement un mémoire de recherche sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, enseignant ou maître de stages de la formation d'orthophonie habilité en raison de sa capacité à diriger des travaux et désigné par le Doyen-Directeur sur proposition du Directeur Universitaire du CFUO.

Les Universités sont habilitées à délivrer le Certificat de Capacité d'Orthophoniste par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du Ministre chargé de la Santé, après avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Responsable pédagogique : Jennifer MERIGAUD

I - PREMIER CYCLE DES ETUDES D'ORTHOPHONIE

I - Les objectifs : B.O n°32 du 5 septembre 2013

La formation a pour objectifs :

1. L'acquisition d'un socle de connaissances en sciences de la vie, en sciences physiques et en sciences humaines et sociales indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste ;
2. L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
3. L'acquisition de connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthophonie.

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de commencer à construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste.

Trois principes régissent l'acquisition de ces connaissances :

- la non-exhaustivité : la progression très rapide des connaissances impose des choix et conduit à rejeter toute idée d'exhaustivité. L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant, au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire ;
- la participation active de l'étudiant : chaque fois que cela est possible, l'acquisition des connaissances est envisagée au travers de la participation active de l'étudiant sous forme de travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes, de stages pour lesquels un tutorat et un contrôle des connaissances adaptés sont mis en place ;

- l'interdisciplinarité : les professions de santé s'appuient sur de nombreux champs disciplinaires. L'apprentissage de l'interdisciplinarité prépare à la collaboration entre futurs professionnels de la santé. Elle s'établit autour de la mise en place d'unités d'enseignement faisant appel à l'intégration de différentes disciplines autour de l'étude de situations cliniques clés ou de problèmes de santé.

II - Organisation des enseignements :

L'organisation des enseignements est définie dans les tableaux I, II, III, IV, V, VI.

Les enseignements en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus :

1. Un enseignement de langue vivante étrangère ;
2. La formation PIX (formation informatique) est proposée en remplacement de la formation C2I. Le PIX n'est pas en lien avec une validation d'UE. Il donnera un score équivalent à un niveau en informatique. Il est fortement conseillé pour valoriser un parcours professionnel afin d'attester des compétences informatiques.
3. Des TD d'observation en consultation au CHU ;
4. Des visites d'observation (CHU par exemple) ;

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

III - Organisation de l'évaluation du 1^{er} cycle :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année- Tableaux III et IV pour la 2^{ème} année – Tableaux V et VI pour la 3^{ème} année). Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session toutes les U.E. non validées.

En cas d'absence à une épreuve terminale évaluant une unité d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session de seconde chance. En cas d'absence à la session de rattrapage, l'étudiant est noté comme « défaillant ». Dans ce cas, les résultats de l'intéressé ne sont pas calculés, et le jury ne peut pas délibérer.

Si 50% du temps de l'épreuve ont été effectué, le travail est corrigé en l'état : cela n'équivaut pas à une absence.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note obtenue en 2^{ème} session se substitue à celle obtenue en 1^{ère} session.

IV - Validation de chaque année du 1^{er} cycle :

Toute note ou moyenne inférieure à 8/20 à une UE est éliminatoire, et annule le processus de compensation.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

1° Au semestre 1, les unités d'enseignement :

UE 1.1.1 S1 « Introduction aux sciences du langage », UE 1.2.1 S1 « Psychologie générale et psychologie du développement » et UE 1.3.1 « Sciences de l'éducation ».

UE 2.1 S1 « Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique »,

UE 2.2.1 S1 « Neurosciences 1 » ; UE 2.3.1 « Etude de l'audition » et UE 3.1 « Physique générale et acoustique ».

2° Au semestre 2, les unités d'enseignement :

1.2.2 « Psychologie sociale et théories de la communication » et UE 1.4 « Sensibilisation aux sciences de la société ».

3° Au semestre 3, les unités d'enseignement :

UE 1.2.3 « Psychologie cognitive et neuropsychologie » et UE 2.5 « Gériatrie ».

4° Au semestre 4, les unités d'enseignement :

UE 2.7 « Notions de pharmacologie » et UE 9.2 « Intervention et promotion de la santé ».

5° Au semestre 5, les unités d'enseignement :

UE 2.6 « Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant » ; UE 5.2.2 « Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme » et UE 5.3.2 : « Troubles de la cognition mathématique ».

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

- Une UE est définitivement acquise si note ou moyenne $\geq 10/20$.
- Un semestre est validé si note $\geq 10/20$.
- Une année est validée si note $\geq 10/20$.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits européens correspondants.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

La validation de l'année s'obtient par l'acquisition de 60 crédits européens.

La présence aux enseignements théoriques, cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**. Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au Service Scolarité de la Formation. Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence. A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la Direction Pédagogique qui le rappelle à son obligation d'assiduité.

Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « Défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la session de seconde chance où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées. Il gardera néanmoins le bénéfice des notes obtenues dans les UE où il n'a pas présenté d'absences injustifiées.

Pour les épreuves terminales, les modalités en session de seconde chance seront les mêmes qu'en première session.

Pour les épreuves en contrôle continu ou mixte (EvT et EvC), la session de seconde chance consistera en une épreuve écrite d'une durée **d'une heure maximum**.

Toute falsification de signature de cours en présentiel entraînera la défaillance de l'étudiant sur l'UE concernée.

Pour les cours à distance, le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'un relevé des connexions effectuées par l'intervenant concerné.

La modalité des cours en distanciel tout comme en présentiel, implique de la part des étudiants, une attitude et des conditions de travail propices aux apprentissages (lieu dédié, caméra allumée, respect des intervenants, concentration et implication).

V – REDOUBLEMENT :

Tout étudiant n'ayant pas validé les 60 crédits européens attribués à chaque année doit redoubler. Néanmoins, le passage de la 1^{ère} année à la 2^{ème} année du 1^{er} cycle est possible pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) Unité d'Enseignement. Cette dette devra obligatoirement être validée au cours de la 2^{ème} année pour passer en 3^{ème} année. La non validation de la dette entraîne le redoublement de la deuxième année.

Aucune dette ne sera possible entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année, entre deux cycles d'études (3^{ème} et 4^{ème} année), et entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année.

En cas de redoublement, par le principe de capitalisation, l'étudiant conserve le bénéfice des UE préalablement acquises, ainsi que les notes correspondantes. Ces éléments peuvent être utilisés dans le processus de compensation.

L'étudiant redoublant doit suivre les enseignements de toutes les UE non validées et doit passer les examens correspondants. Les nouveaux résultats se substituent aux anciens.

Deux redoublements au maximum sont autorisés par étudiant sur l'ensemble du cursus dans la limite de 1 redoublement par cycle.

VI – TRANSFERT :

Les demandes **de transfert d'arrivée** au CFUO de Clermont-Ferrand sont examinées par la commission pédagogique qui statue sur chaque dossier. Les étudiants reçoivent l'avis (favorable ou défavorable) de la commission pédagogique par voie postale courant juin.

- L'avis favorable du CFUO ou de l'Université d'origine (demande de transfert départ),
- Un CV,
- Une lettre de motivation expliquant en détail les raisons pour lesquelles vous souhaitez intégrer le CFUO,
- Les photocopies des relevés de notes officiels depuis la 1^{ère} année et relevé de notes du 1^{er} semestre de l'année en cours.

Les demandes **de transfert de départ du CFUO** sont également examinées par la commission pédagogique après un entretien préalable avec l'étudiant sortant.

VII - STAGES :

Référente stage : Amélie MALBEC-PETITJEAN

Les objectifs de stage :

Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

2 types de stage au cours du premier cycle :

- Les stages de découverte (au cours des semestres 2, 3 et 4) se déroulent en milieu scolaire, en structures d'accueil de la petite enfance et d'accueil de personnes âgées et en structures de soins ou en cabinet libéral sous la responsabilité d'un maître de stage.
- Les stages d'observation professionnelle et les stages cliniques (semestres 5 et 6) ont pour but de permettre à l'étudiant d'observer les pratiques orthophoniques puis de participer progressivement à la prise en soin des patients sous supervision du maître de stage.

Les moyens :

La structure de formation met à disposition de l'étudiant stagiaire, pour tout le cursus, un portfolio contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués tout au long de son cursus, ainsi que les annotations des différents maîtres de stages et les grilles d'évaluation. Dans ce portfolio apparaissent les objectifs pédagogiques et les compétences à acquérir pour chaque stage.

La validation :

L'étudiant doit rendre un rapport de stage dont la forme sera déterminée par la Responsable de stage, lors du TD, pré-stage. Ce rapport sera lu et évalué par le maître de stage et/ou la Responsable des stages.

La validation des stages est prononcée, au vu du portfolio complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le jury d'examen, après validation de la Commission de validation de stage constituée des membres de l'équipe pédagogique.

L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

Stages à l'étranger :

En raison de la courte durée des stages, les stages à l'étranger ne sont pas autorisés au cours du Cycle 1.

VIII- Dispenses partielles de scolarité :

Il existe des dispenses partielles de scolarité (cours, examens et stages) auxquelles un étudiant ayant validé des unités d'enseignement dans un précédent cursus peut prétendre.

Pour ce faire, l'étudiant demandeur devra fournir un dossier argumenté, comprenant au minimum les notes obtenues à/aux UE concernées, ainsi que le détail des enseignements suivis.

Le responsable de l'UE se prononcera en faveur ou non d'une dispense partielle après examen dudit dossier et en avisera l'étudiant demandeur.

IX- Aménagements pédagogiques spécifiques :

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthophonie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, seules des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps : **choix du groupe de TD**) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

X – Césure :

Décret du 18 mai 2018

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la commission institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure. Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduit. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

XII – COURS ET EXAMENS A DISTANCE :

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

TABLEAU I

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 1

2023/2024

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN					RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle		Durée	Coefficient		
					Période normale Session 1	Période normale 2 ^{nde} chance				
UE 1.1.1 : Introduction aux sciences du langage	4	59	CM	49	50 % Contrôle Continu (minimum 2) + 50 % QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	2 h 00		4	Damien CHABANAL
			TD	10						
UE 1.2.1 : Psychologie générale et psychologie du développement	4	40	CM	34	Epreuve Terminale : QR	Epreuve Terminale : QR	2 h 00		4	Aurélié DELAVEAU - GUITTARD
			TD	6						
UE 1.3.1 : Sciences de l'éducation	3	30	CM	20	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	2 h 00		3	Mickaël JURY
			TD	10						
UE 2.1 : Notions de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	3	32	CM	24	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00		3	Isabelle CREVEAUX
			TD	8						
UE 2.2.1 : Neurosciences 1	3	32	CM	24	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min		3	Aziz HAFIDI
			TD	8						
UE 2.3.1 : Etude de l'audition	3	28	CM	16	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min		3	Mathilde PUECHMAILLE
			TD	12						
UE 3.1 : Physique générale et acoustique	3	30	CM	22	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min		3	Mathilde PUECHMAILLE
			TD	8						
UE 4.1 : Connaissance et historique de la profession, cadres actuels et exercice professionnel de l'orthophonie	3	17	CM	12	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00		3	Elsa FERRY LOCATI
			TD	5						
UE 8.4 : Langues 1	2	20	CM	0	Contrôle Continu 50 % épreuve écrite 50 % Présentation orale	Epreuve terminale	10 min oral + 1 h 00 écrit		2	Marlène BARROSO-FONTANEL
			TD	20						
UE 9.1 : Concept et savoirs de base en santé publique	2	12	CM	10	Epreuve terminale QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00		2	Frank PIZON
			TD	2						
TOTAL	30	300								

TABLEAU II

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 2

2023/2024

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS	
					Type de contrôle		Durée	Coefficient		
					Période normale Session 1	Période normale 2 ^{nde} chance				Ecrit/Oral
UE 1.1.2 : Connaissances fondamentales en sciences du langage : phonétique, phonologie, lexique, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique	4	59	CM	49	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM Site Gergovia ou Dunant	Ecrit : 2 h 00		4	Damien CHABANAL
			TD	10						
UE 1.2.2 : Psychologie sociale et théories de la communication	3	24	CM	16	Contrôle continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00		3	MARIE-CHRISTINE TOCZEK
			TD	8						
UE 1.4 : Sensibilisation aux sciences de la société	3	25	CM	15	Contrôle continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00		3	Marianne WOOLLVEN
			TD	10						
UE 2.2.2 : Neurosciences 2 – plasticité cérébrale et récupération	4	24	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min		4	Aziz HAFIDI
			TD	8						
UE 2.3.3 : Etude de la phonation, de la déglutition et de l’articulation	4	28	CM	10	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min		4	Justine BECAUD
			TD	18						
UE 2.4 : Pédiatrie et troubles du développement	4	26	CM	22	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min		4	Catherine SARRET
			TD	4						
UE 3.2 : Imagerie, explorations et investigations	4	30	CM	22	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min		3	Louis BOYER
			TD	8						
UE 6.1 : Stage découverte 1 : stage en milieu scolaire*	3	3.30	CM		Rapport de stage	Rapport de stage			3	Amélie MALBEC-PETITJEAN
			TD	3.30						
UE 8.7 : Initiation aux outils informatiques	1	20	CM		Contrôle Continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM			1	David CIA
			TD	20						
TOTAL	30	243								

TABLEAU III

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 3

2023/2024

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS	
					Type de contrôle		Durée	Coefficient		
					Période normale Session 1	Période normale 2 ^{de} chance				Ecrit/Oral
UE 1.1.3 : Développement du langage et psycholinguistique	4	50	CM	20	Contrôle Continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00		4	Emmanuèle AURIAC-SLUSARCZYK
			TD	30						
UE 1.1.4 : Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	4	40	CM	30	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	2 h 00		4	Emmanuèle AURIAC-SLUSARCZYK
			TD	10						
UE 1.2.3 : Psychologie cognitive et neuropsychologie	4	40	CM	30	Examen Terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Examen Terminal QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min		4	Florie MONIER
			TD	10						
UE 2.5 : Gériatrie	3	18	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min		3	Jérôme BOHATIER
			TD	2						
UE 6.2 : Stage Découverte : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	3	5,30	CM		Rapport de stage	Rapport de stage			3	Amélie MALBEC-PETITJEAN
			TD	5,30						
UE 5.4.1 : Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	4	28	CM	18	Epreuve Terminale	Epreuve Terminale	30 min		4	Mathilde PUECHMAILLE
			TD	10						
UE 7.2 : Statistiques 1	2	28	CM	12	100 % Contrôle Continu	Epreuve Terminale	1 h 00		2	Cristina ALBA DELGADO
			TD	16						
UE 8.5 : Langues	2	20	CM		Contrôle Continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00		2	Fiona CRISTIN
			TD	20						
UE 9.3 : Ethique et déontologie	3	32	CM	16	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	50 min		3	Jennifer MERIGAUD
			TD	16						
U.E 8.1 : Infectiologie et hygiène	1	16	CM	12	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min		1	Claire AUMERAN
			TD	4						
TOTAL	30	277,30								

TABLEAU IV

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 4

2023/2024

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS	
					Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral			Coefficient UE
UE 1.2.4 : Psychologie Clinique, Psychanalyse et psychopathologie	4	36	CM	30	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00		4	Pierre-Michel LLORCA
			TD	6						
UE 2.3.2 : Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises	4	40	CM	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min		4	Thierry MOM
			TD	20						
UE 5.1.1 : Troubles du langage oral et de la communication	4	40	CM	30	Contrôle Continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00 EPT		4	Caroline LEROY-FARGEIX
			TD	10						
UE 5.2.1 : Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	4	30	CM	20	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 30		4	Marylène CHALARD
			TD	10						
UE 5.3.1 : Aspect développemental de la cognition mathématique	4	30	CM	20	Epreuve Terminale : QROC ou QCM	Epreuve Terminale : QROC ou QCM	45 min		4	Guy CHAZOULE
			TD	10						
UE 6.3 : Stage découverte : milieux d'exercice, en libéral et en structure de soins	3	3	CM		Rapport de stage	Rapport de stage			3	Amélie MALBEC-PETITJEAN
			TD	3						
UE 2.7 : Notions de pharmacologie (e-learning)	2	10	CM	10 EAD	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min		2	Nicolas AUTHIER
			TD	0						
UE 7.1 : Bibliographie et documentation	2	12	CM	3	Contrôle Continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00 EPT		2	Nathalie PINOL-DOMENECH
			TD	9						
UE 9.2 : Intervention et promotion de la santé	3	32	CM	24	Contrôle Continu	Epreuve Terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00 EPT		3	Didier JOURDAN
			TD	8						
TOTAL	30	233								

TABLEAU V

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 5

2023/2024

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle		Durée	Coefficient	
					Période normale Session 1	Période normale 2 ^{nde} chance			
UE 1.3.2 : Apprentissages et didactique	3	35	CM	20	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Claire MARGOLINAS
			TD	15					
UE 2.3.4 : Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	4	40	TD	20	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min	4	Mathilde PUECHMAILLE
			20	20					
UE 2.6 : Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant	3	48	CM	32	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	30 min 30 min	1.5 1.5	Isabelle JALENQUES Pauline JOUBERT
			TD	16					
UE 4.2 : bilan et évaluation en orthophonie	4	43	CM	18	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	4	Audrey CARMONA
			TD	25					
UE 5.2.2 : Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	4	30	CM	15	Contrôle Continu (50%) Epreuve terminale (50%) : QR et (ou) QROC	Contrôle Continu (50%) Epreuve terminale (50%) : QR et (ou) QROC	1 h 00	2 2	Jérémy PERICHON
			TD	15					
UE 5.3.2 : Troubles de la cognition mathématique	4	30	CM	20	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 30	4	Guy CHAZOULE
			TD	10					
UE 6.4 : Stage d'observation auprès des orthophonistes	5	3	CM	3	Rapport de stage	Rapport de stage		5	Amélie MALBEC-PETITJEAN
			TD						
UE 7.4 : Méthodologie d'analyse d'articles	3	22	CM	12	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Eric WERSINGER
			TD	10					
TOTAL :	30	251							

TABLEAU VI

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE - SEMESTRE 6

2023/2024

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle		Durée	Coefficient	
					Période normale Session 1	Période normale 2 nd e chance	Ecrit/Oral	UE	
UE 4.3 : Démarche clinique et intervention orthophonique	3	40	CM	10	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Jennifer MERIGAUD
			TD	30					
UE 5.1.2 : Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	4	35	CM	10	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Caroline LEROY FARGEIX
			TD	25					
UE 5.4.2 : Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	3	31	CM	11	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Nicolas KEMPA
			TD	20					
UE 5.5.1 : Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition	4	40	CM	20	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	4	Jennifer MERIGAUD
			TD	20					
UE 5.6.1 : Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	3	35	CM	15	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Marie-Noëlle HAYEK
			TD	20					
UE 5.7.1 : Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie	4	52	CM	32	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	4	Elsa FERRY LOCATI
			TD	20					
UE 6.5 : Stage Clinique 1	6	7	CM		Rapport de stage	Rapport de stage		6	Amélie MALBEC-PETITJEAN
			TD	7					
UE 7.1 : Bibliographie et documentation	1	8	CM	2	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	1	Nathalie PINOL-DOMENECH
			TD	6					
UE 8.6 : Langues	2	20	CM		Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	2	Darragh GREANEY
			TD	20					
TOTAL :	30	268							

CALENDRIER UNIVERSITAIRE ANNEE 2023 / 2024

Formation et Année de formation	Dates de rentrées universitaires (1 ^{er} semestre et 2 ^{ème} semestre)		Période d'Examens			
			1 ^{ère} session		2 ^{nde} chance	
			1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Lundi 28 Août 2023	Mercredi 17 Janvier 2024	Cycle 1 : Semaine 2 et 3 (mardi 9 janvier au mardi 16 janvier 2024) Cycle 2 : Semaine 2 et 3 (mardi 9 janvier au mardi 16 janvier 2024)	Cycle 1 : Semaine 23 Cycle 2 : Semaine 23	Semaine 28	Semaine 28
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
4 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
5 ^{ème} année Certificat de Capacité						

DATES DE STAGES EN ORTHOPHONIE ANNEE 2023 / 2024

Formation et Année de formation	Périodes de Stage	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthophonie		Du 04 au 30 mars 2024
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 23 octobre au 15 novembre 2023	Du 29 avril au 28 mai 2024
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 09 au 28 octobre 2023 Du 13 novembre au 02 décembre 2023	Du 18 mars au 13 avril 2024 Du 29 avril au 18 mai 2024
4 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 02 octobre au 21 octobre 2023 (stage recherche) Du 13 novembre au 02 décembre 2023	Du 29 janvier au 24 février 2024 Du 29 avril au 01 juin 2024
5 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 06 novembre au 23 décembre 2023	Du 05 février au 30 mars 2024

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2023-2024

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

2^{ème} CYCLE

4^{ème} année

5^{ème} année

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 12/06/23
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12/09/23

La Vice-Présidente Formations
en charge du CFVU



Françoise PEYRARD

ORGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par le décret du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste.

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthophoniste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes du Décret du 30 août 2013.

Les études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comportent dix semestres de formation et se composent de deux cycles :

- 1) Le premier cycle comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence.
- 2) Le deuxième cycle comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du dernier semestre de formation, les candidats ayant validé la totalité des enseignements théoriques et pratiques, présentent et soutiennent oralement un mémoire de recherche sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, enseignant ou maître de stages de la formation d'orthophonie habilité en raison de sa capacité à diriger des travaux et désigné par le Doyen-Directeur sur proposition du Directeur Universitaire du CFUO.

Les Universités sont habilitées à délivrer le Certificat de Capacité d'Orthophoniste par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du Ministre chargé de la Santé, après avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Responsable pédagogique : Jennifer MERIGAUD

I - DEUXIEME CYCLE DES ETUDES D'ORTHOPHONIE

I - Les objectifs : B.O n°32 du 5 septembre 2013 :

La formation a pour objectifs :

1. L'acquisition d'un socle de connaissances en sciences de la vie, en sciences physiques et en sciences humaines et sociales indispensables à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste ;
2. L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
3. L'acquisition de connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthophonie.

L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de commencer à construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste.

Trois principes régissent l'acquisition de ces connaissances :

- la non-exhaustivité : la progression très rapide des connaissances impose des choix et conduit à rejeter toute idée d'exhaustivité. L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant, au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire ;
- la participation active de l'étudiant : chaque fois que cela est possible, l'acquisition des connaissances est envisagée au travers de la participation active de l'étudiant sous forme de

travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes, de stages pour lesquels un tutorat et un contrôle des connaissances adaptés sont mis en place ;

- l'interdisciplinarité : les professions de santé s'appuient sur de nombreux champs disciplinaires. L'apprentissage de l'interdisciplinarité prépare à la collaboration entre futurs professionnels de la santé. Elle s'établit autour de la mise en place d'unités d'enseignement faisant appel à l'intégration de différentes disciplines autour de l'étude de situations cliniques clés ou de problèmes de santé.

II - Organisation des enseignements :

L'organisation des enseignements est définie dans les tableaux I, II, III, IV.

Les enseignements en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus :

1. Un enseignement de langue vivante étrangère ;
2. La formation PIX (Formation informatique) est proposée en remplacement de la formation C2I. Le PIX n'est pas en lien avec une validation d'UE. Il donnera un score équivalent à un niveau en informatique. Il est fortement conseillé pour valoriser un parcours professionnel afin d'attester des compétences informatiques.
3. Des TD d'observation en consultation au CHU ;
4. Des visites d'observation (CHU par exemple) ;

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

III - Organisation de l'évaluation du 2^{ème} cycle :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 4^{ème} année et III et IV pour la 5^{ème} année). Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

En cas d'échec au Contrôle Continu de la session 1, la 2^{ème} chance sera organisée en une épreuve écrite d'une heure maximum.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), ou s'il a obtenu une note éliminatoire, l'étudiant doit repasser à la 2^{ème} chance toutes les U.E. non validées.

En cas d'absence à une épreuve terminale évaluant une unité d'enseignement, l'étudiant est admis à se présenter à la session de seconde chance. En cas d'absence à la session de seconde chance, l'étudiant est noté comme « défaillant ». Dans ce cas, les résultats de l'intéressé ne sont pas calculés, et le jury ne peut pas délibérer valablement. L'étudiant ne valide pas son semestre.

Si 50% du temps de l'épreuve ont été effectué, le travail est corrigé en l'état : cela n'équivaut pas à une absence.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note obtenue en 2^{ème} chance se substitue à celle obtenue en 1^{ère} session.

IV - Validation de chaque année :

Les Unités d'Enseignement (UE) ne sont pas compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre.

Toute note ou moyenne inférieure à 10/20 à une UE est éliminatoire.

Une UE est définitivement acquise si note ou moyenne $\geq 10/20$.

- Un semestre est validé si note $\geq 10/20$.
- Une année est validée si note $\geq 10/20$.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits européens correspondants.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

La validation de l'année s'obtient par l'acquisition de 60 crédits européens.

La présence aux enseignements théoriques, cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**. Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au Service Scolarité de la Formation. Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence. A la suite de deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues, l'étudiant est convoqué par la Direction Pédagogique qui le rappelle à son obligation d'assiduité. Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « Défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session (seconde chance) où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées. Il gardera néanmoins le bénéfice des notes obtenues dans les UE où il n'a pas présenté d'absences injustifiées.

Le CFUO de Clermont-Ferrand peut proposer en session de seconde chance des modalités de validation différentes de la première session. (Ex : une seule épreuve écrite ou orale en session de seconde chance, au lieu de deux épreuves en session 1). Les étudiants seront informés en temps utile des modalités définies par UE.

Pour les épreuves terminales, les modalités en session de seconde chance seront les mêmes qu'en première session.

Pour les épreuves en contrôle continu ou mixte (EvT et EvC), la session de seconde chance consistera en une épreuve écrite d'une durée d'une heure maximum.

Toute falsification de signature de cours en présentiel entraînera la défaillance de l'étudiant sur l'UE concernée.

Pour les cours à distance, le contrôle de la présence sera effectué à l'aide d'un relevé des connexions effectué par l'intervenant concerné.

La modalité des cours en distanciel tout comme la modalité en présentiel implique de la part des étudiants, une attitude et des conditions de travail propices aux apprentissages (lieu dédié, caméra allumée, respect des intervenants, concentration et implication).

Pour valider la 5^{ème} année, les étudiants doivent :

- Avoir obtenu la moyenne à chacune des unités d'enseignement en première ou session de seconde chance.
- Avoir validé les stages de cette année d'études.
- Avoir obtenu le certificat de compétences cliniques en première ou session de seconde chance.
- Avoir validé et soutenu avec succès leur mémoire de fin d'études en première ou session de seconde chance.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve les UE acquises et il lui est conseillé de refaire son année M2 intégralement (stages et enseignements). Si l'étudiant a validé et soutenu avec succès son mémoire de fin d'études, il en conserve le bénéfice.

V – REDOUBLEMENT :

Tout étudiant n'ayant pas validé les 60 crédits européens attribués à chaque année doit redoubler. Aucune dette ne sera possible entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année.

En cas de redoublement, par le principe de capitalisation, l'étudiant conserve le bénéfice des UE préalablement acquises, ainsi que les notes correspondantes. Ces éléments peuvent être utilisés dans le processus de compensation.

L'étudiant redoublant doit suivre les enseignements de toutes les UE non validées et doit passer les examens correspondants. Les nouveaux résultats se substituent aux anciens.

Deux redoublements au maximum sont autorisés par étudiant sur l'ensemble du cursus, dans la limite de 1 redoublement par cycle.

VI – TRANSFERT :

Les demandes **de transfert d'arrivée** au CFUO de Clermont-Ferrand sont examinées par la commission pédagogique qui statue sur chaque dossier. Les étudiants reçoivent l'avis (favorable ou défavorable) de la commission pédagogique par voie postale courant juin.

Documents nécessaires à l'examen de la demande de transfert :

- L'avis favorable du CFUO ou de l'Université d'origine (demande de transfert départ),
- Un CV,
- Une lettre de motivation expliquant en détail les raisons pour lesquelles vous souhaitez intégrer le CFUO,
- Les photocopies des relevés de notes officiels depuis la 1^{ère} année et relevé de notes du 1^{er} semestre de l'année en cours.

Les demandes **de transfert de départ du CFUO** sont également examinées par la commission pédagogique après un entretien préalable avec l'étudiant sortant.

VII - STAGES :

Référente Stages : Elsa FERRY-LOCATI

Les objectifs de stage :

Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

2 types de stage au cours du deuxième cycle :

- Le stage de sensibilisation à la recherche (Semestre 7) qui a pour objectif de sensibiliser l'étudiant au contexte de la recherche scientifique et de participer à des activités de recherche. Il doit être effectué au sein des structures de recherche associées à l'Université de rattachement de l'étudiant. (UCA)
- Le stage clinique 2 et 3 (Semestre 7 et 8) qui est une poursuite de l'expérience de soins. Il a pour objectif d'adapter les connaissances théoriques à la pratique, réfléchir à l'autonomie et au positionnement en tant que soignant. Les activités réalisées sont en lien avec les compétences à acquérir concernant le bilan, l'évaluation et la pose du diagnostic orthophonique. La posture de l'étudiant est une posture préprofessionnelle sous la supervision du maître de stage. Cette supervision vise l'acquisition progressive de l'autonomie de l'étudiant dans sa pratique clinique.

Les moyens :

La structure de formation met à disposition de l'étudiant stagiaire, pour tout le cursus, un portfolio contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués tout au long de son cursus, ainsi que les annotations des différents maîtres de stages et les grilles d'évaluation. Dans ce portfolio apparaissent les objectifs pédagogiques et les compétences à acquérir pour chaque stage.

La validation :

L'étudiant doit rendre un rapport de stage dont la forme sera déterminée par la Responsable de stage. Ce rapport sera lu et évalué par le maître de stage et/ou la Responsable des stages.

La validation des stages est prononcée, au vu du portfolio complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le jury d'examen, après validation de la Commission de validation de stages, constituée des membres de l'équipe pédagogique.

L'absence de validation d'un ou plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

Stages à l'étranger :

Les stages cliniques à l'étranger sont autorisés au Cycle 2, sous réserve de l'avis favorable de la commission des stages après présentation orale du projet motivé par l'étudiant. (cf. Charte des stages).

VIII- Aménagements pédagogiques spécifiques

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthophonie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements, seules des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps : **choix du groupe de TD**) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

IX – Certificat de Compétences Cliniques :

L'épreuve du Certificat de Compétences Cliniques consiste en première session et en session de seconde chance en un examen oral de 15 minutes après tirage au sort d'un cas clinique (avec un temps de préparation écrite de 15 minutes).
Cette épreuve a lieu au S10 (UE13).

X – Mémoire :

La validation du Cycle 2 des études d'Orthophonie est conditionnée par l'obtention du Mémoire de fin d'études.

A la fin du dernier semestre (S10), les étudiants soutiennent un Mémoire sous la responsabilité d'un Directeur de Mémoire. En fonction de leur projet professionnel, ce Mémoire est :

- Soit à orientation professionnelle, dans ce cas, le Directeur de Mémoire peut être un Orthophoniste ou un autre professionnel qui soit au fait de la méthodologie (titulaire d'un Master au minimum).
- Soit à orientation recherche dans le cadre du parcours recherche ; dans ce dernier cas, le Directeur du Mémoire est un Enseignant-chercheur, un Chercheur ou un Orthophoniste titulaire d'un doctorat.

La rédaction du Mémoire permet de mettre en relation et en perspective les apports des unités d'enseignement, les retours faits à la suite des stages et une étude de la littérature.

L'objectif est également de confronter les étudiants à une démarche scientifique utile pour fonder sa pratique sur des données probantes.

Les étudiants seront accompagnés dans le cadre de l'UE 7.5 à partir du Semestre 8 et un guide du Mémoire recensant les types de mémoire possibles leur sera délivré ainsi que les modalités de rédaction attendues.

Le projet de Mémoire sera présenté oralement devant un jury constitué d'au moins 3 personnes dont deux orthophonistes au cours du Semestre 8, afin que le jury se prononce sur la pertinence et la faisabilité du sujet. Le cas échéant, ledit jury pourra demander un complément d'informations et/ou une réorientation du sujet.

Cette présentation orale s'intégrera dans le cadre de l'examen de l'UE 7.5.

En fin de Semestre 8, les étudiants devront réaliser un projet de Mémoire écrit faisant part du projet, des connaissances bibliographiques et de la méthodologie envisagée. Ce projet sera noté et remis à l'enseignant référent de l'UE 7.5.

Ce dossier comprendra :

- Un résumé du Mémoire avec titre, mots-clés et bibliographie. Ce résumé devra inclure un aperçu de toutes les différentes étapes du travail (état des lieux – méthode – résultats – discussion – conclusion) et ne pourra pas excéder deux pages A4, hors bibliographie.
- L'avis argumenté du Directeur de Mémoire qui comprendra une évaluation de la qualité et de la quantité de travail fourni, ainsi que, le cas échéant, son accord pour la soutenance.

Si le travail ne peut pas être soutenu en fin de la 5^{ème} année, l'étudiant peut être autorisé à le soutenir lors d'une session de seconde chance qui aura lieu fin Août de l'année en cours. En cas de nouvel échec, le candidat devra alors s'inscrire à nouveau pour une 5^{ème} année complète, en conservant le bénéfice des UE validées.

En fin de Semestre 10, les étudiants ayant obtenu l'autorisation de se présenter à la soutenance par le Directeur de Mémoire et validée par la Commission des Mémoires, soutiennent leur Mémoire de fin d'études.

La soutenance se déroule à l'oral sur support Power Point devant un jury composé du Directeur de Mémoire, de l'Enseignant référent de l'UE 7.5, d'un Orthophoniste de l'Equipe Pédagogique, et d'un jury expert choisi par l'étudiant.

Pour l'encadrement des Mémoires, des ateliers seront organisés dans l'UE 7.5.

Enfin, des autorisations d'absence de cours exceptionnelles pour rencontre avec les maîtres de Mémoire pourront être demandées au cours de la 5^{ème} année par les étudiants dans la limite de deux par étudiant. Les étudiants seront tenus d'en informer le service de Scolarité au moins 15 jours avant la rencontre et sous couvert d'une autorisation spéciale d'absence qui sera donnée au regard d'un justificatif de demande du Directeur de Mémoire.

**** PLAGIAT :**

Il est de jurisprudence constante qu'en s'appropriant tout ou partie d'une œuvre pour l'intégrer dans son propre document, l'étudiant se rend coupable d'un délit de contrefaçon (au sens de l'article L.335.1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle). Ce délit est dès lors constitué d'une fraude pouvant donner lieu à des poursuites pénales conformément à la loi du 23 Septembre 1901 dite de répression des fraudes dans les examens et concours publics.

En application de l'article R712-10 du Code de l'Education, cette sanction s'applique à toute fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen, ou d'un concours.

Aussi, en cas de plagiat, le Président du jury saisira immédiatement le Président de son Université pour qu'il engage la procédure disciplinaire ad hoc.

XI – CESURE :

Décret du 18 Mai 2018

La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle. Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs. Elle s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de la formation quelle que soit la durée du cycle d'études. L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de l'Université Clermont Auvergne (par le Service de la Formation de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales) à l'aide du formulaire fourni à cet effet.

La demande est adressée au Président de l'Université Clermont Auvergne, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure. En cas de décision favorable de la Commission Institutionnelle statuant sur les demandes de césure, une convention signée entre l'Université Clermont Auvergne, l'Institut de formation et l'étudiant, définit les modalités du dispositif d'accompagnement pédagogique, les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation et les modalités de validation de la période de césure.

Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative à l'Université Clermont Auvergne pour l'année en cours en s'acquittant des droits à taux réduits. Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

XII – COURS ET EXAMENS A DISTANCE :

Crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 :

Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

TABLEAU I
2023/2024

4ème ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE – SEMESTRE 7

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS	
					Type de contrôle		Durée Ecrit/Oral	Coefficient UE		
			Période normale Session 1	Période normale 2 ^{nde} chance						
					CM	TD				
UE 5.1.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication	3	48	10	38	40 % Contrôle Continu 60 % Examen Final	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	2 h 00		3	Caroline LEROY FARGEIX
UE 5.2.3 : Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	3	30	6	24	50 % Contrôle Continu 50 % Epreuve Terminale	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00		3	Jérémy PERICHON
UE 5.3.3 : Bilan et évaluation de la cognition mathématique	3	28	10	18	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00		3	Delphine BLACHE
UE 5.4.3 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	3	23	8	15	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00		3	Nicolas KEMPA
UE 5.7.2 : Intervention orthophonique en aphasiologie	3	40	20	20	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00		3	Véronique LEBRETON
UE 5.7.7 : Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des troubles développementaux	4	32	16	16	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00		4	Louise ROBACZYNSKI
UE 6.6 : Stage clinique 2 **	3	4		4	Rapport de stage	Rapport de stage			3	Elsa FERRY LOCATI
UE 6.9 : Stage de sensibilisation à la recherche ***	3	6		6	Rapport de stage	Rapport de stage			3	Mathilde PUECHMAILLE
UE 7.4 : Méthodologie d'analyse d'articles	1	12	4	8	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00		1	Ludivine BEAUD
UE 8.3 : Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels *	2	26	6	20	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00		2	Jennifer MERIGAUD
UE 12 Optionnelles obligatoires Médiation et bien être du soignant	2	20		20	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00		2	Jennifer MERIGAUD
TOTAL :	30	269								

* une journée d'observation de 6h chez un professionnel de santé (autorisation de déplacement)

** 90 heures ou 22 demi-journées

*** 120 heures ou 30 demi-journées

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
					Type de contrôle		Durée	Coefficient	
			CM	TD	Période normale Session 1	Période normale 2 nd e chance	Ecrit/Oral	UE	
UE 5.1.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques	3	29	10	19	Epreuve terminale (QR et (ou) QROC - durée 2h)	Epreuve terminal e: QR et (ou) QROC	1 h 00	3	Aurélie GUITTARD
UE 5.2.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	3	40	10	30	50 % Contrôle Continu 50 % Epreuve Terminale	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Jérémy PERICHON
UE 5.5.2 : Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd	3	50	30	20	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Jennifer MERIGAUD
UE 5.6.2 : Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition	3	40	15	25	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Marie-Noëlle HAYEK
UE 5.7.3 : Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives	3	27	11	16	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Jennifer MERIGAUD
UE 5.8.1 : Connaissances théoriques et cliniques et répercussions du handicap sur le langage et la communication	2	23	10	13	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	2	Hélène MAIURANO
UE 5.8.2 : Interventions spécifiques en orthophonie dans le cadre du handicap	3	21	10	11	Contrôle Continu 50 % Epreuve terminale 50% (QCM durée 30 min)	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Jérémy GANDON
UE 6.7 : Stage clinique 3 *	6	8		8	Rapport de stage	Rapport de stage		6	Elsa FERRY LOCATI
UE 7.5 : Mémoire **	2	8	6	2**	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	2	Mathilde PUECHMAILLE
UE 12 : Optionnelle obligatoire : Neurobiologie du langage	2	20	16	4	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	2	Norbert MAIONCHI-PINO
<u>TOTAL :</u>	30	266							

* 300 heures ou 75 demi-journées

** 2h de TD x nombre de groupes d'étudiants (petits effectifs)

Les contrôles continus pour l'UE 7.5 Mémoire consistent en rendus de travaux intermédiaires

TABLEAU III

5ème ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE – SEMESTRE 9

2023 / 2024

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			CM	TD	Type de contrôle		Durée	Coefficient	
					Période normale Session 1	Période normale 2 nd e chance	Ecrit/Oral	UE	
UE 4.4 : Education thérapeutique du patient en orthophonie	2	12	8	4	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	2	Frank PIZON
UE 5.5.3 : Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités classiques	3	30	15	15	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Jennifer MERIGAUD
UE 5.6.3 : Bilan évaluation et intervention ortho dans le cadre du bégaiement et des autres troubles de la fluence	4	50	25	25	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	4	Caroline LEROY- FARGEIX
UE 5.7.4 : Bilan évaluation et intervention dans le cadre des syndromes démentiels	2	20	10	10	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	2	Marie IRTHUM
UE 5.7.5 : Troubles cognitivo - linguistiques acquis	3	20	10	10	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Marie IRTHUM
UE 6.8 : Stage clinique 4 *	11	2		2	Rapport de stage	Rapport de stage		11	Elsa FERRY LOCATI
UE 7.3 : Statistiques 2	2	20	8	12	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	2	Cristina ALBA DELGADO
UE 7.5 : Mémoire **	2	6	4***	2**	Contrôle continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	2	Mathilde PUECHMAILLE
UE 8.2 : Formation aux gestes et aux soins d'urgence	1	16		16	Validation présence	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	1	Alexandre LAUTRETTE
<u>TOTAL :</u>	30	176							

** 2h de TD x nombre de groupes d'étudiants (petits effectifs)

*** Séminaire maîtres de mémoire

Mutualisés avec Orthoptie et Ergothérapie

* 750 heures ou 188 demi-journées (525 heures stage + 225 heures pour le mémoire)

TABLEAU IV

5ème ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPHONIE – SEMESTRE 10

2023 / 2024

UNITES D'ENSEIGNEMENT	Crédits	Volume Horaire	REPARTITION HEURES		MODALITES D'EXAMEN				RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			CM	TD	Type de contrôle	Durée	Coefficient		
					Période normale Session 1			Période normale 2 ^{nde} chance	
UE 4.5 : La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique	2	14	4	10	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	2	Audrey CARMORA
UE 5.3.4 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique	3	30	5	25	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Delphine BLACHE
UE 5.7.6 : Intervention orthophonique dans le cadre des troubles cognitivo - linguistiques acquis	3	25	15	10	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	3	Marie IRTHUM
UE 5.7.8 : Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des dysarthries neurologiques	2	20	10	10	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	2	Marie IRTHUM
UE 6.8 : Stage clinique 4 *	13	9		9	Rapport de stage	Rapport de stage		13	Elsa FERRY LOCATI
UE 7.5 : Mémoire ***	3	3	1	2*	SOUTENANCE	SOUTENANCE	20 min	3	Mathilde PUECHMAILLE
UE 10 : Evaluation des pratiques professionnelles	2	15	5	10	Contrôle Continu	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	2	Amélie MALBEC-PETITJEAN
UE 11 : Séminaires professionnels **	1	60		60	Validation présence	Epreuve terminale : QR et (ou) QROC et (ou)QCM	1 h 00	1	Jennifer MERIGAUD
UE 13 : Certificat de Compétence Cliniques	1	1		1	Examen terminal	Examen terminal	Préparation 15min Oral 15 min	1	Jennifer MERIGAUD
TOTAL :	30	177							

INFORMATIONS : 750 heures ou 188 demi-journées (525 heures de stage et 25 heures de mémoire)

**** Présence obligatoire AVEC ATTESTATION DE PRESENCE**

**** 2h de TD x nombre de groupes d'étudiants (petits effectifs)**

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont données à titre indicatif.

1 – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023/2024

Formation et Année de formation	Dates de rentrées universitaires (1 ^{er} semestre et 2 ^{ème} semestre)		Période d'Examens			
			1 ^{ère} session		2 ^{nde} chance	
			1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Lundi 28 août 2023	Mercredi 17 janvier 2024	Cycle 1 : Semaine 2 et 3 (mardi 9 janvier au mardi 16 janvier 2024) Cycle 2 : Semaine 2 et 3 (mardi 9 janvier au mardi 16 janvier 2024)	Cycle 1 : Semaine 23 Cycle 2 : Semaine 23	Semaine 28	Semaine 28
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
4 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						
5 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie						

2 – DATES DE STAGE ORTHOPHONIE 2023 / 2024 :

Formation et Année de formation	Périodes de Stage	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthophonie		Du 04 au 30 mars 2024
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	23 octobre 2023 au 15 novembre 2023	Du 29 avril au 28 mai 2024
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 09 au 28 octobre 2023	Du 18 mars au 13 avril 2024
	Du 13 novembre au 02 décembre 2023	Du 29 avril au 18 mai 2024
4 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 02 octobre au 21 octobre 2023 (stage recherche)	Du 29 janvier au 24 février 2024
	Du 13 novembre au 02 décembre 2023	Du 29 avril au 01 juin 2024
5 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthophonie	Du 06 novembre au 23 décembre 2023	Du 05 février au 30 mars 2024

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2023-2024

Certificat de Capacité d'Orthoptiste

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 12/06/23

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12/09/23

La Vice-Présidente Formations
en charge du CFVU



Françoise PEYRARD

RGANISATION GENERALE

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du Certificat de Capacité d'Orthoptiste.

Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste sanctionne trois années d'études après le baccalauréat, il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondants.

La formation a pour objectif :

1. L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession d'orthoptiste ;
 2. L'approche fondamentale de l'être humain, la recherche du maintien de la santé ou la prise en charge du patient, par des connaissances en santé publique ;
 3. L'acquisition des connaissances de pathologie et de physiopathologie nécessaires à la pratique de l'orthoptie ;
 4. L'apprentissage du raisonnement clinique et de l'intervention thérapeutique ;
 5. L'acquisition des compétences génériques nécessaires à la communication de l'orthoptiste avec le patient et son entourage, à sa coopération avec les membres de l'équipe soignante pluri professionnelle, à sa réflexivité et à son respect des règles de l'éthique et de la déontologie ;
 6. Une formation à la démarche scientifique rendue nécessaire par la progression rapide des connaissances qui est la conséquence directe des progrès de la recherche faisant évoluer régulièrement les pratiques professionnelles ;
- L'apport théorique est complété par des activités de raisonnement clinique et des activités d'apprentissage pratique en milieu clinique permettant à l'étudiant de construire les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthoptiste.

Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste atteste des compétences professionnelles pour exercer les activités du métier d'orthoptiste selon les référentiels d'activités et de compétences définis en annexes de l'arrêté relatif aux études en vue certificat d'orthoptiste.

Responsable pédagogique : Florie MONIER

Responsable universitaire : Frédéric CHIAMBARETTA

I- ORGANISATION ET DISPOSITIONS SPECIFIQUES A LA PREMIERE ANNEE

La première année fait l'objet d'une expérimentation à partir de l'année scolaire 2021-2022.

Ceci donne lieu à deux parcours différents pour la première année. (La première année quel que soit le parcours comporte 60 crédits ECTS.)

La moitié de l'effectif de la formation intègre la première année de la Licence Sciences pour la Santé Portail Réadaptation (11 étudiants). Les étudiants sélectionnés à l'issue de la L1 intégreront la seconde année de l'école d'orthoptie. Pour ces étudiants du Portail Réadaptation, les modalités de validation et le passage en seconde année sont spécifiques. Il convient donc de se référer aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences de ce Portail.

L'autre moitié de l'effectif intègre directement l'école d'orthoptie en L1 (12 étudiants). Les enseignements seront globalement les mêmes que pour le Portail Réadaptation à l'exception de la mineure disciplinaire qui est remplacée par des modules spécifiques et des stages de découverte en milieu professionnel. Les étudiants de ce parcours « école » sont admis de droit en seconde année s'ils obtiennent la moyenne générale à l'issue de la première année. Le principe de compensation appliqué

dans le portail Réadaptation ; à savoir compensation possible de toutes les UE au sein d'un même semestre et compensation entre le semestre 1 et semestre 2 s'applique également aux parcours école. Les étudiants du parcours école qui n'auraient pas validé la première année sont autorisés à redoubler. Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

II- ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET EVALUATION EN DEUXIEME ET TROISIEME ANNEE

La formation conduisant au Certificat de Capacité d'Orthoptiste en deuxième et troisième année comprend un tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies assurant un parcours personnalisé pour chaque étudiant.

Elle consiste en des enseignements théoriques, dirigés, méthodologiques, appliqués et pratiques, l'accomplissement de stages et une soutenance orale basée sur un travail de fin d'études.

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences à acquérir.

La mutualisation des enseignements entre les filières peut être mise en place.

1. L'évaluation :

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (Tableaux I et II pour la 1^{ère} année ; tableaux III et IV pour la 2^{ème} année et tableaux V et VI pour la 3^{ème} année).

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Le contrôle continu est une modalité qui peut être écrite ou orale, qui peut faire l'objet d'un travail de groupe ou individuel et qui donne lieu à 2 évaluations au minimum.

2. La validation et passage dans l'année supérieure :

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.

Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule au plus tard en septembre de l'année universitaire.

La note attribuée en 2nde session à une Unité d'Enseignement est la meilleure des deux notes de cette Unité d'Enseignement entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité et il est noté comme « Défaillant ».

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre*, en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités soit inférieure à 8 sur 20.

Toutes Les unités d'enseignement d'un même semestre donnent droit à compensation entre elles sauf les UE suivantes qui ne peuvent être compensées :

- **Au semestre 3, les unités d'enseignement :**

UE 2 - Pratique orthoptique

UE 5 - Ophtalmopédiatrie

UE Stage

- **Au semestre 4, les unités d'enseignement :**

UE 11 - Prise en charge orthoptique des pathologies neuro ophtalmologiques

UE Stage

- **Au semestre 5, les unités d'enseignement :**

UE 15 - Vision et troubles d'apprentissages

UE Stage

UE 16 - Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge

UE 17 - Projet de soin

- **Au semestre 6, les unités d'enseignement :**

UE 18.2 - Mémoire

UE Stage

Le passage en année supérieure peut également être autorisé pour tout étudiant à qui il ne manque qu'une (et une seule) unité d'enseignement hors UE non compensables.

Cette dette devra obligatoirement être validée à la fin de la 3^{ème} année pour obtenir le Certificat de Capacité en Orthoptie.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

3. Assiduité

Nota bene : Pour la première année, les règles d'assiduité sont celles définie dans le portail Réadaptation pour les étudiants du portail Réadaptation comme pour ceux du parcours école. (Présence obligatoire en TD)

Pour la deuxième et la troisième année d'étude, à l'exception des **périodes de stage extérieur**, la présence aux enseignements Théoriques et Travaux Dirigés (TD) est **OBLIGATOIRE**. Les absences justifiées (notamment pour maladie ou accident, décès d'un parent au premier ou second degré, mariage ou PACS, naissance ou adoption d'un enfant, fêtes religieuses dont les dates sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, JAPD, convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle, participation à une manifestation en lien avec leur statut étudiant ou leur filière de formation) doivent être signalées, par tout moyen, au Service de la Formation – Pôle Formations Paramédicales et au responsable pédagogique.

Une pièce justificative originale doit être transmise dans les 72 heures à compter du jour d'absence. Deux absences non justifiées au cours du semestre, toutes séances d'activités pédagogiques confondues entraînent la non validation semestrielle du stage.

Si l'étudiant est à nouveau absent, il est informé par écrit qu'il sera noté comme « Défaillant ». En conséquence, sa moyenne du semestre ne sera pas calculée et il ne pourra donc pas valider son semestre.

L'étudiant se présentera à la deuxième session où il repassera les examens correspondant aux UE où ses absences injustifiées ont été enregistrées.

4. Redoublement

Les étudiants qui ont acquis moins de 60 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Conformément à l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du Certificat de Capacité d'Orthoptiste, l'article 8 précise que « les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. **Nul ne peut être autorisé à poursuivre la formation conduisant au Certificat de Capacité d'Orthoptiste s'il n'a validé sa formation dans un délai équivalent à deux fois la durée de la maquette du diplôme. Aucune de ces années d'études ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions** ».

IV – STAGES

Les stages en orthoptie permettent à l'étudiant d'aborder les différents champs relatifs à l'exercice du métier d'orthoptiste, auprès des différentes populations. Ils permettent à l'étudiant de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

Les terrains de stage sont situés dans toute structure susceptible de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'étudiant. Ils peuvent notamment être situés dans des structures publiques ou privées hospitalières, médico-sociales, en cabinets libéraux, dans des structures éducatives.

La durée et la périodicité des stages sont définies dans le cadre du projet pédagogique de la composante assurant la formation en orthoptie. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil.

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration de connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition et d'intégration de connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux activités orthoptiques, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Les savoirs, les savoir-faire techniques, organisationnels et relationnels mobilisés lors de ces stages sont mis en évidence dans le carnet de stages ou sur une fiche ad-hoc par le maître de stage ou par le formateur chargé du suivi de l'étudiant.

Les objectifs de stage :

Les objectifs de chaque stage sont définis par le coordinateur pédagogique, en lien avec le maître de stage, à partir des ressources de la structure d'accueil.

Ils sont inscrits dans le carnet de stage de l'étudiant.

Les objectifs du stage tiennent compte à la fois de l'environnement des stages, des besoins de formation des étudiants en lien avec leur niveau de formation, et, autant que faire se peut, des souhaits des étudiants au regard de leur projet professionnel.

Le stage doit permettre à l'étudiant :

- de mettre en pratique ses connaissances et ses savoir-faire ;
- de développer sa capacité à s'autoévaluer et à se poser de bonnes questions en situation ;
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles notamment pour l'utilisation du matériel ;
- d'appréhender la relation orthoptiste ;
- de contribuer à l'élaboration de projets de soins ;
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- de reconnaître ses émotions, de les canaliser et de prendre la distance nécessaire ;
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- de confronter ses idées, ses opinions, et ses manières de faire à celles des professionnels et d'autres étudiants.

Les principaux intervenants en stage :

- L'UFR assurant la formation :

L'UFR assurant la formation en orthoptie met à disposition de l'étudiant stagiaire, tout au long de la formation, un carnet de stage contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués durant le cursus, les annotations des différents maîtres de stages ainsi que les grilles d'évaluation. Dans ce carnet apparaissent les compétences validées et celles qui restent à acquérir par l'étudiant.

- Le maître de stage orthoptiste :

Le maître de stage orthoptiste forme et supervise la pratique de l'étudiant stagiaire en tenant compte de son niveau d'expérience, de ses compétences, de ses connaissances théoriques et des enseignements délivrés par la structure de formation.

Il évalue la progression de l'étudiant dans l'acquisition des compétences lors des entretiens avec l'étudiant. Il formalise cette évaluation sur le carnet de stage en cours de stage et à la fin du stage.

- L'étudiant stagiaire :

A l'issue de chaque stage, l'étudiant rend un rapport de stage dont la forme est déterminée en début ou en cours de stage par le responsable pédagogique de la composante assurant la formation.

Évaluation du stage effectuée par le maître de stage :

L'évaluation du stage tient compte :

- du contenu du stage et de sa spécificité ;
- des objectifs fixés en début ou en cours de stage ;
- du projet de l'étudiant ;
- de l'acquisition progressive des compétences.

La validation des stages est prononcée par le Doyen-Directeur de la composante ou son représentant assurant la formation qui tient compte de l'avis du maître de stage consigné dans le carnet de stage. L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant s'il ne peut les rattraper.

V – ATTRIBUTION DU CERTIFICAT – JURY

Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant au référentiel de formation ;
- validé le certificat de compétences cliniques, et ;
- présenté avec succès leur travail de fin d'études.

Le « certificat de capacité d'orthoptiste » est accompagné de l'annexe descriptive dite « supplément au diplôme ».

Le Président de l'Université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des unités d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du Président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les 180 crédits européens, obtiennent le Certificat de Capacité d'Orthoptiste.

VI – AMENAGEMENT PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Arrêté du 30 juillet 2018, modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014.

Article 12

« Dans le cadre défini par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique, l'établissement concilie les besoins spécifiques des étudiants avec le déroulement de leurs études ».

A ce titre, il fixe les modalités pédagogiques spéciales applicables notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, sportifs de bon et haut niveau, étudiants chargés de famille, étudiantes enceintes, étudiants réservistes ou pompiers, étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent.

Compte tenu de la spécificité des études en orthoptie notamment du volume horaire conséquent de stage et du séquentiel des enseignements seuls des modalités pédagogiques spécifiques (aménagement d'emplois du temps) pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants précités sur présentation de justificatif.

TABLEAU I

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - Parcours école - SEMESTRE 1

Unités d'enseignement	ECTS	Nbre d'heures	Validation des enseignements							RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			1 ^{ère} session						Seconde chance	
			C.M.	T.D. *	Type d'épreuve Examen terminal = QR et(ou) QROC et(ou) QCM	Durée	Coeff	Période d'examens	Type d'épreuve Examen terminal = QR et(ou) QROC et(ou) QCM	
Bloc Mutualisé Réadaptation *	10	100h	98h	2h (Prévention des risques infectieux)	Examen terminal	Cf portail Réadaptation	10	Cf portail Réadaptation	Cf portail Réadaptation	COUDEYRE Emanuel
Bloc Spécifique Orthoptie *	4	50h	40h	10h	Examen terminal	Cf portail Réadaptation	4	Cf portail Réadaptation	Cf portail Réadaptation	MONIER Florie
Anglais	2	20h		20h	Examen terminal	Cf portail Réadaptation	2	Cf portail Réadaptation	Cf portail Réadaptation	RIBAUD Laure-Line
Stage découverte	4	100h			Validation par la présence		4			THEODORE Manon
BLOC 5										
UE 5.1 – Méthode	2	28h	10h	18h	Contrôle continu		2		Examen terminal 30 min	CIA David
UE 5.2 – Mutualisé Sciences de l'éducation	4	32h	20h	12h	Contrôle continu		4		Examen terminal 45 min	CLAVEL M.
UE 5.3 – Mutualisée Psychologie	4	36h	33h	3h	Examen terminal	30 min	4	Cf portail Réadaptation	Examen terminal 30 min	MONIER Florie
TOTAL SEMESTRE 1	30	366h	201h	65h						

* cf. programme détaillé du portail réadaptation

TABLEAU II

1^{ère} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 2

Unités d'enseignement	ECTS	Nbre d'heures	Validation des enseignements							RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			1 ^{ère} session						Seconde chance	
			C.M.	T.D.	Type d'épreuve Examen terminal = QR et(ou) QROC et(ou) QCM	Durée	Coeff	Période d'examens	Type d'épreuve Examen terminal = QR et(ou) QROC et(ou) QCM	
Bloc spécifique Orthoptie *	20	200h	130h	70h	Examen terminal	Cf portail Réadaptation	20	Cf portail Réadaptation	Examen terminal 30 min	MONIER Florie
UE Imagerie	1	5h	5h		Examen terminal	Cf portail Réadaptation	1	Cf portail Réadaptation	Examen terminal 30 min	RANCHON-COLE Isabelle
Pratique orthoptique approfondie	3	30h		30h	Contrôle continu		3		Oral 10 min	MONIER Florie
Stage découverte	6	140h			Carnet de stage		6		Oral 15 min	THEODORE Manon
TOTAL SEMESTRE 2	30	375h	135h	100h						

* cf. programme détaillé du portail réadaptation

TABLEAU III

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 3

Unités d'enseignement	ECTS	Nbre d'heures	Validation des enseignements							RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			1 ^{ère} session						Seconde chance	
			C.M.	T.D.	Type d'épreuve Examen terminal = QR et(ou) QROC et(ou) QCM	Durée	Coeff	Période d'examens	Type d'épreuve Examen terminal = QR et(ou) QROC et(ou) QCM	
UE 1 - Psychologie et dysfonctionnement cognitif et psychique	3	30h	30h		Examen terminal	45 min	3	Janvier	Examen terminal 30 min	CORMAN Maya MONIER Florie
UE 2 - Pratique Orthoptique	6	65h	25h	40h *	Contrôle continu 20 % + Examen terminal 80 %	45 min	6	Janvier	Examen terminal 30 min	MONIER Florie
UE 3.1 - Réfraction	1	18h	4h	14h *	Contrôle continu		1		Oral 10 min	LEBLOND Lisa
UE 4 - Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	4	55h	30h	25h *	Examen terminal	45 min	4	Janvier	Examen terminal 30 min	CIA David CHIAMBARETTA Frédéric
UE 5 - Ophtalmopédiatrie	4	40h	30h	10h *	Examen terminal	45 min	4	Janvier	Examen terminal 30 min	CHIAMBARETTA Frédéric MONIER Florie
UE 6 - Basse vision	3	40h	30h	10h	Examen terminal	30 min	3	Janvier	Examen terminal 30 min	MESSY Béatrice
UE 7.1 - Méthodologie Scientifique	2	20h	10h	10h	Contrôle continu		2		Examen terminal 30 min	ALBA-DELGADO Cristina
UE 8.1 - Anglais	1	10h		10h	Contrôle continu		1		Oral 10 min	RIBAUD Laure-Line
Stage	6	280h			Carnet de stage Note de stage		6		Oral 10 min	THEODORE Manon
TOTAL SEMESTRE 3	30	278h	159h	119h						

* Tout ou partie des TD sont réalisés sur les lieux de stage (ex : CHU) exceptée UE 6-7 et 8
Les enseignements sont susceptibles d'être sous forme hybride

TABLEAU IV

2^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 4

Unités d'enseignement	ECTS	Nbre d'heures	Validation des enseignements							RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			1 ^{ère} session						Seconde chance	
			C.M.	T.D.	Type d'épreuve Examen terminal = QR et(ou) QROC et(ou) QCM	Durée	Coeff	Période d'examens	Type d'épreuve Examen terminal = QR et(ou) QROC et(ou) QCM	
UE 9.1 - Méthodologie de projet **	2	18h	8h	10h	Contrôle continu Dossier à rendre		2		Oral 10 min	CHEZE Camille
UE 10 - Pratique professionnelle Ethique déontologie et traitements médicamenteux	1	14h	10h	4h	Examen terminal	30 min	1	Juin	Examen terminal 30 min	MONIER Florie LAPORTE Eric
UE 11 - Prise en charge orthoptique des pathologies neuro ophtalmologiques	6	65h	25h	40h *	Examen terminal	45 min	6	Juin	Examen terminal 30 min	MONIER Florie
UE 12 - Bilan et prise en charge de la basse vision	5	40h	30h	10h	Examen terminal	30 min	5	Juin	Examen terminal 30 min	CARRE Isabelle
UE 13 - Contactologie	2	26h	6h	20h	Examen terminal	30 min	2	Juin	Examen terminal 30 min	THEODORE Manon
UE 3.2 - Réfraction	2	10h		10h	Contrôle continu		2		Oral 10 min	LEBLOND Lisa
UE 14 - Imagerie et technologies de la communication	1	12h	10h	2h	Examen terminal	1h	1	Juin	Examen terminal 30 min	CHAUSSE Pierre
UE 8.2 - Anglais	1	10h		10h	Contrôle continu		1		Oral 10 min	RIBAUD Laure-Line
Stage	10	280h			Carnet de stage Note de stage		10	Juin		THEODORE Manon
TOTAL SEMESTRE 4	30	195h	89h	106h						

*une partie des TD sont réalisés en stage ou sous forme d'exposés par les étudiants

Les cours sont susceptibles d'être sous forme hybride

**mutualisé avec ergothérapie

TABLEAU V

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 5

Unités d'enseignement	ECTS	Nbre d'heures	Validation des enseignements							RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			1 ^{ère} session						Seconde chance	
			C.M.	T.D.	Type d'épreuve Examen terminal = QR et(ou) QROC et(ou) QCM	Durée	Coeff	Période d'examens	Type d'épreuve Examen terminal = QR et(ou) QROC et(ou) QCM	
UE 15 – Vision et troubles d'apprentissages	5	30h	25h	5h	Examen terminal	45 min	5	Janvier	Examen terminal 30 min	MONIER Florie
UE 16 – Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge	6	35h	30h	5h	Examen terminal	45 min	6	Janvier	Examen terminal 30 min	MONIER Florie
UE 17 – Projet de soins	3	28h	8h	20h	Contrôle continu		3		Examen terminal 30 min	BON Aurélie
UE 19 – Gestion et soins d'Urgence AFGSU	1	21h		21h	Validation présence		1			LAUTRETTE Alexandre
UE 18 – Mémoire	3	50h		50h	Travail perso Validation		3			MONIER Florie
UE 3 – Réfraction	1	7h		7h	Contrôle continu		1		Oral 10 min	LEBLOND Lisa
UE 6 – Anglais	2	10h		10h	Contrôle continu : présentation orale		2		Oral 10 min	RIBAUD Laure-Line
UE 9 – Unité d'enseignement librement choisie	1	ANNEXE 1 (Page 14)			Contrôle continu				ANNEXE 1 (Page 14)	
Stage	8	340h			Carnet de stage Note de pratique		8			MONIER Florie
TOTAL SEMESTRE 5	30	191h	63h	128h						

Une partie des TD peuvent être réalisés sur les lieux de stage

TABLEAU VI

3^{ème} ANNEE DE LA FORMATION EN ORTHOPTIE - SEMESTRE 6

Unités d'enseignement	ECTS	Nbre d'heures	Validation des enseignements							RESPONSABLES D'ENSEIGNEMENTS
			1 ^{ère} session						Seconde chance	
			C.M.	T.D.	Type d'épreuve Examen terminal = QR et(ou) QROC et(ou) QCM	Durée	Coeff	Période d'exams	Type d'épreuve Examen terminal = QR et(ou) QROC et(ou) QCM	
UE 20 – Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, règlementation et gestion	1	15h	10h	5h	Examen terminal	30 min	1	Juin	Examen terminal 30 min	LEBLOND Lisa
UE 22 – Communication et santé publique : Education thérapeutique du patient	1	20h	10h	10h	Contrôle continu		1		Examen terminal 30 min	CHEZE Camille
UE 21 – Prise en charge des pathologies sensorimotrices complexes / Dépistage et télémedecine	2	10h		10h	Examen terminal	30 min	2	Juin	Examen terminal 30 min	COUTU Adrien MONIER Florie
UE 23 – Bilans, orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales	4	30h	20h	10h	Examen terminal	30 min	4	Juin	Examen terminal 30 min	CHIAMBARETTA Frédéric
UE 18.2 – Travail de fin d'études Méthodologie scientifique	8	50h		50h Travail perso	Ecrit et Oral (Mémoire)	15 min	8	Mai-Juin	Ecrit et Oral (Mémoire)	MONIER Florie
UE 24 – Coopérations bilans pluridisciplinaires	3	25h	15h	10h	Contrôle continu		3		Examen terminal 30 min	MONIER Florie LEBLOND Lisa
UE 6 – Anglais	2	10h		10h	Contrôle continu		2		Oral 10 min	RIBAUD Laure-Line
UE 9 – Unité d'enseignement librement choisie	1	ANNEXE 1 (Page 15)			Contrôle continu		1		ANNEXE 1 (Page 15)	
Stage	8	400h			Note de pratique 20% Epreuve orale 80%		8		Oral 10 min	MONIER Florie
TOTAL SEMESTRE 6	30	170h	55h	115h						

Une partie des TD sont réalisés sur les lieux de stage
Les enseignements pourront être en partie en EAD

ANNEXE 1

PARCOURS PERSONNALISÉS **UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBREMENT CHOISIES** **Semestre 5 et Semestre 6**

A valider 1 Unité d'Enseignement librement choisie au semestre 5

Sont proposées les Unités d'Enseignement suivantes :

- **UE « Tutorat » : 10H TD**

Le tutorat consiste en l'accompagnement individualisé des étudiants de première année et/ou de 2^{ème} année par des étudiants de troisième année, aussi bien pour l'apprentissage en stage que les études avec préparation de TP à destination des étudiants de première année
Responsable : MONIER Florie

- **UE 9 - Méthodologie de projet : 10H TD**

Cette UE permet de mieux communiquer, permet d'apprendre le travail d'équipe et la gestion de projet pluridisciplinaires.
Seconde chance : Oral de 10 minutes
Responsable : CHEZE Camille

- **UE Stage recherche en laboratoire : 40 H réparties sur le semestre 1**

Responsable : MONIER Florie

A valider 1 Unité d'Enseignement librement choisie au semestre 6

Sont proposées les Unités d'Enseignement suivantes :

- **UE Parcours recherche : Méthodologies de la recherche et traitement des données - 10H TD**
Cette UE s'inscrit dans une volonté d'améliorer la maîtrise des outils scientifiques du chercheur à travers des enseignements magistraux et travaux personnels tels que la lecture critique d'articles scientifiques.
Responsable : ALBA-DELGADO Cristina
- **UE « tutorat » : 10H TD**
Le tutorat consiste en l'accompagnement individualisé des étudiants de première année et/ou de 2^{ème} année par des étudiants de troisième année, aussi bien pour l'apprentissage en stage que les études avec préparation de TP à destination des étudiants de première année
Responsable : MONIER Florie
- **UE Stage recherche en laboratoire : 40 H réparties sur le semestre 2**
Responsable : MONIER Florie / RANCHON-COLE Isabelle

Pour valider une UE d'Enseignement librement choisie l'étudiant doit être présents aux cours et rendre les travaux demandés

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023/2024

Formation et année de formation	Réunion de rentrée	Rentrée universitaire 1 ^{er} semestre	Rentrée universitaire 2 ^{ème} semestre	Période d'exams			
				1 ^{ère} session		2 ^{ème} session	
				1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	4 septembre 2023	04 septembre 2023	8 janvier 2024	Idem portail réadaptation	Idem portail réadaptation	Idem portail réadaptation	
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	Semaine 36		22 janvier 2024	Semaine 03	Semaine 23	Semaine 27	
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie				Du 17 au 19 Janvier 2024	Du 05 au 07 Juin 2024	Du 03 au 05 juillet 2024	

DATES DE STAGE 2023/2024

Formation et année de formation	Période de stage	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
1 ^{ère} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	CHU : Du 11 septembre au 02 décembre 2023 (Parcours école temps partiel)	CHU : Du 08 janvier au 14 juin 2024 (Parcours école temps partiel)
2 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	CHU : Du 04 septembre 2023 au 16 janvier 2024	CHU : Du 22 janvier au 19 juillet 2024 Stage extérieur libéral : 4 semaines du 26 février au 22 mars 2024
3 ^{ème} année Certificat de Capacité d'Orthoptie	Du 04 septembre 2023 au 16 janvier 2024 Stage CHU Clermont-Ferrand, CHU Pont-Du-Château et CH Aurillac et stages extérieurs (1 à 2) dont CRDV*	Du 22 janvier au 14 juin 2024 ** Stage CHU Clermont-Ferrand, CHU Pont-Du-Château et CH Aurillac et stages extérieurs (1 à 2) dont CRDV*

* CRDV : Centre de Rééducation pour Déficients Visuels (dates à déterminer)

** Ces dates sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2023 - 2024

Diplôme d'Etat
d'infirmier en pratique avancée

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 12/06/23
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12/09/23

La Vice-Présidente Formations
en charge du CFVU



Françoise PEYRARD

Introduction

Le métier d'infirmier en Pratique Avancée (IPA) constitue un « métier intermédiaire », en référence à la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (Titre III, article 119). L'IPA dispose de compétences élargies relevant du champ médical et d'une expertise dans le métier socle, dans les rôles suivants : la clinique, le conseil, la consultation, l'éducation, le leadership, la recherche. Il exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en établissement de santé ou en maison de santé et participe à la coordination des parcours de soins ; il suit des patients qui lui ont été confiés par un médecin, avec l'accord du patient, dans le cadre d'un protocole d'organisation. Il est autorisé à exercer en pratique avancée dans le domaine de mention pour lequel il est qualifié. Les domaines de mentions possibles sont : Pathologies chroniques stabilisées et soins primaires ; Maladies rénales-Dialyse-Transplantation ; Oncologie et hémato-oncologie ; Psychiatrie et santé mentale. Une cinquième mention – Urgences – sera ouverte en septembre 2023, en réponse à l'évolution des mentions validées dans le JO, sous réserve de l'accréditation par le Ministère.

La formation a été ouverte à l'UCA en octobre 2019, à l'UFR de Médecine et des professions paramédicales. Elle est sanctionnée par un diplôme d'Etat conférant le grade Master.

Organisation de la formation

Responsables pédagogiques de la formation :

- Pr Pierre Michel LLORCA, Pierre.LLORCA@uca.fr
- Florence POLICARD, PhD., MCU 92, Florence.POLICARD@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours : *DE Infirmier en pratique avancée – 1^{ère} année*
- Contact référent : POLICARD Florence Florence.POLICARD@uca.fr
- Parcours : *DE Infirmier en pratique avancée – 2^{ème} année – Mention Psychiatrie santé mentale*
- Contacts référents : POLICARD Florence Florence.POLICARD@uca.fr
et Dieuwertje BORDAT-TEEUWEN Dieuwertje.BORDAT_TEEUWEN@uca.fr

Contact en scolarité :

de-ipa.medecine@uca.fr

Sonia ZINCK Sonia.ZINCK@uca.fr

Assiduité aux enseignements

- L'assiduité à toutes les activités pédagogiques en séminaire régional et local est obligatoire. La présence est contrôlée par émargement de l'étudiant sur une feuille de présence au début de chaque cours (que l'étudiant soit ou non stagiaire de la Formation Continue)
- La composante ne distingue pas les absences justifiées des absences non justifiées. Un pourcentage d'absence aux séminaires régionaux et locaux supérieur à 60% du temps total d'enseignement présentiel ne permet pas à l'étudiant de se présenter aux épreuves de l'examen terminal. L'étudiant sera déclaré défaillant et bénéficiera d'une deuxième session.

- En cas de non rendu d'un travail demandé, l'étudiant sera déclaré défaillant et bénéficiera d'une deuxième session.

Stages

En première année (DE1), l'étudiant réalise un stage d'une durée de deux mois (huit semaines ou deux fois quatre semaines), soit 280 heures. Le stage se déroule du 4 au 29 mars et du 8 avril au 3 mai 2024.

En deuxième année (DE2), l'étudiant réalise un stage d'une durée de quatre mois, soit 560 heures. Ce stage peut être réalisé sur un seul site sur seize semaines, ou bien découpé en deux périodes (2 x 8 semaines, ou bien 4 semaines + 12 semaines). Dans ce cas, il est réalisé sur deux terrains de stage différents, dont l'un peut être l'établissement d'origine de l'étudiant ou celui de l'implantation future de son exercice en pratique avancée. Le stage se déroule du 29 janvier au 22 mars et du 1 avril au 24 mai 2024.

Absence en stage : L'étudiant informe le maître de stage, le service scolarité et le référent pédagogique de la durée de son absence. Il n'y a pas de distinction entre absence justifiée et absence non justifiée. La durée totale des absences est renseignée par le maître de stage sur le document d'évaluation. L'absence en stage est tolérée dans la limite de 10% du temps total du stage. Au-delà, l'étudiant devra réaliser un complément de stage dont la durée sera déterminée par l'équipe pédagogique. Si le complément de stage ne peut être réalisé avant le jury de session 1, l'étudiant sera déclaré défaillant ; le complément de stage devra être réalisé avant la session 2. Si la durée de stage de complément ne permet pas sa réalisation avant la date du jury de session 2, l'étudiant devra redoubler son année.

Référents stages : Pr Pierre-Michel LLORCA et Mme Florence POLICARD

Évaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

La présence aux enseignements (TD) donnant lieu à un contrôle continu est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant devra déposer un justificatif d'absence écrit dans un délai de 72 heures auprès de l'enseignant responsable de cet enseignement ou auprès du bureau de la scolarité. Si ce justificatif est accepté, la moyenne sera calculée avec les notes des séances effectivement réalisées.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « défaillant », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est accordé au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen-Directeur décidera de la suite à donner.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation

Conformément à l'Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, il n'y a pas de compensation entre UE, ni de compensation entre UE et stage.

Les évaluations comprennent :

- des évaluations continues (EvC) au S1, S2 et S3 s'appuyant sur des QCM, des dossiers progressifs, des exercices en ligne, des travaux personnels individuels ou collectifs écrits ou oraux, etc...
- une évaluation terminale (EvT) sur table et/ou s'appuyant sur un travail personnel ou collectif écrit ou oral.
- en semestre 4, l'UE mémoire est sanctionnée par le mémoire de fin d'étude et sa soutenance orale.
- L'UE Stage (S2 et S4) est validée par un travail écrit et le bilan des compétences acquises.

Les EvC comptent pour 40% et l'EvT pour 60% de l'évaluation finale.

Une unité d'enseignement est acquise :

- Dès lors que la moyenne des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20 ; elle est alors définitivement acquise et capitalisée.
- Chaque UE comporte deux sessions d'examen.

Un semestre est validé :

- Dès lors que l'apprenant valide chacune des UE qui le composent.
- La validation du stage du semestre 2 doit être obtenue pour valider l'année du DE1.
- La validation du stage du semestre 4 doit être effective pour l'obtention du Diplôme d'Etat.

Passage en DE2 :

- L'admission en DE2 est de droit après validation des deux semestres de la première année.
- Si un apprenant a obtenu au moins 48 ECTS, le jury peut l'autoriser à passer en DE2. Il devra valider les UE manquantes en DE2.
- En dessous de 48 ECTS, il doit redoubler, les ECTS acquis étant capitalisés.
- Les apprenants ayant obtenu moins de 30 ECTS au terme du S1 et S2 pourront être autorisés à refaire la première année après avis de l'équipe pédagogique.

Commission du Diplôme d'Etat :

« Le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des enseignements, des stages et soutenu avec succès le mémoire de fin de formation » (cf. Code de l'éducation, Art. D. 636-81). Le Jury du Diplôme d'Etat délibère à la fin de l'année DE2 pour l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée. En cas d'ajournement, l'étudiant peut représenter les UE manquantes ou refaire le stage S4.

Maquettes de la formation :

Il s'agit d'un dispositif impliquant les cinq UFR de Médecine de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La coordination générale de la formation est assurée depuis le 1^{er} septembre 2023 par le binôme P.M. Llorca et F. Policard, de l'université Clermont-Auvergne. Cette organisation mutualisée permet de proposer une offre de formation pour les cinq mentions. Les étudiants s'inscrivent administrativement dans la composante de leur choix et se déterminent sur leur choix de mention en fin de première année. Ils rejoignent alors la composante qui enseigne la mention choisie pour la deuxième année (DE2) :

UFR Médecine	UCA	UJM St-Etienne	Université de Lyon	UGA
Mention enseignée en DE2 IPA	Psychiatrie et Santé mentale	Maladies rénales-Dialyse-Transplantation	Oncologie et Hémato-oncologie	Pathologies chroniques stabilisées et soins primaires
		Urgences (2022)	Urgences (2022)	

La formation a été ouverte en octobre 2019, en référence à l'Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée. Les UE et le nombre de crédits affecté à chaque UE est conforme au cadre réglementaire :

DE 1 Tronc commun	Semestre 1	ECTS	Semestre 2	ECTS
	UE 1-Clinique	15	UE 6-Clinique	6
	UE 2-Sciences infirmières et pratiques avancées	6	UE 7-Santé publique	6
	UE 3-Responsabilité-Ethique-Législation-Déontologie	3	UE 8-Formation et analyse des pratiques professionnelles	6
	UE 4-Anglais	3	UE 9-Recherche	6
	UE 5-Méthodes de travail	3	UE 10-Stage	6
DE 2 Mention	Semestre 3	ECTS	Semestre 4	ECTS
	UE 1-Clinique	14	UE 6-Mémoire	6
	UE 2-Bases fondamentales	6	UE 7-Stage	24
	UE 3-Parcours de santé	4		
	UE 4-Anglais	3		
	UE 5-Recherche	3		

I. Diplôme d'Etat d'infirmier en Pratique Avancée – 1^{ère} année

La formation est organisée sous la forme d'un **dispositif hybride**, alternant des enseignements en présentiel (séminaires régionaux et locaux), des enseignements à distance – *via* la plateforme SIDES NG (commune aux quatre composantes) et *via* la plateforme Moodle (pour les contenus gérés en local au sein de l'UCA) – et des stages.

DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE		UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	
Année 2023 - 2024			
Programme des séminaires présentiels, stages, enseignements à distance et épreuves de contrôle des connaissances			
2023		2024	
Séminaires	N°	Séminaires	N°
Lundi au vendredi		Lundi au vendredi	
	37		37
	38		38
	39		39
	40		40
	41		41
	42		42
	43		43
	44		44
	45		45
	46		46
	47		47
	48		48
	49		49
	50		50
	51		51
	52		52
	1		1
	2		2
	3		3
	4		4
	5		5
	6		6
	7		7
	8		8
	9		9
	10		10
	11		11
	12		12
	13		13
	14		14
	15		15
	16		16
	17		17
	18		18
	19		19
	20		20
	21		21
	22		22
	23		23
	24		24
	25		25
	26		26
	27		27
	28		28
	29		29
	30		30
	31		31
	1		1
	2		2
	3		3
	4		4
	5		5
	6		6
	7		7
	8		8
	9		9
	10		10
	11		11
	12		12
	13		13
	14		14
	15		15
	16		16
	17		17
	18		18
	19		19
	20		20
	21		21
	22		22
	23		23
	24		24
	25		25
	26		26
	27		27
	28		28
	29		29
	30		30
	31		31
	1		1
	2		2
	3		3
	4		4
	5		5
	6		6
	7		7
	8		8
	9		9
	10		10
	11		11
	12		12
	13		13
	14		14
	15		15
	16		16
	17		17
	18		18
	19		19
	20		20
	21		21
	22		22
	23		23
	24		24
	25		25
	26		26
	27		27
	28		28
	29		29
	30		30
	31		31
	1		1
	2		2
	3		3
	4		4
	5		5
	6		6
	7		7
	8		8
	9		9
	10		10
	11		11
	12		12
	13		13
	14		14
	15		15
	16		16
	17		17
	18		18
	19		19
	20		20
	21		21
	22		22
	23		23
	24		24
	25		25
	26		26
	27		

En DE1, les épreuves d'évaluation sont pour une part, communes aux quatre composantes pour les UE mutualisées, et pour l'autre part, propres au dispositif local. Les épreuves d'évaluation communes sont réalisées en présentiel². Lorsqu'il s'agit d'épreuves de contrôle de connaissances (sur tablettes, *via* UNESS Evaluations), elles ont lieu en dehors des semaines de séminaire. Lorsqu'il s'agit d'épreuves propres au dispositif local (contrôle continu ou examen terminal), elles peuvent avoir lieu en présentiel ou à distance via Moodle, sur les périodes de séminaire local ou en dehors.

La maquette prévoit **quatre séminaires régionaux (SR)**, regroupant les quatre promotions d'étudiants, soit un SR sur chaque site universitaire AuRA. Chacune des composantes prend en charge l'organisation d'un séminaire régional. Chaque séminaire comprend des enseignements relatifs à l'UE Clinique (semestre 1 et semestre 2), en lien avec une des mentions enseignées et, le cas échéant, des contenus plus transverses (pharmacologie, examen clinique, etc.). Chaque SR comprend en outre des enseignements d'une autre UE, dont la faculté organisatrice est pilote régional en termes d'ingénierie pédagogique ; ces UE sont dites « mutualisées ». Les responsabilités sont réparties comme suit :

² Sauf contraintes sanitaires imposant des modalités distancielles

- SR1 : Université Clermont Auvergne (*semaine 38*) : UE Clinique *mention Psychiatrie-Santé mentale (PSM)* et UE Sciences infirmières et pratique avancée ;
- SR2 : Université Jean Monnet (Saint-Etienne) (*semaine 46*) : UE Clinique *mention Maladies rénales-Dialyse-Transplantation (MRDT)* et UE Responsabilité-Législation-Ethique-Déontologie ;
- SR3 : Université de Lyon (*semaine 2*) : UE Clinique *mention Oncologie-Hématologie (OH)* et UE Formation et analyse des pratiques professionnelles ;
- SR4 : Université Grenoble Alpes (*semaine 7*) : UE Clinique *mention Pathologies chroniques stabilisées et soins primaires (PCSSP)* et UE Santé publique.

Depuis 2022, des enseignements relatifs à la 5^{ème} mention « Urgences » sont dispensés dans le cadre de l'UE Clinique sur les quatre séminaires, à hauteur d'une demi-journée de cours. La mention « Urgences » est co-pilotée au niveau régional par les universités de Saint-Etienne et Lyon.

Outre le pilotage par une composante, toutes les UE sont cogérées dans chaque faculté par un binôme local médecin-infirmière, travaillant en collaboration avec ses homologues des autres sites universitaires.

Les séminaires régionaux représentent 5 jours de présentiel.

La maquette prévoit des **séminaires locaux (SL)**, en alternance avec les séminaires régionaux.

Concernant les UE Clinique et les UE « mutualisées », des enseignements complémentaires en présentiel sont réalisés dans le cadre des séminaires locaux. Ainsi, des cours magistraux, des séances de travaux dirigés et de travaux pratiques, des tables rondes avec des professionnels, etc., sont organisés par chaque binôme référent local de l'UE, à partir des recommandations pédagogiques de la composante pilote de l'UE concernée.

Les séminaires locaux comportent en outre les enseignements présentiels des UE « non mutualisées » :

- En semestre 1 : l'UE Méthodes de travail et l'UE Anglais ;
- En semestre 2 : l'UE Recherche.

Les séminaires locaux représentent chacun 5 jours de présentiel.

Enseignements à distance

Des enseignements sont dispensés, à distance et dans les périodes inter-séminaires, dans un format « capsule³ » : ces ressources sont accessibles aux étudiants *via* la plateforme UNESS Formation, lorsqu'il s'agit de cours mutualisés pour les quatre promotions, ou *via* la plateforme Moodle lorsqu'il s'agit de cours produits et dispensés par la composante UCA et destinés aux seuls étudiants clermontois.

Des activités pédagogiques complémentaires de type quizz, wiki, étude de documents, vidéo, etc., peuvent être proposées aux étudiants via ces plateformes. Il s'agit alors de travaux personnels ou collaboratifs. Ces travaux sont gérés en autonomie par les étudiants, et peuvent être ponctuellement guidés par les enseignants. Certaines de ces productions étudiantes, sous forme d'exposés oraux présentés en séminaire local, ont valeur d'enseignement pour l'ensemble de la promotion.

³ Une capsule est production orale ou audiovisuelle qui traite, de manière condensée et structurée, d'un sujet, d'une notion ou d'un thème donné. Sa durée est généralement d'une trentaine de minutes.

Le stage :

La maquette prévoit deux mois de stage en première année, au cours du semestre 2. Le stage est réalisé dans une structure différente de celle d'origine de l'étudiant. Le stage dure huit semaines. Il peut être divisé en deux périodes de quatre semaines ; il est alors réalisé dans deux structures ou unités de soins différentes. Le terrain de stage est choisi par l'étudiant dans une liste de terrains partenaires, établie par l'UCA, ou démarché personnellement, avec l'accord de l'équipe pédagogique.

La période de stage est séparée par une semaine de séminaire présentiel, dans une perspective d'alternance intégrative (retours d'expériences et projection en pratique avancée ; analyse des pratiques professionnelles ; méthodologie de projet ; démarche qualité ; développement du leadership clinique).

Les modalités pédagogiques dans les différentes UE :

Nous présentons ici les modalités pédagogiques pour l'année 2023-2024⁴. Pour rappel, le dispositif de formation DE1 entre dans sa cinquième année de mise en œuvre, il est en cours d'ajustement et de consolidation, du fait notamment de l'ajout de la cinquième mention.

La formation conduisant au métier d'infirmier en pratique avancée s'inscrit dans une approche par compétences et vise à outiller l'étudiant pour qu'il soit en mesure :

- de promouvoir la santé des personnes et des communautés dans une perspective d'autonomie et d'*empowerment* pour la personne soignée,
- de comprendre les enjeux du développement et de l'implantation de la pratique avancée infirmière,
- d'assumer une prise de responsabilités élargies,
- de développer un leadership clinique infirmier dans un mode d'exercice interprofessionnel,
- de prendre des décisions éclairées et argumentées,
- de favoriser le développement de pratiques fondées sur des données probantes et de participer à la construction de la discipline Sciences infirmières.

Dans cette perspective, l'équipe pédagogique prône une pédagogie active, visant l'acquisition et le renforcement de connaissances théoriques, la consolidation et le développement des savoirs méthodologiques, la construction d'une posture réflexive et éthique et le développement du leadership. Les compétences visées sont des compétences cliniques, des compétences pédagogiques, des compétences organisationnelles et collaboratives, et des compétences méthodologiques.

Les modalités pédagogiques se présentent sous différents formats, impliquant la participation d'un ou de plusieurs enseignants, dans une approche résolument pluridisciplinaire, ce qui implique des coanimations de séances en binôme d'experts (médecin-IDE ou IPA, ou psychologue, etc.) et des tables rondes avec différents experts invités. D'autres modalités pédagogiques s'appuient sur l'implication des étudiants eux-mêmes dans la production d'exposés oraux ou de ressources pédagogiques (Wiki) qui auront valeur d'enseignement pour la promotion ; ces productions bénéficient d'un encadrement et/ou d'un feedback de la part des enseignants. Le tableau 1 ci-après présente les différentes modalités pédagogiques mises en œuvre :

⁴ Voir en annexe, la répartition des différentes modalités pédagogiques et l'estimation de leur volume horaire

Nature des modalités pédagogiques		Commentaires
Cours magistraux	Cours <i>ex-cathedra</i>	Essentiellement lors des séminaires régionaux (SR n°1 pour UCA) Ponctuellement lors des séminaires locaux
	Capsules (ressources numériques)	Production destinée à l'ensemble des promotions : déposée sur UNESS Formation, assortie d'un syllabus Production destinée à la promotion clermontoise : déposée sur Moodle assortie d'objectifs d'apprentissage et/ou d'un syllabus
Travaux dirigés	Format « traditionnel »	Animation par un enseignant
	Classe inversée	Présentation de synthèse d'un sujet par les étudiants à partir de cours en ligne dispensés via la plateforme ; interactions à partir d'études de cas et apports complémentaires par l'enseignant
	Etudes de cas cliniques ou concertations entre pairs	Animation par un enseignant ou coanimation par un binôme d'expert (médecin et infirmière ou IPA ou psychologue, etc.), avec ou sans sous-groupes
	Analyse des pratiques	Groupe d'analyse de pratiques professionnelles animé par un psychologue (en 1/2 ou 1/3 de promotion) ; Retour d'expériences de stage (en 1/2 ou 1/3 de promotion)
	Simulation de consultation patient avec débriefing	Nécessite la coanimation par un binôme enseignant médecin-infirmier, ainsi que la participation d'un comédien formé ; en 1/2 ou 1/3 de promotion)
Travaux pratiques	TP	Examen clinique ; auscultation (coanimation médecin-IPA) ; Simulation procédurale
Travaux personnels et collaboratifs guidés (TPG)	Soutien méthodologique ; feedback formatif	Accompagnement méthodologique par un enseignant ou un intervenant extérieur Régulation Wikipa (sur UNESS Formation) : feedback formatif Feedback formatif sur Activités via Moodle (tests, quizz, conception de guide d'entretien, etc.)
Encadrement et suivi des stages		Accompagnement projet de stage ; feedback formatif sur les productions ; visite de stage
Direction de mémoire		Accompagnement pédagogique individuel par un infirmier titulaire d'un master ou d'un doctorat, ou d'un IPA, ou d'un infirmier cadre de santé ou cadre supérieur de santé ayant une expérience en recherche ; guidances collectives en sous-groupe
Tables rondes		Séances thématiques regroupant différents acteurs de santé qui viennent témoigner de leur expérience et échanger avec les étudiants

Tableau 1 : Modalités pédagogiques et leurs caractéristiques

Modalités de contrôle des connaissances : Diplôme d'Etat infirmier en pratique avancée – 1^{ère} année

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : CLINIQUE	15	5	EvT	**	2 1	E ; A E	***	1	E	****	1	E	***
UE 2 : SCIENCES INFIRMIERES ET PRATIQUES AVANCEES	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	A ; O* M	Remise dossier	1	E	Remise dossier	1	E	Remise dossier
UE 3 : RESPONSABILITE-ETHIQUE-LEGISLATION-DEONTOLOGIE	3	1	EvT	**	2 1	E E	***	1	E	****	1	E	***
UE 4 : METHODES DE TRAVAIL	3	1	EvC EvT	40 60	2 1	A E	Remise dossier	1	E	Remise dossier	1	E	Remise dossier
UE 5 : ANGLAIS	3	1	EvC EvT	40 60	2 1	O E	1h	1	E	****	1	E	1h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- A : Pour le contrôle continu des différentes UE, l'évaluation porte sur la participation active aux travaux en présentiel et/ou à distance (exercices en ligne, quizz, exposé oral individuel ou en groupe, ou remise d'un dossier personnel ou collectif, ...).
- * : épreuve réalisée en binôme ou en groupe restreint

- ** : Décision de la coordination régionale (dossier CNESER juillet 2022) : suppression de la part 40% des contrôles continus pour les épreuves mutualisées en région, certaines composantes n'en organisant pas.
- *** Chaque épreuve écrite de contrôle continu des connaissances (QCM, QROC) dure entre 20 minutes et 1 heure pour chacune des UE concernées. L'examen terminal est commun aux UE « mutualisées » et dure 3 heures. Il concerne les UE Clinique S1 et S2, l'UE Responsabilité-Ethique-Législation-Déontologie, l'UE Santé publique et l'UE Formation & Analyse des pratiques.
- ****RSE : même durée que l'épreuve initiale.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 : CLINIQUE	6	2	EvT	**	2 1	E E	***	1	E	****	1	E	***
UE 7 : SANTE PUBLIQUE	6	2	EvT	**	2 1	E E	***	1	E	****	1	E	***
UE 8 : FORMATION ET ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	A* E	***	1	E	****	1	E	***
UE 9 : RECHERCHE	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	E E	1h Dossier	1	E	**** Dossier	1	E	1h
UE 10 : STAGE	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	E M***						E M**	

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- A : idem semestre 1
- * : épreuve réalisée en binôme ou en groupe restreint

- ** : Décision de la coordination régionale (dossier CNESER juillet 2022) : suppression de la part 40% des contrôles continus pour les épreuves mutualisées de l'UE Clinique S2 et de l'UE Santé publique, et à l'exception de l'UE Formation et APP où le contrôle continu est maintenu.
- *** ET des UE mutualisées : voir page précédente
- ****RSE : même durée que l'épreuve initiale.
- M** Le stage DE1 donne lieu à un rapport de stage écrit, présenté par l'étudiant. La validation du stage comprend l'évaluation du rapport de stage (40%) et le bilan du maître de stage (60%).

II. Diplôme d'Etat d'infirmier en Pratique Avancée – 2^{ème} année

L'UCA prend en charge l'enseignement de la mention Psychiatrie et Santé mentale (PSM), en référence à l'Arrêté du 12 août 2019. Par conséquent, les étudiants des différents sites universitaires AuRA ayant choisi cette mention en fin de première année, s'inscrivent administrativement à l'UCA pour leur deuxième année.

Il s'agira de la quatrième année du dispositif DE2.

Le dispositif de formation reste un dispositif hybride sur le même modèle qu'en première année. La maquette comprend six séminaires présentiels d'une semaine et un séminaire final pour les soutenances de mémoire et un entretien de fin de stage.

L'ingénierie pédagogique du DE2 IPA associe enseignants-chercheurs et professionnels experts de la psychiatrie et de la santé mentale, médecins et infirmiers (infirmiers, cadres et IPA) de la région AuRA (CH Le Vinatier à Lyon, CHU de Grenoble, CHU de Lyon, CHU de Saint-Etienne, CHU de Clermont-Ferrand, Association Hospitalière Sainte-Marie de Clermont-Ferrand).

Enseignements en présentiel :

Les temps d'enseignement en présentiel en séminaire privilégient le partage d'expériences et les interactions, des travaux de réflexion et de production à partir d'études de cas, des mises en situations sous la forme de jeu de rôle ou de simulation. Ainsi, le dispositif de formation s'oriente sur une approche interprofessionnelle, privilégiant des perspectives complémentaires, donc des coanimations de séances en binômes d'experts, selon les mêmes modalités qu'annoncées dans le tableau 1 *supra*.

Le semestre 3 comprend trois UE ciblées sur la mention PSM ; elles sont articulées entre elles :

- UE Clinique
- UE Bases fondamentales
- UE Parcours de soins

Quatre grandes séquences pédagogiques sont proposées : elles portent sur l'évaluation clinique, sur les parcours de soins en santé mentale et psychiatrie, sur la réhabilitation et sur l'addictologie. Elles visent l'acquisition des savoirs, savoir-être et savoir-agir, leur mobilisation et leur articulation pour le développement

des compétences cliniques dans les situations de soins et de suivi du patient. Elles visent aussi l'apprentissage de la coordination des parcours de soins, l'élaboration de projets d'éducation à la santé mentale et d'éducation thérapeutique, la formation des pairs et l'évaluation des pratiques professionnelles, et l'intégration des données issues de la recherche dans les pratiques de soins.

Deux autres UE, s'inscrivant dans le prolongement des enseignements dispensés en première année, complètent le dispositif en s'articulant aux enseignements ciblés sur le domaine de la mention : UE Recherche et UE Anglais.

Le semestre 4 comprend l'UE stage et l'UE Mémoire. Ce dernier répond au cahier des charges de l'Arrêté du 18 juillet 2018. Le mémoire porte sur une problématique reflétant un aspect de l'exercice professionnel en pratique avancée, en lien avec les compétences de l'IPA et son champ d'activité. L'étudiant bénéficie d'un accompagnement par un directeur de mémoire.

Enseignements à distance

Les ressources numériques sont déposées sur la plateforme Moodle UCA. Les capsules de cours sont, soit des productions locales, soit des ressources produites par le Collège National des Universitaires en Psychiatrie (CNUP), à destination des formations IPA mention PSM sur le territoire national, selon un principe de contribution-mutualisation. Plusieurs membres de l'équipe pédagogique DE2 IPA AuRA contribuent à ces productions.

Comme en première année, des activités pédagogiques complémentaires de type quizz, étude de documents, vidéo, etc., peuvent être proposées aux étudiants *via* Moodle. Il s'agit alors de travaux personnels ou collaboratifs. Ces travaux sont gérés en autonomie par les étudiants, et peuvent être ponctuellement guidés par les enseignants et faire l'objet de feedback formatifs. Certaines de ces productions étudiantes, sous forme d'exposés oraux présentés en séminaire local, ont valeur d'enseignement pour l'ensemble de la promotion ; ils sont valorisés au titre du contrôle continu des connaissances.

Le stage :

La maquette prévoit quatre mois de stage en deuxième année, au cours du semestre 4. Le stage de fin de formation a une visée professionnalisante. Il doit notamment permettre à l'étudiant d'approfondir le développement de ses compétences cliniques et de son leadership. Le stage est divisé en deux périodes de 8 semaines (période 1 et 2). Si c'est possible, le stage est réalisé pour moitié dans la structure d'exercice futur, afin de construire les fondements de l'implantation de la pratique avancée et de développer un réseau intra et extrahospitalier. L'autre partie du stage est réalisée dans un établissement de soins différent de celui d'origine de l'étudiant, en santé mentale et/ou psychiatrie. L'un des maîtres de stage ou tuteur, pour chaque période, est nécessairement un médecin psychiatre. Le terrain de stage est démarché par l'étudiant en fonction de son projet professionnel ; le choix du stage est soumis à validation de l'équipe pédagogique sur la base d'un projet de stage rédigé. Compte-tenu des travaux à réaliser dans le cadre de l'évaluation continue du stage, il est souhaitable – mais non imposé – de réaliser le stage dans la structure d'implantation future sur la période 2.

Les deux périodes de stage sont séparées par une semaine de séminaire présentiel, dans une perspective d'alternance intégrative (retours d'expériences ; analyse des pratiques professionnelles ; coordination des parcours de soins ; démarche qualité ; développement du leadership clinique). A la fin du stage, un autre temps de retours d'expériences et d'analyse des pratiques est programmé. Un entretien de fin de stage avec l'équipe pédagogique est organisé afin d'évaluer les acquisitions et la réflexivité de l'étudiant.

Jury du diplôme d'Etat :

Le jury final du Diplôme d'Etat se réunit en juillet 2024.

Un deuxième jury a lieu début octobre 2024 pour la session 2.

Modalités de contrôle des connaissances : Diplôme d'Etat infirmier en pratique avancée – 2^{ème} année

Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : CLINIQUE	14	5	EvC EvT	40 60	2 1	E E	1h	1	E	***	1	E	1h
UE 2 : BASES FONDAMENTALES	6	2	EvC EvT	40 60	2 1	O* A	20' Dossier	1	M	Dossier	1	M	20' Dossier
UE 3 : PARCOURS DE SANTE	4	1	EvC EvT	40 60	2 1	A ; O* O*/A	Remise dossier	1	O	***	1	O*/A	20'
UE 4 : RECHERCHE	3	1	EvC EvT	40 60	2 1	A A	Remise dossier	1	E	Remise dossier	1	E	Remise dossier
UE 5 : ANGLAIS	3	1	EvC EvT	40 60	2 1	O E	20'	1	E	20'	1	E	20'

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- A : Pour le contrôle continu des différentes UE, l'évaluation porte sur la participation active aux travaux en présentiel et/ou à distance (exercices en ligne, quizz, exposé oral individuel ou en groupe, ou remise d'un dossier personnel ou collectif, ...).
- * : épreuve en binôme ou en groupe restreint
- ***RSE : même durée que l'épreuve initiale

Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			Évaluation initiale / 1 ^{ère} session					RSE avec aménagement des examens			2 ^{ème} session		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 : MEMOIRE	6	4	EvT		1 1	M O	1h	1	M O	1h	1	M O	1h
UE 10 : STAGE	24	6	EvC EvT	40 60	2 1	A* M**	Remise dossier					A M**	Remise dossier

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

- L'UE Mémoire comprend la rédaction d'un mémoire de fin d'études (M) et sa soutenance orale (O) ; pas d'épreuve de contrôle continu.
- A* : La note de contrôle continu du stage porte un écrit réflexif en lien avec une projection dans l'exercice professionnel.
- M** La note de stage se fonde sur l'examen du bilan des maîtres de stage, des productions de l'étudiant réalisées au cours du stage à la demande de ses tuteurs ou de sa propre initiative, et de l'entretien de fin de stage avec l'équipe pédagogique. Les bilans de stage des deux périodes sont examinés et une note globale est attribuée par le jury.

ANNEXE : Prévisionnel 2022-23 – Modalités et volume horaire des enseignements

I. DE1 (Tronc commun)

Les tableaux suivants comptabilisent le volume d'heures enseignées (CM présentiel et à distance ; TD ; TP ; partage d'expériences en tables rondes). A titre indicatif, il comprend une estimation du temps de travail individuel et collectif destiné à la production de travaux présentés en séminaire, et valant évaluation normative ou faisant l'objet d'un feedback formatif. Certains temps de travail collaboratif sont programmés au moment des séminaires, mais la plupart de ces travaux sont réalisés en distanciel, hors séminaire⁵.

Semestre 1

1. UE 1. Clinique⁶ :

UE CLINIQUE S1 – 15 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage 4 sites)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR1⁷, SR2 et SR3 + e-learning) : enseignements ciblés sur la mention Psychiatrie santé mentale ; sur la mention Maladie rénales ; sur la mention Oncologie-Hémato-oncologie ; et sur la mention Urgences : enseignements de contenus transverses (pharmacologie, raisonnement clinique, douleur, ...)	140 h
Travaux Dirigés (SL) : études de cas cliniques en PSM, en MRDT, en oncologie ; études de cas en pharmacologie ; études de cas douleur ; simulation de consultation patient	43h
Travaux pratiques (SL) : examen clinique et auscultation	5h
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) ET : écrit sur tablette via SIDES (QCM)	1h x 2
Total volume horaire	190 heures

2. UE 2. Sciences infirmières et pratiques avancées

UE SI & PA – 6 ECTS – Contenus enseignés – (pilotage UCA)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR1 et e-learning) : Origines de la pratique avancée ; Epistémologie des sciences infirmières ; Science et Discipline ; Ethiques du care ; Ecoles de pensée infirmière ; Modèle PEPPA et recommandations pour l'implantation de la PA ; Approche sociologique des relations interprofessionnelles ; sociologie des professions de santé ; les concepts en sciences infirmières ;	30h
Travaux Dirigés : étude des représentations sociales de l'IPA chez les professionnels de santé ; Jeu de rôle IPA et acteurs de santé ; enjeux de la pratique avancée ; Analyse d'une situation à l'aune d'une école de pensée infirmière ; projet professions-écologie-care accompagné par un sociologue des professions (en présentiel et à distance)	25h
Travaux pratiques : Etude de documents (à distance) ; conception d'un WIK'IPA (à distance) ;	13h
Autres : table ronde acteurs de l'implantation de la pratique avancée (SR1)	2h30
Modalités d'évaluation : (épreuves communes aux 4 UFR) - CC : exposé oral en binôme - ET : écrit individuel : remise projet d'implantation de la pratique avancée	30' par binôme

⁵ En plus de ces temps de travail collaboratifs, le temps de travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances, ainsi que les recherches et lectures personnelles nécessaires à ce niveau de formation ne sont pas comptabilisés ici.

⁶ Pour rappel, pilotage partagé, chaque composante étant responsable de la production de ressources et de l'organisation des cours d'intervenants pour la mention qu'il enseigne ; pilotage UCA pour le séminaire de rentrée, orientation PSM.

⁷ Pour les contenus pris en charge par l'UCA (mention PSM et certains contenus transverses), la charge des frais d'intervenants sur le SR1 est supportée par l'UCA.

Total volume horaire	70 heures
Travaux collaboratifs guidés : co-conception exposé analyse de situation (CC) et projet profession-écologie-care (en binôme ou groupes restreints, à distance ; projet implantation (ET)	20 à 30h (estimation)

3. UE 3. Responsabilité-Ethique-Législation-Déontologie

UE RELD – 3 ECTS – Contenus enseignés – (pilotage St-Etienne)	Volume d'heures
Cours magistraux : (cf. SR2 Université St-Etienne)	7 h (SR2) +
+ SL : Responsabilité autour de la prescription médicale, Modalités d'installation IPA, Relation avec les instances, Législation ; Droit public, droit privé ; Ordre infirmier	18h (capsule + TD)
+ capsules St Etienne : principes généraux, instances, comité d'éthique, législation, secret professionnel, démarche éthique, pluridisciplinarité, interdisciplinarité, déontologie, responsabilité	2h en capsules
Travaux Dirigés : référentiel activités et compétences de l'IPA ; IPA et prescription ; responsabilité professionnelle de l'IPA ; études de cas et éthique ; ...	12h
Modalités d'évaluation : (<i>épreuves communes aux 4 UFR</i>)	20' x 2
ET : écrit sur tablette via SIDES (QCM)	
Total volume horaire	40 heures

4. UE 4. Langue vivante (Anglais)

UE Anglais – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Travaux Dirigés : cours et exercices en présentiel et à distance	18h30
Modalités d'évaluation :	20' + 1h
- CC : oral - ET : écrit	
Total volume horaire	20 heures
Travaux personnels ou collaboratifs guidés : étude de documents ; vidéo ; exercices en ligne préparatoires aux TD	20h (estimation)

5. UE 5. Méthodes de travail

UE Méthodes de travail – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux : Apprentissage et mémoire ; Cartes conceptuelles ; E-santé ; Protection des données sensibles ; Les compétences informationnelles ; outils connectés en santé ; télémédecine	8h
Travaux Dirigés : Recherche avancée sur les BDD ; PubMed ; Zotero ; Méthodologie recherche documentaire (e-learning et présentiel)	20h
Modalités d'évaluation :	20' + 1h
- CC : QCM - ET : écrit (bibliographie avec Zotero)	
Total volume horaire	30h
Travaux personnels ou collaboratifs guidés : étude de documents, bibliographie (ET)	15 à 20 h (estim.)

Semestre 2

1. UE 6. Clinique

UE CLINIQUE S2 – 6 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage 4 sites)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR4 + e-learning) : enseignements ciblés sur la mention PCSSP et Urgences ; enseignements de contenus transverses (pharmacologie, ...)	60 h
Travaux Dirigés (SL) : études de cas cliniques en PCSSP, simulation de consultation patient	15h
Travaux pratiques (SL) : examen clinique (suite)	3h
Modalités d'évaluation : <i>(épreuves communes aux 4 UFR)</i> ET : écrit sur tablette via SIDES (QCM)	1h x 2
Total volume horaire	80 heures

2. UE 7. Formation et analyse des pratiques professionnelles

UE F&APP – 6 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage Lyon)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR3 + e-learning) : EPP, méthodes d'évaluation ; Théories et modèles pédagogiques ; ingénierie pédagogique et ingénierie de formation ; le DPC ; cahier des charges en FPC ; Protocoles et référentiels ; Méthodes d'analyses des causes ; concertations pluridisciplinaires ; expériences d'EPP en cancérologie	30h + capsules
Travaux Dirigés (SL) : conduite d'action de formation ; élaboration d'un cahier des charges ; méthodes pédagogiques ; analyse d'un incident critique	10h
Modalités d'évaluation : <i>(épreuves communes aux 4 UFR)</i> - CC : écrit en groupe restreint - ET : écrit sur tablette via SIDES (QCM)	1h + dossier collectif remis
Total volume horaire	40 heures
Travail personnel et collaboratif guidé : Quizz et exercices en ligne avec feedback ; dossier collectif (CC)	5 à 10h (estimation)

3. UE 8. Santé publique (pilotage Grenoble)

UE Santé publique – 6 ECTS – Contenus enseignés - (pilotage Grenoble)	Volume d'heures
Cours magistraux (SR3 + e-learning) : Grands principes de santé publique ; grands principes d'épidémiologie ; parcours de santé ; éducation à la santé ; ETP ; usages numériques et objets connectés au sein des parcours de santé	7h + 30h
Travaux Dirigés (SL) : bilan éducatif ; ETP ; Déterminants de santé ; outils pédagogiques et techniques d'animation d'ateliers d'ETP	12h
Modalités d'évaluation : <i>(épreuves communes aux 4 UFR)</i> ET : écrit sur tablette via SIDES (QCM)	20' x 2
Total volume horaire	50 heures
Travail personnel préparatoire au TD : entretien patient (bilan éducatif) ; en stage ou en exercice	10h

4. UE 9. Recherche

UE Recherche – 6 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (SL + e-learning) : Généralités ; Méthodologie de démarche de recherche ; la preuve en recherche ; EBN ; approches quanti, quali et mixtes ; le pragmatisme ; Les méthodes qualitatives ; les méthodes quantitatives ; la recherche clinique ; aspects éthiques et réglementaires de la recherche sur l'homme ; Techniques d'investigation ; Méthodologie de la LCA ; LCA commentées ; la recherche infirmière	36h
Travaux Dirigés (SL) : Lecture critique d'article ; Méthodologie appliquée	6h
Autres : table ronde expériences de recherche infirmière et acteurs de la recherche	3h
Modalités d'évaluation : - CC : écrit sur Moodle (QCM et QROC) - ET : remise d'un écrit (Analyse critique d'article scientifique)	1h + Dossier
Total volume horaire	50 heures
Travail personnel guidé : Quizz et exercices en ligne avec feedback ;	10h (estimation)

5. UE 10. Stage

Le stage représente 8 semaines sur le terrain, soit **280 heures**.

UE Stage – 6 ECTS	Volume d'heures
Travaux Dirigés (SL) : Analyse des pratiques professionnelles ; retours d'expériences ; méthodologie de projet ;	14h
Modalités d'évaluation : - CC : rapport écrit - ET : bilan de stage	1h par étudiant
Total volume horaire (en séminaire)	15h
Travail individuel en vue du rapport écrit et présentation	15 à 20 h (estimation)

Total du volume d'heures en DE1

Semestre 1	Volume d'heures enseignées (tous formats)	350 heures
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés⁸</i>	55 à 70h

Semestre 2	Volume d'heures enseignées (tous formats)	235 heures
	<i>Stage</i>	280 heures
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés⁹</i>	40 à 50h

⁸ NB : Pour rappel, le temps de travail personnel ou collaboratif (semestres 1 et 2) a été estimé à titre indicatif. Il ne comprend pas le travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances.

⁹ Ne comprend pas le temps de production des travaux demandés par les tuteurs de stage.

II. DE2 (mention PSM)

Semestre 3

Les tableaux suivants comptabilisent le volume d'heures enseignées (CM présentiel et à distance ; TD ; TP ; partage d'expériences en tables rondes). A titre indicatif, il comprend une estimation du temps de travail individuel et collectif destiné à la production de travaux présentés en séminaire, et valant évaluation normative ou faisant l'objet d'un feedback formatif. Certains temps de travail collaboratif sont programmés au moment des séminaires, mais la plupart de ces travaux sont réalisés en distanciel, hors séminaire¹⁰.

1. UE Clinique S3

UE Clinique – 14 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaires + e-learning) : Cours et Capsules CNUP relatives aux processus psychopathologiques, aux pathologies, à la pharmacologie spécifique, aux psychothérapies, aux approches non médicamenteuses, aux examens complémentaires ; ECT ; échelles d'évaluation ; Bonnes pratiques de la prescription médicale ; Risques psychosociaux ; santé mentale au travail ; Droits des patients en psychiatrie ; Contrôle des lieux de privation de liberté ; évaluation fonctionnelle ; TCA ; Psychiatrie de la personne âgée ; Pédiopsychiatrie ; ...	35h + Capsules 65h
Travaux Dirigés : études de cas ; raisonnement et examen clinique en psychiatrie ; orientation clinique ; évaluation de la gravité du trouble en addictologie ; évaluation du risque suicidaire et gestion de crise ; Leadership infirmier ; traitements de substitution ...	16h
Autres : études de documents : plan santé mentale, ... (à distance)	2h
Modalités d'évaluation : • CC : Ecrit (QCM - QROC) • ET : Ecrit (QCM et cas cliniques)	1h x 2
Total volume horaire	120 heures

2. UE Bases fondamentales

UE Bases fondamentales – 6 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaire + e-learning) : Histoire et organisation de la psychiatrie ; Histoire des pratiques des infirmiers en psychiatrie dans le mouvement des idées ; Raisonnement clinique : approche croisée médicale et infirmière ; Entretien motivationnel ; relation de soins en psychiatrie ; Leadership clinique ; Moindre recours ; alternatives à l'isolement ; plan de crise conjoint et directives anticipées ; intervention précoce ;	16h + capsules 15h
Travaux Dirigés : études de cas ; évaluation fonctionnelle ; entraînement aux habiletés cliniques (jeux de rôle, simulation) : Technique de l'entretien motivationnel ; Psychoéducation ; conduite de groupe d'entraînement des compétences sociales et remédiation cognitive ; formuler un dilemme éthique ; pratique avancée en PSM ; Analyse de situation et école de pensée infirmière ; Collaboration IPA-Pair aidant ; Case management ;	20h
Autres : Tables ronde équipes de soins et autres acteurs de santé ; associations patients et familles ;	8h
Modalités d'évaluation : • CC : Evaluation fonctionnelle ; oral en groupe restreint • ET : écrit individuel	30' oral par groupe + remise dossier
Total volume horaire	70 heures
Travaux individuels et collaboratifs guidés : conception d'un guide d'entretien clinique (avec feedback) ; conception collective de l'exposé (CC)	15 h (estimation)

¹⁰ En plus de ces temps de travail collaboratif, le temps de travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances, ainsi que les recherches et lectures personnelles nécessaires à ce niveau de formation n'est pas comptabilisé ici.

3. UE Parcours de santé

UE Parcours de santé – 4 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaire + e-learning) : parcours de soins en gériopsychiatrie ; parcours de soins en pédopsychiatrie ; parcours de soins en addictologie ; parcours de soins en psychiatrie adultes ; parcours de soins et TCA ; prise en charge somatique des patients psychiatriques ; coordination des parcours de soins ; interprofessionnalité en psychiatrie ; Précarité ; Pédopsychiatrie et réseaux ; PEC à domicile ;	20h
Travaux Dirigés : élaboration de projets de soins coordonnés en psychiatrie	8h
Autres : Tables ronde équipes de soins pluridisciplinaires et autres acteurs du parcours patient ; coordination des parcours de soins et interprofessionnalité	10h
Modalités d'évaluation : • CC : Projet d'éducation à la santé (orientation addictologie) dans une approche populationnelle ; en binôme ; exposé oral • ET : Dossier projet de parcours de soin et sa présentation orale	30' + 2h
Total volume horaire	40 heures
Travaux collaboratifs guidés : élaboration collective des projets en vue de CC et ET	20h (estimation)

4. UE Recherche

UE Recherche S3 – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Cours magistraux (Séminaire + e-learning) : Rappels méthodologiques ; Problématisation et énoncé d'une question de recherche ; Construire un devis d'étude ; échantillonnage ; choisir un outil d'investigation ; méthodes de traitement et d'analyse des données ; devis de recherche clinique ; communication et valorisation de la recherche ; PHRIIP et lettre d'intention ;	9h + 15h capsules
Travaux Dirigés : Méthodologie de la revue de littérature ; construction d'une problématique de recherche ; régulation des travaux étudiants	8h
Autres : Table ronde Recherche paramédicale en psychiatrie et santé mentale	3h
Modalités d'évaluation : • CC : Ecrit individuel • ET : Ecrit individuel	Dossiers personnels à remettre
Total volume horaire	40 heures
Travaux individuels et collaboratifs guidés : quizz (avec feedback formatif) ; guidance projet de recherche (à distance) ; élaboration individuelle des travaux en vue de CC et ET	30h (estimation)

5. UE Langue vivante (Anglais)

UE Anglais – 3 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
Travaux Dirigés : exercices en présentiel	8h
Modalités d'évaluation : • CC : oral • ET : écrit	20' + 1h
Total volume horaire	10h
Travaux personnels ou collaboratifs guidés : étude de documents ; vidéo ; exercices en ligne préparatoires aux TD	10h (estimation)

Semestre 4

6. UE Mémoire

UE Mémoire - 6 ECTS – Contenus enseignés	Volume d'heures
TD : méthodologie ; guidances collectives (en sous-groupes) ; soutenance	10h
Direction de mémoire : le directeur de mémoire est un infirmier titulaire d'un master ou un IPA ou un infirmier cadre de santé ayant une expérience en recherche ; forfait de 10 heures par étudiant	10h
Modalités d'évaluation : • Mémoire et sa soutenance orale	Oral : 1h par étudiant
Total volume horaire	21 heures
Travail personnel de réalisation du mémoire	60 à 100h (estimation)

7. UE Stage

Le stage représente 16 semaines sur le terrain, **soit 560 heures**.

UE Stage – 6 ECTS	Volume d'heures
Travaux Dirigés (SL) : Analyse des pratiques professionnelles ; retours d'expériences ; méthodologie fiche de poste et protocole d'organisation ;	14h
Modalités d'évaluation : • CC : Fiche de poste et protocole d'organisation argumentés • ET : bilan de stage ; travaux et activités réalisés au cours du stage (portfolio)	
Total volume horaire (en séminaire)	14h

Total du volume d'heures en DE2

Semestre 3	Volume d'heures enseignées (tous formats)	280 heures
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés¹¹</i>	65h

Semestre 4	Volume d'heures enseignées (tous formats)	35 heures
	<i>Stage</i>	560 h
	<i>Estimation temps de travail étudiant pour production des travaux demandés¹²</i>	60 à 100h

¹¹ NB : Pour rappel, le temps de travail personnel ou collaboratif (semestres 3 et 4) a été estimé à titre indicatif. Il ne comprend pas le travail personnel d'apprentissage et d'intégration des connaissances.

¹² Ne comprend pas le temps de production de travaux demandés par les tuteurs de stage.

Références

Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée

Décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Décret n°2019-836 du 12 août 2019 relatif au DE d'IPA mention psychiatrie et santé mentale

Décret n°2019-835 du 12 août 2019 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée et à sa prise en charge par l'assurance maladie

Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique

Arrêté du 12 août 2019 modifiant les annexes de l'arrêté du 18/07/18 fixant les listes permettant l'exercice infirmier...

Arrêté du 18 juillet 2018 fixant la liste des pathologies chroniques stabilisées prévue à l'article R. 4301-2 du code de santé publique

Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Arrêté du 12 août 2019 modifiant l'arrêté du 18/07/18 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'IPA

Arrêté du 12 août 2019 relatif à l'enregistrement des IPA auprès de l'ordre des infirmiers

Décret n° 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière

Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044293333>

Décret n° 2021-1384 du 25 octobre 2021 relatif à l'exercice en pratique avancée de la profession d'infirmiers, dans le domaine d'intervention des urgences https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=C4x5V1QKoFB9BhIPt0DxvcWwPPGh_VcZldM8nhzT4n8

Arrêté du 25 octobre 2021 fixant la liste des motifs de recours et des situations cliniques mentionnés à l'article R. 4301-3-1 du code de la santé publique <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044250143>

Arrêté du 11 mars 2022 modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045358705>

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2023-2024

1^{er} cycle des études de Maïeutique DFGSMa2 et DFGSMa3

Conseil de l'UFR de Médecine : 10/07/2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 12/09/23

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

Arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques / NOR : ESR51119920A

Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique /NOR : ESR51930498A

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-femme, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et du Ministre chargé de la Santé ; il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, conférant le grade de licence.

Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

Les étudiants sont appelés à choisir les lieux de stage dans l'ordre de classement. Pour la 2^{ème} et 3^{ème} année des études, un classement est établi d'après les résultats obtenus selon le nombre total de points des UE à la 1^{ère} session, les étudiants admis à la 1^{ère} session étant classés avant ceux admis à la 2^{ème} session. A la fin du 1^{er} cycle, les étudiants choisissent par ordre de classement le parcours des stages du 2^{ème} cycle.

Conseils de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Les enseignements conduisant au Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages (en 2^{ème} et 3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques).

Ils sont organisés par discipline sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies ou des unités d'enseignement libres choisies par l'étudiant sur des listes proposées par l'Ecole de Sages-femmes, les autres UFR, ou par l'Université.

2^{ème} année du 1^{er} cycle des études maïeutiques (DFGSMa2)

Les étudiants admis en 2^{ème} année des études maïeutiques doivent effectuer au cours de la 2^{ème} année, un stage d'hygiène hospitalière effectué sous la conduite de cadres de service hospitalier d'une durée de trois semaines, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier. Pendant ce stage, les étudiants sont également initiés aux principes de l'hygiène hospitalière et aux gestes de premier secours. Avant le stage, une formation théorique est organisée comprenant 3H30 de CM et 3H30 de TD par étudiant ; Le contrôle des connaissances et des compétences est basé sur 2 éléments : la présence aux TD et la validation de l'épreuve écrite terminale de l'EC Hygiène de l'UE Agent Infectieux Hygiène du DFGSMa2. En cas d'absence aux TD l'étudiant devra se représenter à nouveau. En cas d'échec à l'épreuve écrite, une session de seconde chance est organisée.

Les étudiants admis issus de LAS n'ayant pas effectué la 1^{ère} année de PASS, devront effectuer obligatoirement une mise à niveau universitaire, leur permettant de suivre les enseignements de l'UE obstétrique. Ces enseignements correspondent aux UE 2 (anatomie et histologie de l'appareil reproducteur) et UE 4 (santé reproductive et échanges fœtaux placentaires) du Bloc spécifique maïeutique de la PASS. Ces connaissances feront l'objet d'ED obligatoires.

I - Organisation des enseignements

a- Les enseignements théoriques du tronc commun sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I (S3 et S4) : Validation des connaissances et compétences de la 2^{ème} année du 1^{er} cycle des études maïeutiques.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignante responsable pédagogique de l'année d'études.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps et pour les stages dans la mesure du possible).

b- Unités d'Enseignement librement choisies et Unités d'Enseignement libres

Il est proposé aux étudiants des Unités d'Enseignement librement choisies (listées en **annexe 1**) ou d'Unités d'Enseignement libres (listées en **annexe 3**).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **6 ECTS** des Unités d'Enseignement librement choisies ou d'Unités d'Enseignement libres au premier semestre (S3).

Les étudiants issus des LAS n'ayant pas suivi le bloc spécifique maïeutique et/ou médecine en 1^{ère} année, choisissent obligatoirement l'UE complémentaire de mise à niveau.

Un étudiant peut choisir **une UE libre et une seule**. Il choisit cette UE sur une liste d'Unités d'Enseignement libres en **annexe 3** (catalogue UCA sur ENT). L'étudiant doit obtenir l'accord du responsable pédagogique pour cette inscription.

c - Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du Diplôme d'Etat de sage-femme.

La validation de cette équivalence Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

d- Validation des stages

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

L'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 280 heures)**. Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapages sur l'ensemble des congés de l'année.

Toute absence en stage doit être justifiée et récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou événement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

II - Organisation des épreuves

▪ Sessions initiales :

Le contrôle des aptitudes et des connaissances et compétences est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites, de contrôles continus et réguliers, d'épreuves orales et d'ECOS individuels in situ ou en simulation (Examen Clinique Objectif et Structuré) ou par un portfolio électronique.

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

▪ Seconde chance :

La session de rattrapage des deux semestres sera organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du second semestre. Le jury final aura lieu en septembre afin d'intégrer les résultats des 2^{èmes} chances des UE de Master choisies en enseignement complémentaire.

L'étudiant passe en deuxième chance toute note inférieure à la moyenne.

La note de deuxième chance est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser l'épreuve dans sa totalité, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignement (UE) et les éléments constitutifs (EC) ne sont pas compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre.

Les deux semestres ne sont pas compensables entre eux.

- Concernant les UE d'obstétrique, gynécologie et pédiatrie, les notes de TD, TP, écrit et oral ne sont pas compensables, la moyenne de 10/20 doit être obtenue pour chacun. Les notes inférieures à 10 font l'objet d'une session de rattrapage.
-
- Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10/20
- Un Elément Constitutif (EC) d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est au moins égale à 10/20 est acquis définitivement hormis pour les UE mutualisées avec les études de médecine, où il est accepté qu'un EC soit inférieur à 10 mais supérieur ou égal à 8 lorsque la moyenne de l'UE est égale au moins à 10.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à chacune des unités d'enseignement composant le semestre.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Le passage de la 2^{ème} année à la 3^{ème} année du 1^{er} cycle des études maïeutiques est de droit pour tout étudiant à qui il ne manque que deux UE appartenant au tronc commun, hormis les UE d'Obstétrique et de Pédiatrie, les stages et les Examens Cliniques Objectifs et Structurés pour lesquels la moyenne à 10/20 est obligatoire pour chaque semestre.

Redoublement

Il est proposé à l'étudiant redoublant (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant l'été avant le début de 3^{ème} année. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de stage un programme auquel il s'engage à participer en respectant les conditions d'assiduité lors de ce stage.

Les redoublants de DFGSMa2 pourront valider, par anticipation, **deux UE de DFGSMa3 au cours de leur année.**

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre le composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'Ecole de Sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU I SEMESTRE 3

2^{ème} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement <i>*Enseignement mutualisé avec médecine</i>	ECTS	Coef.	Nbre d'heur e	REPARTITION			Validation des enseignements					Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique					
				Écrit / Oral/TD								
				C.M.	T.D	TP	Q.R	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	TD	
UE 1 Sante Publique EC Prévention- Addictions EC Santé environnementale	1.5 0.5	1	31	13 10	8		EVT			1h30 30'		Mme TEJEDOR MP. Mme Leymarie MC.
UE 2 Endocrinologie – Reproduction * EC Anatomie des voies génitales EC Endocrinologie EC Reproduction	0,5 1 1,5	1	17	5 8	4		EVT			2h	EVC 1h (20% de la note)	Mme BRUGNON F. / M. SAPIN V. Mme GIOUX D.
UE 3 Agent infectieux – Hygiène * EC Virologie EC Bactériologie EC Parasitologie EC Hygiène	1 1 1 1	1	40		8 6 4 7	4 6 4 1	EVT			2h	EVC 1h (20% de la note)	Mme HENQUELL C. M. TRAORE O. M. BONNET R. Mme TEJEDOR MP
UE 4 Tissu sanguin Système immunitaire * EC Immunologie EC Hématologie	1.5 1.5	1	24	16	6	2 2 groupes	EVT			1h30	EVC 1h (20% de la note)	M EVRARD B. M BERGER M. Mme TEJEDOR MP
UE 5 Sémiologie *	1	1	10	8	2		EVT			1 h		M. ANDRE M.
UE 6 Physiologie	2.5	1	24	24			EVT			1 h		Mme COURTEIX C.
UE 7 Systèmes EC Digestif EC Locomoteur EC Oculaire EC Dermatologique	0.5 0.5 0.5 0.5	1	6 8 2 2	18			EVT			2 h		M ABERGEL A. M. MATHIEU S. M. CHIAMBARRETTA F. M D'INCAN M.
UE 8 Appareils EC Cardiaque EC Respiratoire	1 1	1	12 17	27	2		EVT			1 h		M. CAMILLIERI L. Mme DUPUIS C.
UE 9 Appareils EC Reins EC Voies urinaires	1 0.5	1	12 6	18			EVT			1 h		Mme HENG A. M. VEDRINE N.
UE 10 Obstétrique	3	3	34	26	4 2 groupes		EVT			1H		Mme TEJEDOR MP
Parcours personnalisé	6		Voir Annexes 1 – 2 et 3									
TOTAL	30		245 h	163 h	51h	167 h				14h30		

TABLEAU I bis SEMESTRE 4

2^{ème} ANNEE du 1^{er} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement <i>*Enseignement mutualisé avec médecine</i>	ECTS	Coef.	Nbre d'h	REPARTITION			Validation des enseignements							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique Écrit / Oral / TD					Enseignement clinique		
				C.M.	T.D	TP	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	TD	ECOS	Coef.	
UE 1 SSH EC Sciences humaines et sociales EC Droit et législation	2 1.5	2 2	30 20	20 20	10		EVT			1 h 1 h			Mme TEJEDOR Mme LEYMARIE M.C.	
UE 2 Obstétrique EC Enseignement obstétrique EC ECOS Simulation	5 1	3	52	26	8 2 groupes	18 2 groupes	EVT			1 h30	1TD	2h par étudiant	4	Mme TEJEDOR MP
UE 3 Pédiatrie	2	3	28	18	6 2 groupes	4 2 groupes	EVT			1h	1			Mme TEJEDOR MP.
UE 4 Santé publique Démarche recherche EC Anglais EC Principes de recherche en périnatalité	2 1	1	40 15	10	40 5		EVT			1h	1 TD			Mme TAITHE S. Mme TEJEDOR MP.
UE 5 Nutrition EC Nutrition* EC Micronutrition appliquée	3	1	22	12 6		4h	EVT			30' 30'				M BOIRIE Y. Mme TEJEDOR M. P.
UE 6 Génétique médicale * EC Génétique EC Cytogénétique et histologie	2 2	1	15				EVT			2 h	1h (20%)			M. CORNELIS F./ Mme CREVEAUX I. M. BIGNON YJ. / Mme GOUMY C. Mme TEJEDOR MP
UE 7 Système nerveux	1.5	1	20	18		2	EVT			1 h				M. CLAVELOU P.
Total UE théoriques	23		242 h	130 h	69 h	28 h								
Numérique en santé	2		20		20									Mme BALSAN M.
UE Stages cliniques EC Stages Maïeutique Ec Stage soins Hygiène	4 1		280 h				Validation des stages				Portfolio 1h Par étudiant		4	Mme TEJEDOR M. P.
TOTAL	30									9H30'				

Annexe 1

ENSEIGNEMENT LIBREMENT CHOISI PROPOSE EN 2^{ÈME} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (DFGSMA2)

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>ECTS</i>	<i>CM</i>	<i>TP ED</i>	<i>Validation</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Coef</i>	<i>Enseignants RESPONSABLES</i>
Semestre 3	UE obligatoire pour étudiant provenant de LAS 1 et LAS 2 et n'ayant pas suivi le bloc spécifique maïeutique et/ou médecine en année1 UE4.du Bloc spécifique médecine : Biologie de la reproduction – Embryologie et histologie générales	6			QR / CROQ / QCM	Janvier	1	Médecine
Semestre 3	Tutorat étudiant ACTES	3			Mémoire 3 pages : 1/3 note Appréciation bureau ACTES : 2/3	Janvier	0,5	Mme TEJEDOR MP
Semestre 3	Sophrologie périnatale (15 à 30 places)	3			Mémoire 5 pages Oral	Janvier	0,5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 3	Sage-femme et périnatalité (10 à 15 places)	3			Mémoire 5 pages Oral	Janvier	0,5	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 3	Reproduction, environnement et modes de vie : causes et prévention de l'infertilité	3	14h	6h	QR / CROQ / QCM Oral/TD	Janvier	0,5	Mme PONS H.
Semestre 3	UE Master 1 Santé	3	Selon contrôle de connaissances de la mention de master à laquelle est rattachée l'UE			Janvier ou Mai	0,5	Voir annexe 2.

3^{ème} année du 1^{er} cycle des études de maïeutique (DFGSMa3)

I - Organisation des Enseignements :

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignant(e) responsable pédagogique de la promotion.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps et pour les stages dans la mesure du possible).

a) Les enseignements théoriques sont organisés conformément au **tableau II (S5 et S6)**.

b) Enseignement librement choisi, UE libres et UE Master recherche

Un enseignement librement choisi est proposé aux étudiants sous forme d'UE optionnelles librement choisies (listées **annexe 1bis**) ou d'UE libres (listées annexe 3).

Un étudiant peut choisir **une UE libre et une seule**. Il choisit cette UE sur une liste d'UE libres jointe en **annexe 3**. L'étudiant doit obtenir l'accord du responsable pédagogique pour cette inscription.

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **12 ECTS** d'enseignement complémentaire, répartis ainsi : **6 ECTS** au 1^{er} semestre (S5) et **6 ECTS** au 2nd semestre (S6).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à cinq mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **annexe 2**.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du Diplôme d'Etat de sage-femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche.

c) Validation des stages

Les étudiants disposeront d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscriront leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour accéder en 2ème cycle des études de Maïeutique, l'étudiant devra obligatoirement valider tous les stages (total 840 heures). Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapages sur l'ensemble des congés annuels.

Toute absence en stage doit être justifiée et récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

En cas de non validation d'un ou plusieurs stages, les étudiants doivent redoubler leur année pour accomplir à nouveau tous les stages du semestre ou des semestres concernés.

d) Service sanitaire

Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé.

Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé.

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Les crédits d'enseignement acquis lors de la réalisation de chacune des phases du service sanitaire sont inclus dans les unités d'enseignements existantes. La formation théorique des étudiants à la prévention et à la préparation de l'action de prévention sont intégrées notamment aux items des unités d'enseignement « santé publique », « santé-société-humanité », « tissu sanguin, système immunitaire », « Obstétrique, maïeutique », « agent infectieux-hygiène », « gynécologie ».

La validation du service sanitaire :

Les étudiants de DFGSMa3 valident la formation théorique pluridisciplinaire en présentiel d'une durée de deux semaines au 1^{er} semestre et préparent le projet d'action. Les actions concrètes de prévention sont validées en stage et évaluées au cours du second semestre

II - Organisation des épreuves

▪ **Sessions initiales :**

Le contrôle des aptitudes et des connaissances et compétences est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites, de contrôles continus, d'épreuves orales et d'ECOS individuels in situ ou en simulation (Examen Clinique Objectif et Structuré).

▪ **Seconde chance :**

La session de rattrapage pour les 2 semestres sera organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du deuxième semestre.

Si la moyenne générale obtenue à la 1^{ère} session est inférieure à 10/20, (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients), l'étudiant doit repasser, à la session de rattrapage tous les Eléments Constitutifs (EC) d'une UE non validés et/ou les UE non validées.

La note de deuxième chance est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser toutes les épreuves, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignement (UE) et les éléments constitutifs (EC) ne sont pas compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre.

Les deux semestres ne sont pas compensables entre eux.

- Concernant les UE d'obstétrique, gynécologie et pédiatrie, les notes de TD, TP, écrit et oral ne sont pas compensables, la moyenne de 10/20 doit être obtenue pour chacun. Les notes inférieures à 10 font l'objet d'une session de rattrapage.
- Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10/20
- Un Elément Constitutif (EC) d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est au moins égale à 10/20 est acquis définitivement.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une note supérieure ou égale ou supérieure à 10/20 à chacun des éléments constitutifs (ou unités d'enseignement si pas d'EC) composant le semestre.
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu les deux semestres et avoir validé les stages cliniques pour poursuivre ses études dans l'année supérieure.

Si l'étudiant redoublant ne doit valider qu'un seul semestre lors de son redoublement ou un nombre limité d'UE par semestre, il lui est proposé (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant le semestre où il n'a pas ou peu d'obligations. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de l'année concernée un programme de stage auquel il s'engage à participer. Si l'étudiant a satisfait aux conditions d'assiduité lors de ce stage, le jury lui accorde une mention de validation du stage de maintien de niveau.

Pour obtenir le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa), l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- avoir validé l'enseignement théorique
- avoir validé les Examens Cliniques Objectifs et Structurés
- avoir validé les stages
- avoir évalué les enseignements

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre la composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'Ecole de Sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU II SEMESTRE 5

3^{ème} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d’Enseignement	ECTS	Coef	Nbre H	REPARTITION ED et TP 2 groupes			Validation des enseignements en présentiel ou distanciel						Coordonnateurs UE
							Enseignement théorique			Enseignement clinique			
				C.M.	E.D	TP	Q.R	Q.R.O.C	Q.C.M		Durée	TD	ECOS par étudiant
UE 1 Obstétrique EC Mécanique obstétricale EC Rythme cardiaque fœtal EC ECOS Allaitement EC ECOS Diagnostic	10	3	111	65	38	8	EVT			1h 1h	EVC 1TD 1TD	1.5h 2h	Mme MEJEAN-LAIRE A.
UE 2 Gynécologie	2	3	25	20	5		EVT			1 h			Mme GIOUX D.
UE 3 Pédiatrie EC Allaitement EC Nouveau-né EC ECOS Examen nouveau-né	2	3	22	12	7	3	EVT			1h 1h	EVC 1TD 1TD	1h	Mme GIOUX D.
UE 4 Sciences humaines et sociales	1	1	16	16			EVT			1 h	EVC 1 devoir		Mme RAINEAU C.
UE 5 Démarche recherche EC Epidémiologie EC Anglais	1 1	1	14 20	8 20	6		EVT			1h	EVC 1 oral		Mme PRANAL M. Mme RIBAUD LL.
Service sanitaire	1		20			20	Présentiel						Mme GIOUX D.
Total UE théoriques	18		228 h	141 h	56 h	31 h				6 h			
UE Stages cliniques EC stages *	6		420h				Validation des stages						Mme TEJEDOR MP.
Parcours personnalisé	6	Voir Annexes 1bis – 2 et 3											
Total général	30												

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre.

TABLEAU II bis
Semestre 6

3^{ème} ANNEE DU 1^{ER} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d’Enseignement	ECTS	Coef	Nbre d’heures	REPARTITION ED et TP 2 groupes			Validation des enseignements en présentiel ou distanciel						Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique				Enseignement clinique		
				Écrit / Oral / TD									
				C.M.	E.D	TP	Q.R	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	TD	ECOS par étudiant	
UE1 Obstétrique EC Anesthésie-Douleur EC Prescription EC Rythme cardiaque fœtal	7	3	80	45	33	2	EVT			30’ 1h 1h	EVC 1 TD 1 TD	Mme GIOUX D.	
UE2 Gynécologie	3	3	34	23	8	3	EVT			1 h	EVC 1 TD	Mm Mme GIOUX D.	
UE 3 Pédiatrie EC Enseignement Pédiatrie EC ECOS Diagnostic EC ECOS Prévention	2 0.5 0.5	3 1 1	25	15	10		EVT			1h+1h	EVC 2 h 1.5 h	Mme MEJEAN-LAPAIRE.	
UE 4 Démarche recherche EC Méthodologie recherche EC Statistiques EC Epidémiologie EC Anglais	0.5 1 0.5 1	1 1 1 1	12 16 12 20	10 6	2 16 6 20		EVT 1 oral EVT 1 oral			 1h 1TD	EVC 1 devoir	Mme MEJEAN-LAPAIRE M. PEREIRA B. Mme PRANAL M. Mme RIBAUD LL.	
Total UE théoriques	16		199 h	99 h	95 h	5h				6 h 30			
Service Sanitaire (SESA)	2		20				Mode projet					Mme GIOUX D.	
UE Stages cliniques EC Stages	6		420h				Validation des stages					Mme MEJEAN-LAPAIRE	
Parcours personnalisé	6	Voir Annexes 1bis – 2 et 3											
Total général	30												

Annexe 1 bis

ENSEIGNEMENT LIBREMENT CHOISI PROPOSE EN 3^{EME} ANNEE DES ETUDES DE MAÏEUTIQUE (DFGSMA3)

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Nature de l'épreuve</i>	<i>ECTS</i>	<i>Coeff</i>	<i>CM</i>	<i>TP ED</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 5	Education à la parentalité – toucher relationnel (25 places)	Janvier	Mémoire 5 pages	3	0.5	15 h	15 h	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 5	Prévention des populations précaires (10 places)	Janvier	Mémoire 5 à 10 pages	3	0.5	15 h	15 h	Mme GIOUX D.
Semestre 5	Prévention en santé génésique – 1 ^{ère} partie (15 places)	Janvier	Mémoire 5 à 10 pages	3	0.5	15 h	15 h	Mme GIOUX D.
Semestre 5	Education à la parentalité –portage (15 à 25 places)	Mai	Mémoire 5 pages	3	0.5	10 h	15 h	Mme TEJEDOR MP.
Semestre 6	Nutrition humaine et allaitement maternel	Mai	Mémoire 5 à 10 pages	3	0.5	15 h	15 h	Mme GIOUX D.
Semestre 6	Lecture critique d'articles (10 à 15 places)	Mai	Mémoire 2 à 4 pages	3	0.5	16 h	6 h	Mme PARAYRE I.
Semestre 6	Prévention des populations précaires (10 places)	Mai	Mémoire 5 à 10 pages	3	0.5	15 h	15 h	Mme GIOUX D.
Semestre 6	Prévention en santé génésique – 2 ^{ème} partie (15 places)	Mai	Mémoire 5 à 10 pages	3	0.5	15 h	15 h	Mme GIOUX D.
Semestre 5 ou 6	UE Master 1 STS	Janvier ou Mai	Selon contrôle de connaissances de la mention de master à laquelle est rattachée l'UE	3/6	0.5			Voir annexe 2.

Annexe 2

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU MASTER RECHERCHE

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTE (UFR Biologie)	<i>Gene expression regulation</i> [§]	E Brasset	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	emilie.brasset@uca.fr
	<i>Developmental cell biology</i> [§]	A KOCER	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Ayhan.KOCER@uca.fr
	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> [§]	C. Malpuech-Brugère/ MC Farges	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	<i>Cell Signaling</i> [§]	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription + entretien	laurent.morel@uca.fr
	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> [§]	V Livrelli	3	S1, 30h	85 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + CV + Lettre motivation + entretien	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Intestinal Microbiota Nutrition Immunity</i> [§]	V. Livrelli/N. Barnich	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année !!! Avoir suivi UE Intestinal microbiota, dig syst & patho !!! + Fiche d'inscription	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Infectious agents, inflammation & carcinogenesis</i> [§]	J. Delmas/G. Dalmasso	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	<i>Cell interactions, differentiation & tumorigenesis</i> [§]	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	joel.drevet@uca.fr
	<i>Cell biology & oncogenesis</i> [§]	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année	

						Fiche d'inscription + lettre motivation	Claude.BEAUDOIN@uca.fr
	<i>Epigenetic regulations</i> [§]	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Genome stability & instability</i> [§]	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Musculoskeletal system: development, physiology, pathologies</i> [§]	C Guillet / C Soler	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	<i>Integration of nervous & endocrine systems</i> [§]	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois-martinez@uca.fr
	<i>Neurophysiology</i> [§]	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca.fr
	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration</i> [§]	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	<i>Physiopharmacology of pain</i> [§]	L. Monconduit	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Lenaic.MONCONDUIT@uca.fr
	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases</i> [§]	C Guillet / S Walrand	6	S2, 60h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet / M Rivollier	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet/ A Ait-Kaddour	3	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	3	S2, 30h	Non	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr
	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat / G Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr

	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	6	S2, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnion / H Pons	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	Hanae.PONS-REJRAJI@uca.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.DUALE@uca.fr
	Intéractions médicaments-cibles	P Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	S Lollignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	stephane.lollignier@uca.fr
TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES (EUPI)	Analyse de données médicales I et Machine Learning	L Ouchchane	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + CV & lettre motivation	Lemlih.OUCHCHANE@uca.fr
UE S1	UE S2						

* Inscription 1ere semaine de Septembre

\$ UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français

Annexe 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES AU CHOIX SUR LE CATALOGUE DES UE LIBRES TRANSVERSALES DISPONIBLE SUR L'ENT 2^{ème} et 3^{ème} année des Etudes en Sciences Maïeutiques

Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par an.**

Les contenus pédagogiques, les modalités de contrôle des connaissances et compétences, les périodes d'enseignements, pour chaque UE libre proposée, vous sont communiqués sur l'ENT où vous trouverez le catalogue.

Pour s'inscrire à une UE libre :

- L'inscription aux UE libres sera disponible via l'ENT et sera effectuée de manière dématérialisée.
- Aucune inscription à une UE n'est valable en dehors de cette procédure, **le choix est définitif**, vous ne pourrez pas changer d'UE libre.



**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2023-2024**

**2^{ème} cycle études de maïeutique
4^{ème} et 5^{ème} année**

Conseil d'UFR de Médecine: 18/09/23
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 12/09/23

La Vice-Présidente Formations
en charge du CFVU

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Françoise Peyrard.

Françoise PEYRARD

Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

Arrêté ministériel du 11/03/2013- JO du 28/03/2013

Le deuxième cycle, défini au chapitre II de l'arrêté du 11/03/2013, sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens conférant le grade master (Décret n° 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade master).

La 4^{ème} et la 5^{ème} année en sciences maïeutiques sanctionnent la deuxième partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-Femme, délivré par les Universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la Santé.

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

Peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études en sciences maïeutiques les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

Les étudiants qui ont commencé les études avant l'année 2010-2011 doivent avoir validé la troisième année d'études de sage-femme pour pouvoir s'inscrire en 2^{ème} cycle des études en sciences maïeutiques. Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis à ces nouvelles dispositions.

ORGANISATION DU 2^{ème} CYCLE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

La formation a pour objectifs l'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.

L'enseignement comprend :

- Un tronc commun permettant l'acquisition de compétences et de connaissances.
- Un parcours personnalisé comprenant des unités d'enseignement librement choisies et libres par l'étudiant sur des listes proposées par l'école de Sages-femmes, les autres UFR ou par l'Université.
- L'étudiant pourra choisir d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine de la maïeutique et de la santé périnatale ; d'approfondir ou de compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche, dans le cadre d'un parcours recherche.

Les étudiants suivant un parcours recherche effectuent un stage de quatre semaines minimums dans une structure de recherche ; permettant d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine particulier autre que la maïeutique.

Les enseignements sont organisés par disciplines sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation.

Les modalités de contrôle des connaissances et compétences sont propres à chaque UE.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions au cours du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques.

Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme (article 20 de l'arrêté du 11/03/2013).

Les enseignements du deuxième cycle conduisant au Diplôme d'Etat de Sage-Femme comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique. Leur organisation est définie par les instances compétentes des structures assurant la formation.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus un enseignement de langues vivantes étrangères ; un enseignement conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur : le C2i niveau 2 « métiers de la santé » ; des enseignements portant sur la formation à la démarche scientifique, les aspects réglementaires et l'organisation de la recherche et la méthodologie de la recherche expérimentale et clinique ; une formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) ; une formation à la gestion des risques comprenant en particulier la prise en charge des événements indésirables associés aux soins, les méthodes d'analyse des causes de ces événements et leur prévention.

Conseil de Perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation, des enseignements et des stages par les étudiants
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et compétences pour l'année universitaire suivante
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement

4^{ème} année des études en Sciences Maïeutiques

I - Organisation des enseignements

- a- **Les enseignements théoriques du tronc commun** sont organisés conformément aux tableaux suivants :

TABLEAUX I et II (S1 et S2) : Validation des connaissances et compétences de la 4^{ème} année des études de maïeutique.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignant responsable pédagogique de l'année d'études.

Des modalités pédagogiques spéciales pourront prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie étudiante, des étudiants chargés de famille, des étudiants sportifs de haut niveau (aménagement des emplois du temps et pour les stages dans la mesure du possible).

L'étudiant valide en parallèle le C2i, niveau 2, métiers de la santé et l'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) de niveau 2.

b- Parcours personnalisé (Unités d'Enseignement librement choisies ou libres)

Un parcours personnalisé est proposé aux étudiants sous forme d'UE librement choisies (listées en **annexe 1**) ou libres **Annexe 3** (cf catalogue de l'UCA sur l'ENT).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement au moins **6 ECTS** d'enseignement du parcours personnalisé, au premier semestre (S1) et au second semestre (S2).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à des mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **annexe 2**.

c - Parcours recherche délivrant un Master 1 (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du Diplôme d'Etat de Sage-Femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche.

II - Organisation des stages et de l'enseignement clinique

a- Préambule

La formation clinique a pour finalité :

- Le développement des compétences fondamentales nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme ;
- L'acquisition des compétences spécifiques et transversales décrites dans le référentiel métier et compétences de sage-femme ;
- La maîtrise du raisonnement clinique ;
- La mise en relation et la cohérence entre les enseignements dispensés et les stages ;
- L'ouverture vers les différents modes d'exercice de la sage-femme ;
- La réalisation du projet professionnel de chaque étudiant.

Les objectifs personnels de l'étudiant sont liés à son apprentissage et à son projet professionnel. Ils font l'objet d'une concertation avec l'équipe enseignante et doivent être connus par le référent, maître et/ou tuteur de stage afin de faciliter leur réalisation.

Le référentiel métier et compétences de sage-femme intègre les compétences requises à l'issue de la formation initiale.

b- Modalités des évaluations cliniques

Le contrôle continu de l'unité d'enseignement clinique est constitué d'épreuves réalisées dans des services de gynécologie obstétrique. Des groupes de consultation, d'analyse, de synthèse de dossiers, d'argumentation de cas clinique et de raisonnement clinique sont établis afin de s'entraîner à l'épreuve clinique tout au long de l'année.

Les évaluations se déroulent en secteur d'hospitalisation, en salles de naissance ou en consultations. Elles ont lieu au cours du 1^{er} semestre et du 2^{ème} semestre de l'année.

L'organisation des évaluations est précisée en début d'année universitaire. Un calendrier précisant les dates et heures est affiché en cours d'année.

c- Modalités des stages

Les compétences spécifiques et transversales s'acquièrent au travers de stages cliniques réalisés en établissement de santé et en milieu extrahospitalier : exercice libéral, centre de protection maternelle et infantile (PMI), ...

Les stages concernent les périodes pré, per natales d'une part, et d'autre part, les périodes postnatales, le suivi gynécologique et la planification familiale.

La répartition peut s'établir selon le tableau ci-dessous : 1 ECTS de stage équivaut à 30 heures.

Liste des terrains de stage du 2^{ème} cycle

	ECTS	Contenu de stage	Terrain de stage
Suivi prénatal	12 à 16	Consultations prénatales ; Surveillance de grossesses à haut risque ; Préparation à la naissance et à la parentalité	Stages hospitaliers et extrahospitaliers : en établissement de santé public ou privé (structures de consultations prénatales (CNP), services de grossesse à haut risque (GHR), centre d'assistance médicale à la procréation, centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal (CPDN)...) Cabinets libéraux, maisons de santé, hospitalisation à domicile (HAD), espaces territoriaux.
Suivi périnatal	20 à 24	Pratique d'un accouchement eutocique ; Accueil d'un nouveau-né eutrophique à terme ; Suivi d'un accouchement à risque ou pathologique et ses suites immédiates ; Accueil d'un nouveau-né malade.	Stages hospitaliers : établissements publics et privés de santé (Salles de naissances, bloc opératoire, salle de soins post-interventionnelle, urgences obstétricales, réanimation, service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR)...).
Suivi postnatal	8 à 14	Suites de couches physiologiques ; Nouveau-nés ; Nourrissons ; Suites de couches pathologiques ; Nouveau-né malade	Stages hospitaliers : établissements publics et privés de santé (suites de couches mère et enfant, unité mère-enfant, néonatalogie, unité psychiatrique, consultation postnatale et néonatale ...) Cabinet libéral, maison de santé, HAD, espaces territoriaux
Planification, surveillance gynécologique	8 à 14	Consultation de contraception ; Prévention des IST ; IVG ; Suivi gynécologique de prévention.	Centre de planification conjugale et familiale ; Centre d'orthogénie ; Cabinet libéral ; Etablissement public ou privé de santé : consultation, espace territorial.

La part des stages hors établissements de santé doit être conséquente afin de faciliter l'approche centrée sur le parcours de soin des femmes et des couples mères-enfants.

Des stages en espace territorial et en ambulatoire sont obligatoires. Ils préparent les étudiants à un exercice libéral ou en PMI et à la surveillance nécessaire dans le cadre extrahospitalier.

Un stage de longue durée à temps plein (intégré ou pré professionnel) représentant 24 ECTS est organisé au dernier semestre de la 2^{ème} année du 2^{ème} cycle. Le choix du terrain de stage est lié au projet professionnel et au nombre d'actes réalisés par l'étudiant à la fin de la 1^{ère} année du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques.

d- Validation des stages

La formation clinique est fondamentale dans le développement des compétences des sages-femmes.

Les compétences cliniques sont évaluées par l'équipe pédagogique et/ou les professionnels de terrain.

Le raisonnement et la démarche clinique réflexive, les connaissances scientifiques, la prévention et l'éducation pour la santé, la posture éthique sont évaluées dans chaque situation rencontrée par l'étudiant.

La validation des stages tient compte de l'assiduité de l'étudiant et de l'acquisition des compétences spécifiques et transversales du référentiel métier et compétences des sages-femmes.

Un entretien de mi-stage est recommandé pour s'assurer que les objectifs de stage pourront être atteints et éventuellement proposer des réajustements.

Le carnet de stage permet à l'étudiant d'autoréguler son apprentissage.

L'analyse réflexive mise en œuvre par l'étudiant seul ou accompagné, contribue à l'évaluation de ses acquisitions.

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour accéder en 5^{ème} année, l'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 840 heures)**. En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages du ou des semestres concernés.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou événement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

COORDINATION ENTRE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET LES ENCADRANTS SUR LES LIEUX DE STAGES

Le temps de formation clinique doit être utilisé de façon efficiente, impliquant une vigilance particulière à l'égard de la qualité du terrain de stage, de l'accueil et de l'encadrement des stagiaires. L'équipe pédagogique s'assure de la concordance entre le terrain de stage et les objectifs pédagogiques et personnels de chaque étudiant.

L'équipe pédagogique entretient le lien avec les équipes d'encadrement sur le lieu de stage.

Elle favorise la formation des professionnels référents de stage. Elle met en place l'évaluation des lieux de stage par les étudiants.

MOBILITE ET ECHANGES INTERNATIONAUX

Une période d'études d'un semestre comprenant un ou plusieurs stages peut être réalisée au sein de l'Union Européenne ou dans un autre Etat dans le cadre d'un programme d'échange européen ou international. La validation du stage est réservée à l'établissement d'accueil.

III - Organisation des épreuves

Deux sessions d'examen sont organisées pour les épreuves écrites. A l'issue du 1^{er} semestre, l'étudiant a communication des notes obtenues.

■ **1^{ères} sessions :**

Le contrôle des connaissances et compétences est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus* d'épreuves orales et d'ECOS individuels in situ ou en simulation (Examen Clinique Objectif et Structuré).

** est considéré comme un contrôle continu, une évaluation composée **d'au moins deux notes**.*

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

■ **2^{èmes} session (session de rattrapage) :**

La 2^{ème} session de rattrapage pour les 2 semestres est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du 2^{ème} semestre.

L'étudiant passe en deuxième session pour toute note inférieure à la moyenne. La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser toutes les épreuves, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

IV - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignements (UE) et Eléments Constitutifs (EC) ne sont pas compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre

Les deux semestres ne sont pas compensables entre eux.

- Concernant les UE d'obstétrique, gynécologie et pédiatrie, les notes de TD, TP, écrit et oral ne sont pas compensables, la moyenne de 10/20 doit être obtenue pour chacun. Les notes inférieures à 10 font l'objet d'une session de rattrapage.
- Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10/20
- Un Elément Constitutif (EC) d'une Unité d'Enseignement dont la note obtenue est au moins égale à 10/20 est acquis définitivement.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à chacune des Unités d'Enseignement composant le semestre (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients).
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 à chacun des deux semestres.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Redoublement

Il faut avoir obtenu la totalité des enseignements, pour poursuivre ses études dans l'année supérieure. En cas de non validation d'un ou plusieurs stages, les étudiants doivent redoubler leur année pour accomplir et valider les stages du ou des semestres concernés.

Lorsque toutes les UE théoriques sont validées, l'étudiant peut éventuellement suivre les enseignements théoriques de l'année supérieure et valider des UE par anticipation (hormis les UE mémoire, obstétrique, gynécologie, pédiatrie).

La validation du mémoire et du CSCT ne peuvent être effectifs que lors de l'inscription universitaire en 5^{ème} année. Le choix des UE validées par anticipation est déterminé à l'issue d'un entretien pédagogique et ne pourra être modifié en cours d'année.

Jury

Un jury est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre le composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'école de sages-femmes.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année, en appliquant les règles de compensation définies.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme**. Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU I
SEMESTRE 1

4^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d’Enseignement	ECTS	Coef .	Nbre d’heures	REPARTITION ED et TP 2 groupes			Validation des enseignements – présentiel ou distanciel							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique					Enseignement clinique		
				Écrit / Oral / TD					Q.R.	Q.R.O.C	QCM			
UE 1 Obstétrique	5	3	89	69	8	12	EVT			2h (80%)	EVC TD (20%)			Mme TAITHE S.
UE 2 Pédiatrie	2,5	3	20	16	2	2	EVT			1h				Mme COSTE K.
UE 3 SHS EC Psychologie EC Droit	2 0.5	1	24 7	22 7	2		EVT			1h 30’				Mme HONCIUC Mme BELLET M.
UE 4 Recherche EC Méthodologie recherche EC Anglais	1 1	1	11 20	7 20	4		EVT 1 oral			1h				Mme PRANAL M. Mme RIBAUD L.L
UE 5 Mémoire	3	1	26	10	16						EVC devoir			Mme TAITHE S.
TOTAL UE théoriques	15		197h	151 h	32h	14				5h30				
UE Stages cliniques EC Stages * EC Enseignement clinique in situ	6 3		420h				Validation des stages					EVC 4h Par étudiant	4	Mme Mejean-Lapaire Mme TAITHE S.
Parcours personnalisé	6													
TOTAL UE	30											120H		

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

TABEAU II
SEMESTRE 2

4^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unités d'Enseignement	ECT S	Coeff.	Nbre d'h	REPARTITION ED et TP 2 à 4 groupes			Validation des enseignements - présentiel ou distanciel						Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique					Enseignement clinique ECOS	
				Écrit / Oral / TD									
				C.M.	E.D	TP	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	TD		
UE 1 Obstétrique EC Enseignement obstétrique EC ECOS Simulation	5 1	3	62	38	16	8	EVT			2h(80%)	EVC TD (20%)	3h par étudiant	Mme TAITHE S.
UE2 Pédiatrie	2.5	3	24	22		2	EVT			1h			M KAMDEM S.
UE3 Gynécologie EC Enseignement Gynécologie EC ECOS Simulation	2,5 1,5	2	44	34	6	4	EVT			1h(80%)	EVC TD (20%)	2h par étudiant	Mme PRANAL
UE 4 Pharmacologie	1	1	12	12			EVT			1h			M. CHENNEL P.
UE 5 Santé publique	2	1	13	9	4		EVT			1H			Mme PRANAL M.
UE 6 SHS EC Economie EC psycho pédagogie	0.5 0.5	1 1	8 4	8 4			EVT			30'	EVC TD		Mme PRANAL M. Mme TAITHE S.
UE 7 Recherche Bio statistiques	0.5	1	7		7						EVC TD		M. CAMBIER S.
UE 8 Mémoire	1	1	13	9	4		Mémoire						Mme TAITHE S.
Total UE théoriques	18		187h	136h	37h	14h				6h			
AFGSU niveau 2			21		21								M. LAUTRETTE A.
C2i niveau 2			20	20									Mme BALSAN M.
UE Stages cliniques EC : stages	6		434h				Validation des stages						Mme BELLET M.
Parcours personnalisé	6												
TOTAL UE	30												

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation

Annexe 1

PARCOURS PERSONNALISE PROPOSE EN 4^{EME} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>ECTS</i>	<i>Validation</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Coeff</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 1	Sophrologie périnatale (12 places)	3	Mémoire 5 pages Oral	Janvier	0.5	Mme TEJEDOR M.P.
Semestre 1	Prévention en santé génésique - 1 ^{ère} partie : contraception (12 places)	3	Support d'information écrit	Janvier	0.5	Mme GIOUX D. Mme TEJEDOR M.P.
Semestre 1	Lecture critique d'articles en anglais : recherche qualitative	3	Mémoire 3 pages	Janvier	0.5	Mme TAITHE S.
Semestre 1	Tutorat étudiant SESA	3	Mémoire 5 à 10 pages	Janvier	0.5	Mme GIOUX D.
Semestre 2	Tutorat étudiant TP Maïeutique	3	Mémoire 5 pages + Oral	Mai	0.5	Mme PRANAL M.
Semestre 2	Yoga périnatal (12 places) – 3 groupes	3	Mémoire 5 pages	Mai	0.5	Mme TAITHE S.
Semestre 2	Santé maternelle et infantile dans les pays en voie de développement (10 places)	3	Mémoire 5 à 10 pages	Mai	0.5	Mme PARAYRE I.
Semestre 2	Nutrition humaine et allaitement maternel (10 places)	3	Mémoire 5 à 10 pages	Mai	0.5	Mme GIOUX D. Mme TEJEDOR M.P.
Semestre 2	Prévention en santé génésique – 2 ^{ème} partie : contraception (12 places)	3	Oral	Mai	0.5	Mme GIOUX D. Mme TEJEDOR M.P.
Semestre 1 et/ ou 2	UE Master 1 STS	3/6	Cf. MCC du master concerné	Janvier ou mai	1	

V - Le mémoire

Le mémoire est débuté en 4^{ème} année, présenté et soutenu en 5^{ème} année, il requiert une prise de distance critique de la part de l'étudiant et répond à une démarche de recherche problématisée et à des exigences d'objectivation et de conceptualisation.

Le thème est en lien avec la maïeutique, dans le domaine de la périnatalité, de la santé génésique des femmes, pouvant aborder notamment les aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques, anthropologiques ou historiques. Il s'appuie sur les méthodes et les outils de recherche enseignés.

Objectifs généraux :

Former de futurs professionnels capables :

- d'adopter une attitude réflexive par rapport à leur pratique et leur développement professionnel afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession ;
- de mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles ;
- de fonder leur pratique sur des données probantes.

Objectifs spécifiques du mémoire :

L'élaboration du mémoire vise à développer plusieurs capacités :

- identifier une question pertinente à l'exercice professionnel ;
- situer cette question dans son contexte ;
- conduire une démarche méthodique d'investigation, à l'aide d'outils d'étude et de recherche ;
- analyser les informations recueillies ;
- élaborer des solutions ou des préconisations ;
- formaliser une production écrite et la soutenir oralement.

Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature, présentant, par exemple, une recherche fondamentale ou un ou plusieurs cas cliniques ;

- Un mémoire historique consacré, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, de l'évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique ;
- Un mémoire d'introspection : réflexion sur un vécu s'appuyant sur une recherche bibliographique pour effectuer une auto-analyse ;
- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire d'apprentissage à la recherche biomédicale ou en santé publique au sens large (éthique, sociologie, psychologie, ...) comprenant la rédaction d'un protocole de recherche clinique ou d'une action de santé publique. Il entre alors dans le cadre du parcours recherche.

Le dispositif pédagogique concourant à la réalisation du mémoire comprend :

- La mise en place de groupes d'émergence de thème ;
- La validation du thème et de la méthodologie de l'étude par l'équipe pédagogique ;
- La mise à disposition d'un guide de rédaction précisant notamment le format de présentation et le contenu scientifique ;
- Un soutien méthodologique pour la mise en place du projet du mémoire ;
- Un soutien méthodologique pour la rédaction du mémoire.

Pour chaque mémoire est constitué un comité scientifique qui comprend au minimum :

- Le responsable de la structure ou son représentant ;
- Deux sages-femmes de l'équipe pédagogique ;
- Un expert sur la méthodologie envisagée.

Le comité scientifique propose le sujet du mémoire (problématique, méthodologie employée, faisabilité du sujet, calendrier de travail...) qui est approuvé par le responsable de la structure.

La soutenance comprend un temps de présentation de son travail par l'étudiant et un temps de réponses aux questions et d'échanges avec le jury.

L'évaluation porte à la fois sur le contenu écrit et la soutenance.

5^{ème} année des études en Sciences Maïeutique

I - Organisation des Enseignements :

a- Les enseignements théoriques sont organisés conformément au **tableau II (S3 et S4)**.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (ED, TP, évaluations) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Pour toute absence à un examen noté en ED, TP ou évaluation clinique, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Les modalités d'évaluation et le nombre de TP, ED, enseignements cliniques sont présentés par l'enseignante responsable pédagogique de la promotion.

b- Parcours personnalisé (UE librement choisies et UE libres)

Un enseignement librement choisi est proposé aux étudiants sous forme d'UE librement choisies (listées **annexe 1bis**) ou d'UE libres **Annexe 3** (catalogue UCA sur l'ENT).

Chaque étudiant devra valider obligatoirement **6 ECTS** d'enseignement librement choisi, au 1^{er} semestre (S3).

Parmi le choix de ces enseignements figure une liste d'Unités d'Enseignement de Master correspondant à une initiation à la recherche. La liste des UE appartenant à des mentions de Master Sciences, Technologies, Santé est jointe en **Annexe 2**.

c- Parcours recherche délivrant un Master 1 (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*)

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau ANNEXE 2.
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.
- la validation du Diplôme d'Etat de Sage-Femme.

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche.

d- Validation des stages

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les responsables de stage inscrivent leur appréciation et leur notation sur ce document. La validation des stages est basée sur l'ensemble des notes obtenues. Chaque stage doit avoir obtenu une moyenne qui doit être supérieure ou égale à 10/20.

Pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-Femme, l'étudiant devra **obligatoirement valider tous les stages (total 980 heures)**.

En cas de non validation des stages, les étudiants doivent redoubler leur année en accomplissant à nouveau tous les stages du ou des semestres concernés.

Toute absence en stage doit être récupérée, hormis les absences de longue durée pour maternité ou maladie ou évènement exceptionnel. Dans ce cas, la validation du stage sera possible si au moins les 2/3 du stage sont effectués.

e- Validation du certificat de synthèse clinique et thérapeutique

Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises, la capacité à synthétiser des connaissances et la maîtrise de la démarche clinique, de l'urgence, de la prévention et de l'éducation en obstétrique, néonatalogie et gynécologie.

Ce certificat peut se présenter sous différentes formes :

- une épreuve clinique auprès d'une femme enceinte, d'une parturiente, d'une et/ou d'un nouveau-né ;
- une épreuve clinique auprès d'une femme lors d'un suivi gynécologique ;
- une épreuve orale associée ou non à l'épreuve clinique ;
- une épreuve écrite associée ou non à l'épreuve clinique ;

La ou les épreuves sont évaluées par deux professionnels dont une sage-femme de l'équipe pédagogique de la structure de formation et si possible une sage-femme enseignante d'une autre structure de formation.

L'évaluation porte sur les compétences et les connaissances précisées à l'article 5 du présent arrêté.

La validation du certificat est obligatoire pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-Femme.

La forme du CSCT est ainsi définie :

- Epreuve écrite :
 - Obstétrique 2h
 - Gynécologie : 1h30
 - Pédiatrie : 1h
- Epreuve clinique associée à une épreuve orale d'une durée de 4 heures auprès d'une femme enceinte en consultation ou en hospitalisation, d'une parturiente, d'un nouveau-né ou d'une femme lors du suivi gynécologique de prévention.

Seule la (ou les) épreuves non validées font l'objet d'une session de rattrapage.

f- Validation du mémoire

Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

Les membres du jury sont désignés par le Président de l'Université sur proposition du responsable de la structure assurant la formation de sage-femme et après avis de l'équipe pédagogique.

II - Organisation des épreuves

■ **1^{ères} sessions :**

Le contrôle des connaissances et compétences est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, de contrôles continus d'épreuves orales et d'ECOS individuels in situ ou en simulation (Examen Clinique Objectif et Structuré).

L'étudiant doit repasser à la 2^{ème} session tous les éléments constitutifs (EC) ou UE non validés.

■ **2^{ème} session (session de rattrapage) :**

La 2^{ème} session de rattrapage pour les 2 semestres est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats du 2^{ème} semestre.

L'étudiant passe en deuxième session toute note inférieure à la moyenne.

La note de deuxième session est celle qui est conservée.

Lorsqu'un étudiant obtient une note supérieure à la moyenne à un écrit ou TP ou TD d'une même UE, il n'est pas dans l'obligation de repasser toutes les épreuves, il peut conserver la note (écrit ou TP, ou TD) pour laquelle il a obtenu la moyenne.

III - Validation de l'année

Les Unités d'Enseignements (UE) et les EC constitutifs (EC) ne sont pas compensables entre eux à l'intérieur d'un semestre.

L'obtention du diplôme d'Etat est conditionnée à la validation de l'ensemble des stages.

Hormis les notes des UE du parcours personnalisé, toute note inférieure à 10 /20 à une UE est éliminatoire.

Concernant les UE d'obstétrique, gynécologie et pédiatrie, les notes de TD, TP, écrit et oral ne sont pas compensables, la moyenne de 10/20 doit être obtenue pour chacun. Les notes inférieures à 10 font l'objet d'une session de rattrapage.

- Une UE est définitivement acquise et capitalisée lorsque l'étudiant a obtenu une note égale à 10/20
- Un élément constitutif d'une UE dont la note obtenue est égale à 10/20 est acquis définitivement.
- Un semestre est validé à condition d'avoir obtenu une moyenne générale égale à 10/20 à chacun des UE et EC composant le semestre (moyenne des différentes UE et EC affectés de leurs coefficients).
- L'année est validée à condition d'avoir obtenu les deux semestres et d'avoir validé tous les stages.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des ECTS correspondants.

Redoublement

La non validation du mémoire n'entraîne pas le redoublement. L'étudiant qui n'a pas validé le mémoire peut être autorisé à exercer (pour une durée de trois mois renouvelables durant deux années) par le Conseil Départemental de l'Ordre des Sages-Femmes si la totalité des enseignements théoriques et cliniques sont validés ainsi que le CSCT - certificat de synthèse clinique et thérapeutique.

Pour valider la 5^{ème} année des études en Sciences Maïeutiques, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir validé l'enseignement théorique et soutenu son travail de recherche (mémoire validé)
- Avoir validé les épreuves cliniques
- Avoir validé les stages
- Avoir évalué les enseignements
- Avoir validé le CSCT, le certificat de synthèse clinique et thérapeutique qui ne fait pas l'objet d'attribution d'ECTS (conformément à l'annexe de l'arrêté du 11 mars 2013).
- Avoir validé en parallèle le C2i niveau 2 « métiers de la santé », un niveau d'anglais par l'Oxford placement test et obtenu l'AFGSU niveau 2.

Jury

Un jury d'examen est nommé pour l'année d'études, et pour chaque semestre la composant, par le Président de l'Université sur proposition de l'école de sages-femmes.

Le jury d'examen délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session pour chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et de la validation de l'année. Les jurys de mémoire sont désignés par le président d'Université, ces jurys délibèrent et se prononcent sur la validation des mémoires.

Evaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **la participation des étudiants est obligatoire et anonyme.** Ce suivi s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé.

TABLEAU II
Semestre 3

5^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d’Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d’heures	REPARTITION ED et TP 2 à 4 groupes			Validation des enseignements - présentiel ou distanciel							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique					Enseignement pratique et clinique		
				Écrit / Oral										
	C.M.	E.D	TP	Q.R	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	TD	ECOS	Coef.				
UE 1 Obstétrique	5	3	90	54	24	12	EVT			2h (80%)	EVC TD (20%)			Mme PARAYRE I.
UE 2 Pédiatrie	2.5	3	30	14	10	6	EVT			1h30 (80%)	EVC TD (20%)			Mme PARAYRE I.
UE 3 Gynécologie	2	3	24	15	7	2	EVT			1h (80%)	EVC TD (20%)			Mme PRANAL M.
UE 4 Pharmacologie	1	1	12	12			EVT			1h				Mme SAUTOU V.
UE 5 Santé publique	2	1	24	10	14		EVT				EVC TD			Mme PARAYRE I.
UE 6 SHS EC Droit EC Management EC Anglais	1.5 0.5 1	1	66	36 6 22	2		EVT 1 oral			1h30	 EVC TD			Mme LEYMARIE MC. Mme PARAYRE I. Mme RIBAUD LL
UE 7 Recherche Biostatistiques	0.5	1	10		10						EVC TD			M. PEIRERA B.
UE 8 Mémoire	1	1	18	10	8		EVT			30 min (80%)	EVC Devoir (20%)			Mme PRANAL M.
Total UE théoriques	17		274 h	179 h	75 h	20 h				7h				
UE Stages cliniques EC : stages EC : Enseignement clinique ECOS simulation	5 2		280h				Validation des stages					5h Par étudiant	4	Mme BELLET M. Mme PARAYRE I.
UE librement choisi	6													
Total général	30													

TABLEAU II bis
Semestre 4

5^{ème} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUES

Unité d'Enseignement	ECTS	Coeff.	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements- présentiel ou distanciel							Coordonnateurs des UE
							Enseignement théorique					Enseignement pratique et clinique		
							Écrit / Oral							
				C.M.	E.D 2 gp	TP	Q.R.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	TP/TD	ECOS	Coeff.	
CSCT ** Obstétrique Gynécologie Pédiatrie Epreuve clinique ECOS in situ			6 2 2	2	8		EVT Validation de l'écrit et de l'oral			2h 1h30 1h		EVC 4h Par étudiant		Mme PARAYRE I. Mme PRANAL M. Mme BELLET M
UE Stages cliniques EC : stages * EC : Enseignement clinique ECOS in situ	24 6		700 h				Validation des stages					EVC 4h Par étudiant	4	Mme BELLET M. Mme PARAYRE I.
Total général	30			2h	8 h							240h		

*Les stages font l'objet d'une validation par semestre. Les enseignements cliniques font l'objet de notation.

* *Le CSCT fait l'objet d'une validation pour l'ensemble des épreuves sans attribution de crédits (*conformément à l'annexe de l'arrêté*).

Annexe 1 bis

PARCOURS PERSONNALISE PROPOSE EN 5^{EME} ANNEE DES ETUDES EN SCIENCES MAÏEUTIQUE

<i>Période validation</i>	<i>Intitulés des UE librement choisies</i>	<i>Période d'ex</i>	<i>Durée de l'épreuve</i>	<i>ECTS</i>	<i>coef</i>	<i>RESPONSABLES</i>
Semestre 3	Tutorat étudiant SESA (10 à 12 places)	Février	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme GIOUX D.
Semestre 3	Hypnose et communication thérapeutique (3 groupes de 10 à 12 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme PARAYRE I
Semestre 3	Projet professionnel en maïeutique (3 groupes de 10 à 12 places)	Janvier	Mémoire 3 pages	3	0.5	Mme PARAYRE I.
Semestre 3	UE Master 1 STS	Janvier	Cf. MCC du Master concerné	3/6	1	

Annexe 2

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU MASTER RECHERCHE

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	crédits ECTS	Semestre d'enseignement / vol horaire	Capacité d'accueil maximum (etud science+santé)	Année d'accueil (à partir de...) Modalités inscription	Contact mail responsable UE
BIOLOGIE SANTÉ (UFR Biologie)	<i>Gene expression regulation</i> [§]	A. Fogli	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Anne.fogli@uca.fr
	<i>Developmental cell biology</i> [§]	A. KOCER	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	Ayhan.KOCER@uca.fr
	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> [§]	C. Malpuech-Brugère/ MC Farges	3	S1, 30h	105 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
	<i>Cell Signaling</i> [§]	L. Morel	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription+entretien	laurent.morel@uca.fr
	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> [§]	V Livrelli	3	S1, 30h	65 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	Biochimie Alimentaire	MC Farges / L Rios	3	S1, 30h	85 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	M-Chantal.FARGES@uca.fr
	<i>Intestinal Microbiota Nutrition Immunity</i> [§]	V. Livrelli/N. Barnich	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Valerie.LIVRELLI@uca.fr
	<i>Infectious agents, inflammation & carcinogenesis</i> [§]	J. Delmas/G. Dalmasso	3	S2, 30h	25 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+CV & lettre motivation	Julien.DELMAS@uca.fr
	<i>Cell interactions, differentiation & tumorigenesis</i> [§]	J. Drevet	3	S2, 30h	25 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	joel.drevet@uca.fr
	<i>Cell biology & oncogenesis</i> [§]	C. Beaudoin	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	Claude.BEAUDOIN@uca.fr

	<i>Epigenetic regulations</i> [§]	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Genome stability & instability</i> [§]	C Tatout	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Christophe.TATOUT@uca.fr
	<i>Musculoskeletal system: development, physiology, pathologies</i> [§]	C Guillet / C Soler	3	S2, 30h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	<i>Integration of nervous & endocrine systems</i> [§]	M. Martinez	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	a-marie.lefrancois- martinez@uca.fr
	<i>Neurophysiology</i> [§]	C. Courteix	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.COURTEIX@uca.fr
	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration</i> [§]	M. Begou	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	<i>Physiopharmacology of pain</i> [§]	R. Dallel	3	S2, 30h	40 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases</i> [§]	C Guillet / S Walrand	6	S2, 60h	35 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription + entretien	Christelle.GUILLET@uca.fr
	Qualité et sécurité microbiologique des aliments	S. Blanquet / M Rivollier	3	S2, 30h		2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Grandes filières agroalimentaires	S. Blanquet/ A Ait-Kaddour	3	S2, 30h	30 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Stephanie.BLANQUET@uca.fr
	Fonctions Orales et Nutrition	V. Roger-Leroy / MA Peyron	3	S2, 30h	Non	2ème année Fiche d'inscription	valerie.roger@uca.fr
SANTE PUBLIQUE (UFR Médecine)	Outils & méthodes en statistique & épidémiologie	L Gerbaud	9	S1, 63h	10 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr

	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat / G Boudet	3	S2, 34h	20 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
	Méthodes en évaluation	L Gerbaud / B Belgacem	6	S2, 85h	10 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription+lettre motivation	laurent.gerbaud@uca.fr
INGENIERIE DE LA SANTE (UFR Médecine)	Reproduction humaine : de la physiologie à la pathologie.	F Brugnon / H Pons	3	S2, 30h	50 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription + CV + lettre de motivation	Florence.brugnon@uca.fr Hanae.PONS-REJRAJI@uca.fr
MICROBIOLOGIE (UFR Pharmacie)	Diversité du monde microbien	JL Bailly	3	S1, 27h	40 étudiants max *	3ème année Fiche d'inscription	J-Luc.BAILLY@uca.fr
	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	S2, 27h	NON	3ème année Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT (UFR Pharmacie)	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	S1, 45h	40 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
	Conception de nouveaux principes actifs, Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	6	S1, 45h	170 étudiants max *	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Duale	3	S2, 36h	40 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Christian.DUALE@uca.fr
	Interactions médicaments-cibles	P Coudert	3	S2, 30h	170 étudiants max	2ème année Fiche d'inscription	Pascal.COUDERT@uca.fr
	Neuropsychopharmacologie	S. Lollignier	3	S2, 30h	45 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription	Stephane.lollignier@uca.fr
TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES (EUPI)	Analyse de données médicales I et Machine Learning	Lemlih OUCHCHANE	3	S2, 30h	30 étudiants max	3ème année Fiche d'inscription+ CV et lettre motivation	Lemlih.OUCHCHANE@uca.fr

UE S1

UE S2

\$ UE enseignées en anglais / copie examen à rédiger en français

* Inscription 1ere semaine de Septembre

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES AU CHOIX SUR CATALOGUE DES UE LIBRES TRANSVERSALES 4^{ème} et 5^{ème} année des Etudes en Sciences Maïeutiques

Il est accordé la possibilité de valider **une (et une seule) Unité d'Enseignement libre par an.**

Les contenus pédagogiques, les modalités de contrôle des connaissances et compétences, les périodes d'enseignements, pour chaque UE libre proposée, vous sont communiqués sur l'ENT où vous trouverez le catalogue.

Pour s'inscrire à une UE libre :

- L'inscription aux UE libres sera disponible via l'ENT et sera effectuée de manière dématérialisée.
- Aucune inscription à une UE n'est valable en dehors de cette procédure, **le choix est définitif**, vous ne pourrez pas changer d'UE libre.



**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2023-2024

Master Ingénierie de la Santé

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 12/06/2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12/09/2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is positioned above the name of the Vice-President.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **BAMDAD Mahchid** mahchid.bamdad@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Parcours 1 : Diagnostic Biomédical	BAMDAD Mahchid	mahchid.bamdad@uca.fr
Parcours 2 : Diagnostic Biomédical International	BAMDAD Mahchid	mahchid.bamdad@uca.fr

Contact en scolarité : scolarite.master.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master pour les cours, TD et TP, en M1 et M2. Elle est contrôlée par les enseignants au début des cours, TD et TP.
Assiduité aux TD	Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master pour les cours, TD et TP, en M1 et M2. Elle est contrôlée par les enseignants au début des cours, TD et TP.
Assiduité aux TP	Assiduité obligatoire pour l'ensemble des UE du Master pour les cours, TD et TP, en M1 et M2. Elle est contrôlée par les enseignants au début des cours, TD et TP.
Accès à la salle d'examen	En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée. La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen. En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de trois absences injustifiées.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
Parcours Diagnostic Biomédical - M1	2 mois	à partir du mois d'avril
Parcours Diagnostic Biomédical - M2	6 mois	à partir du mois de janvier

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : BAMDAD Mahchid

Stages dans le cadre des contrats de professionnalisation :

Un calendrier de l'alternance déterminant les jours de formation et le stage en entreprise est communiqué à l'entreprise et à l'étudiant(e). Les examens sont programmés dans les créneaux où l'alternant(e) est en formation à l'UCA.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Diagnostic Biomédical				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
Semestre 1	1, 2, 3, 4, 5, 6	30	X	
Semestre 2	7, 8, 9, 10, 11, 12	30	X	

Master 2 - Parcours Diagnostic Biomédical				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
Semestre 3	1, 2, 3, 4, 5, 6	30	X	
Semestre 4	7, 8, 9	30	X	

La règle de la compensation intégrale s'applique :

- Compensation à l'intérieur du semestre (entre les UE)
- Compensation entre les 2 semestres

MASTER 1 - Parcours Diagnostic Biomédical

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

120 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{de} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Durée des épr.
1		UE 1 : Anglais	3											
					EvC		2	E + O	1H	1	E	1H	1	1H
		UE 2 : Communication, management et projet professionnel	3											
					EvC		2	E + O	1H	1	E	1H	1	1H
		UE 3 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier	6											
					EvC		2	E + M	1H	1	E	1H	1	1H
		UE 4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés	6											
					EvC		2	E	E : 2x1H	1	E	1H	1	1H
		UE 5 : Hématologie et pathologies associées	6											
					EvC		2	E	E : 2x1H30	1	E	1H	1	1H
		UE 6 : Recherche Clinique, Entrepreneuriat et Projet Génie Biologique	6											
					EvC		3	E + S	S : 30 min par étudiant E : 1h				1	1H
			30											
		UE 7 : Génétique Biologique et pathologies associées	6											
					EvC		3	E + S	E : 1H + 2H S : 3H	1	E	1H	1	1H
		UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie	6											

2				EvC		2	E	1H	1	E	1H	1	1H
		UE 9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic	6										
				EvC		4	E + S	E : 3x1H	1	E	1H	1	1H
		UE 10 : Développement instrumental en analyses biomédicales	3										
				EvC		3	E	E : 2x1H + 2H	1	E	1H	1	1H
		UE 11 : Reproduction humaine	3										
				EvC		2	E + S	E : 2x1H	1	E	1H	1	1H
		UE 12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	6										
				EvC		2	M + S	1H par étudiant				1	1H
			30										

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Responsables des UEs :

- UE1 Anglais : Susi BOYER-LEHNER (PRAG IUT)
- UE 2 : Communication, management et projet professionnel : Christophe COMBAUDON (PAST IUT)
- UE3 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier : Carole ZANIN-SALORD (PAST IUT)
- UE4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés : Vincent Sapin (PU-PH Médecine)
- UE5 : Hématologie et pathologies associées : Mahchid BAMDAD (PU IUT)
- UE6 : Recherche Clinique, Entrepreneuriat et Projet Génie Biologique : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)
- UE 7 : Génétique Biologique et pathologies associées : Isabelle CREVEAUX (PU-PH Médecine) & Corinne AUBEL (MCU, Médecine)
- UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie : Frédérique PENAULT-LLORCA (PU-PH Médecine), Clémence DUBOIS Vacataire
- UE9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic : Audrey MIRAND (MCU-PH Médecine)
- UE10 : Développement instrumental en analyses biomédicales : Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)
- UE 11 : Reproduction humaine : Hanae PONS (MCU-PH Médecine) & Florence BRUGNON (PU-PH Médecine)
- UE 12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)

MASTER 2 - Parcours Diagnostic Biomédical

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Durée des épr.
3		UE 1 : Anglais	3											
					EvC		2	E + O	1H	1	E	1H	1	1H
		UE 2 : Qualité, procédure et application	6											
					EvC		2	E + M	1H	1	E	1H	1	1H
		UE 3 : Automatisme, logiciels de contrôle qualité et télébiologie	6											
					EvC		2	E	2x1H	1	E	1H	1	1H
		UE 4 : Informatique appliquée à la biologie médicale	3											
					EvC		2	E	E : 2x1H	1	E	1H	1	1H
		UE 5 : Nouvelles Thérapies appliquées en cancérologie	6											
					EvC		2	E + O	E : 2h + O : 3h	1	E	1H	1	1H
		UE 6 : Recherche clinique, communication et management	6											
					EvC		2	E + M	E : 2h	1	E	1H	1	1H
			30											
4		UE 7 : Entreprendre et innovation	6											
					EvC		3	E + M + S	1H	1	E	1H	1	1H
		UE 8 : Projet en biotechnologie	3											
					EvC		2	M + S	30 mn / étudiant				1	1H
		UE 9 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	21											
					EvC		4	M + S	1H / étudiant				1	1H
			30											

Responsables des UEs :

- **UE1 : Anglais : Susi BOYER-LEHNER (PRAG IUT)**
- **UE2 : Qualité, procédure et application: Carole ZANIN-SALORD (PAST IUT)**
- **UE3 : Automatisation, logiciels de contrôle qualité et télébiologie : Vincent SAPIN (PU-PH Médecine)**
- **UE4 : Informatique appliquée à la biologie médicale : Yannick BIDEZ (MCU-HDR Médecine)**
- **UE5 : Nouvelles Thérapies appliquées en cancérologie : Jacques Olivier BAY (PU-PH Médecine) & Frédérique PENAULT-LLORCA (PU-PH Médecine)**
- **UE6 : Recherche clinique, communication et management: Xavier DURANDO (PU-PH Médecine) + Emilie THIVAT (cadre CJP) + Aurélie CABRESPINE (cadre CHU) &**
- **UE7 : Entreprendre et innovation: Evelyne BERNARD (MCU IUT)**
- **UE8 : Projet en biotechnologie: Mahchid BAMDAD (PU IUT)**
- **UE9 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche : Mahchid BAMDAD & Emmanuelle MOUNETOU (PU IUT)**

Programme Formation bdiplômante – Master Diagnostic Biomédical UCA & Institut Armand Frappier – INRS Santé Laval-Canada

Période	Semestre	Pays	Cours	Crédits INRS
Septembre à Août	S1	France	Communication, management et projet professionnel (M1)	1
			Normes et qualité en biomédical et en milieu hospitalier (M1)	2
			Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associées (M1)	2
			Recherche clinique, communication & management (M2)	2
			Entreprendre et innovation (M2)	2
			Entrepreneuriat (M1)	1
			TOTAL	10
	S2	France	Projet génie biologique (M1)	1
			Microbiologie, Immunologie appliquées au diagnostic (M1)	2
			Anatomie pathologique – Mécanistique – Cancérologie (M1)	2
			Génétique biologique et pathologies associées (M1)	2
			Projet de recherche 1 (M1)	4
			TOTAL	11
Septembre à Août	S3	Canada	IAF6060 : Bioinformatique 1 OU SES9802 : Principes en toxicologie de l’environnement	3
			Projet de recherche 2	9
			TOTAL	12
	S4	Canada	SES9911 : Système immunitaire (Hématologie) OU SES9830 : Cours dans les matières spécialisées	3
			Projet de recherche 3	9
			TOTAL	12
			TOTAL	45

MASTER 1 - Parcours Diagnostic Biomédical double diplôme

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continu 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Crédits UE INRS Canada	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1		UE 2 : Communication, management et projet professionnel	3	1											
					EvC		2	E + O	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 3 : Normes et qualité en biomédical et milieu hospitalier	6	2											
					EvC		2	E + M	1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 4 : Biochimie appliquée au diagnostic et pathologies associés	6	2											
					EvC		2	E	E : 2x1H	1	E	1H	1	E	1H
		UE 6 : Projet Génie Biologique	3	1											
		EC : Entrepreneuriat			EvC		3	E + O + M	1h				1	E	1H
		UE 6 M2 : Recherche clinique, communication et management	6	2											
					EvC		2	E + M	E : 2h	1	E	1H	1	E	1H
		UE 7 M2 : Entreprendre et innovation	6	2											
					EvC		3	E + M + S	1H	1	E	1H	1	E	1H
			30	10											
		UE 6 : Projet Génie Biologique	6	1											
		EC : Projet Génie Biologique			EvC		2	S	30 min par étudiant				1	E	1H
		UE 7 : Génétique Biologique et pathologies associées	6	2											

2				EvC		3	E + S	E : 1H + 2H S : 3H	1	E	1H	1	E	1H
	UE 8 : Anatomie pathologique, mécanistique et cancérologie	6	2											
				EvC		2	E	1H	1	E	1H	1	E	1H
	UE 9 : Microbiologie, Immunologie appliquées au Diagnostic	6	2											
				EvC		4	E + S	E : 3x1H	1	E	1H	1	E	1H
	UE 12 : Stage en milieu professionnel ou en laboratoire de recherche	6	4											
				EvC		2	M + S	1H par étudiant				1	E	1H
		30	11											

Responsables des UE : Mahchid BAMDAD (PU IUT) en France et Frédéric VEYRIER (Professeur INRS Santé- Institut Armand Frappier – LAVAL Canada)

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2023-2024

Master Santé Publique

Parcours 1 : Éducation à la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes (EDUC)

Parcours 2 : Evaluation en santé (EVAL)

Parcours 3 : sciences du risque en santé environnementale et santé au travail (SRS-ET)

Parcours 4 : Education thérapeutique du patient (ETP)

Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable le 12/06/23

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12/09/23

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Laurent GERBAUD** lgerbaud@chu-clermontferrand.fr

Parcours, Niveau ...	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Parcours 1 : Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes (EDUC)	SIMAR Carine	carine.simar@uca.fr
Parcours 2 : Evaluation en santé (EVAL)	Laurent GERBAUD	lgerbaud@chu-clermontferrand.fr
Parcours 3 : Science du risque en santé environnementale et santé au travail (SRS-ET)	Marie Pierre SAUVANT-ROCHAT	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
Parcours 4 : Education thérapeutique du patient (ETP)	Anne BOYER	aboyer@chu-clermontferrand.fr

Contact en scolarité :

Parcours 1 : scolarite.inspe@uca.fr

Parcours 2/3/4 : scolarite.licence-master.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants
Assiduité aux TD	L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants
Assiduité aux TP	L'assiduité est contrôlée par l'émargement de l'étudiant (boursier, non boursier, stagiaire de la FC) et par la signature de la feuille de présence pour tous les étudiants
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 15 minutes après le début des épreuves pour le parcours 1. Pour les parcours 2, 3, 4, en cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée. La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci pourra permettre, à titre exceptionnel, l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen. En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M1 parcours 1	308h	Semaine 44 30 Octobre 2023 Semaine 25 21 Juin 2024
M1 parcours 2,3,4	200h	entre fin Octobre et fin Juin
M2 parcours 1	400h	Semaine 44 30 Octobre 2023 Semaine 28 12 Juillet 2024
M2 parcours 2,4	400h	entre mi-October et mi-Juillet
M2 parcours 1	400 à 600h	à partir de février

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation :

Parcours 1 : stage.inspe@uca.fr

Parcours 2/3/4 : scolarite.licence-master.medpha@uca.fr

- Parcours 2 : Evaluation en Santé (EVAL)

[GERBAUD Laurent, lgerbaud@chu-clermontferrand.fr](mailto:GERBAUD%20Laurent%2C%20lgerbaud%40chu-clermontferrand.fr) - copie à BELGACEM Bénédicte (référente pédagogique parcours 2) bbelgacem@chu-clermontferrand.fr

- Parcours 3 : Science du risque en santé environnementale et santé au travail (SRS-ET)

[SAUVANT-ROCHAT Marie Pierre, m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr](mailto:SAUVANT-ROCHAT%20Marie%20Pierre%2C%20m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr)

- Parcours 4 : Education thérapeutique du patient (ETP)

[BOYER Anne, aboyer@chu-clermontferrand.fr](mailto:BOYER%20Anne%2C%20aboyer@chu-clermontferrand.fr)

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 11 UE 12	15	X	
B	UE 19	9		X
C	UE 16 UE17 UE20	12	X	
D	UE13 UE 14 UE 15 UE18	24	X	

Master 2 - Parcours Éducation à la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE121 UE122	12	X	
B	UE125 UE126	9	X	
C	UE127 UE128	6		X
D	UE 1210 UE 1211	18		X
E	UE 129 UE1212	6	X	
F	UE123 UE124	9	X	

Master 2 - Parcours 2 : Evaluation en santé				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 221- UE 222 - UE 223 - UE 224 - UE 225 - UE 226	30	X	
B	UE 227 - UE 228 - UE 229 - UE 2212	15	X	
C	UE 2210	15		X

Master 2 - Parcours 3 : Sciences du risque en santé environnementale et santé au travail				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 321 - UE 322 - UE 323 - UE 324 - UE 325 - UE 326 - UE 327	30	X	
B	UE 328 - UE 329	12	X	
C	UE 3210	18		X

Master 2 - Parcours 4 : Education thérapeutique du patient				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 421 - UE 422 - UE 423 - UE 424 - UE 425 - UE 426	30	X	
B	UE 427 - UE 428 - UE 429 - UE 4210 - UE 4213	21	X	
C	UE 4211	9		X

MASTER 1 - Parcours 1-2-3-4

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 11 : Introduction à la santé publique	6	x	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		EC DEFINITION ET CONCEPTS DE BASE													
		EC ENJEUX ACTUELS ET SANTE PUBLIQUE													
		EC SYSTEME DE SANTE													
		EC PROMOUVOIR LA SANTE A L 'HEURE ACTUELLE													
		UE 12 : Eduquer et former en santé publique	9	x	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		EC DEFINITIONS DES CONCEPTS FONDAMENTAUX : EDUCATION ET ANDRAGOGIQUES													
		EC GRANDS COURANTS PEDAGOGIQUES ET ANDRAGOGIQUES													
		EC OUTILS ET METHODES EDUCATIVES ET ANDRAGOGIQUES													
		EC DE LA CONCEPTION A L'ANALYSE DES SITUATIONS D 'APPRENTISSAGE													
		UE 13 : Etat de santé et organisation	6	x	EvT		1	A					1	E	2H

	D	EC Etat de santé et organisation													
		UE 14 : Outils et méthodes statistiques et épidémiologie	9	x	EvT		1	A				1	E	2H	
EC Outils et méthodes statistiques et épidémiologie															
		30													
		UE 15 : Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	3	x	EvT		1	E	2H			1	E	2H	
2	C	EC Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail													
		UE 16 : Initiation à la recherche et au mémoire	3	x	EvC	100%	2	A				2	A		
		EC Initiation à la recherche et au mémoire													
		UE 17 : Prévention et promotion de la santé	6	x	EvT		1	E	3H			1	E	2h	
		EC PROMOTION DE LA SANTE : EDUCATION, PREVENTION ET PROTECTION													
		EC MODELES CONCEPTUELS EN PROMOTION DE LA SANTE													
		EC MILIEUX PROMOTEURS DE SANTE													
		EC AGIR EN PROMOTION DE LA SANTE													
	D	UE 18 : Méthodes en évaluation	6	x	EvT		1	A				1	E	2H	
		EC 1 : Méthodes en évaluation													
	B	UE 19 : Stage	9	x	EvT		2	A+S	45 min				2	A+S	45 min
		EC 1 : Stage													
	C	UE 20 : Anglais	3	x	EvT		1	A					1	E	2H
EC 1 : Anglais															
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 13	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt	
UE 14 EC1	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier (remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt)	
UE 16 EC1	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier Synthèse bibliographique, problématisation, analyse d'articles et analyses statistiques - dépôt exclusivement sur MOODLE	
UE 18 EC1	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier (remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt)	
UE 19 EC1	Nature de l'épreuve "Autre"	Parcours 1 : extraits de pages eportfolio et évaluations bilans stage étudiant	
UE 20 EC1	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier Synthèse d'articles dépôt exclusivement sur MOODLE	

En cas de nécessité, les évaluations des UE 11,12,16, 17, 19 et 20 pourront être organisées à distance suivant les modalités décrites ci-dessous.

MASTER 2 - Parcours Éducation à la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 121 : Gérer des projets en éducation et en promotion de la santé	6	x	EvT		1	A					1	E	2H
		UE 122 : Politiques d'éducation et promotion de la santé	6	x	EvT		1	A				2H	1	E	2H
	F	UE 123 : Méthodes d'évaluation en éducation à la santé	3	x	EvT		1	A					1	E	2H
		UE 124 : De l'éducation à la santé à l'ETP	6	x	EvT		1	A					1	E	2H
	B	UE 125 :Intersectorialité, territoires et éthique en santé	3	X	EvT		2	A					1	E	2h
		UE 126 :Former et accompagner en promotion de la santé	6	x	EvT		2	A					1	E	2h
			30												

4	C	UE 127 : Promouvoir la santé dès la petite enfance	3	x	EvT		1	A				1	E	2H
		UE 128 : Promouvoir la santé en milieu scolaire et universitaire	3	x	EvT		1	A				1	E	2h
	E	UE 129 : Promouvoir la santé de tous les jeunes : inclusion et équité	3	x	EvT		1	A				1	E	2H
	D	UE 1210 : Stage	9	x	EvC	100%	2	A		2	A	2	A+S	30 min
		EC STAGE AVEC RAPPORT DE STAGE												
		UE 1211 : Mémoire	9	x	EvT		2	M+S	1H			2	M+S	1H
		EC MEMOIRE AVEC SOUTENANCE ORALE												
	E	UE 1212 : Anglais	3	x	EvC	100%	2	A		2	A	1	E	2H
		EC ANGLAIS LANGUE ETRANGERE												2H
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 121	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier Démarche de projet - dépôt exclusivement sur MOODLE	Mutualisée avec l'UE 421
UE 122	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier Analyse de politiques / plaidoyer	Mutualisée avec l'UE 422
UE 123	Nature de l'épreuve "Autre"	Remise d'exercices sur l'ENT avec date limite de dépôt	Mutualisée avec l'UE 423
UE 124	Nature de l'épreuve "Autre"	Synthèse bibliographique avec remise d'exercices sur l'ENT avec date limite de dépôt sur l'ENT	Mutualisée avec l'UE 424
UE 125	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier Analyse éthique / analyse de territoires (dimensions géographiques, de compétences et lien avec les inégalités)	

UE 126	Nature de l'épreuve "Autre"	Ingénierie de module de formation	
UE 127	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier Etude de cas et plaidoyer en lien avec la prise e, compte des BFE et la lutte des ISS dès la petite enfance	
UE 128	Nature de l'épreuve "Autre"	Etude de cas et plaidoyer en matière d'école et d'université promotrice de santé	
UE 129	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier Pratiques professionnelles inclusives en promotion de la santé	
UE 1210	Nature de l'épreuve "Autre"	Extraits de pages eportfolio + évaluation bilan tuteur / étudiant	
UE 1212	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier Compréhensions en langue anglaise dans le domaine de la promotion de la santé	

En cas de nécessité, les évaluations UE 121 122 125 126 127 U128 UE129 UE1211 UE1212 pourront être organisées à distance suivant les modalités décrites ci-dessous.

MASTER 2 - Parcours évaluation en santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3		UE 221 : Concepts en évaluation à la santé, de la qualité aux politiques et des nouvelles technologies	6												
					EVT		1	A					1	E	2H
		UE 222 : Outils épidémiologiques en évaluation	6												
					EVT		1	E					1	E	2H
		UE 223 : Gestion des risques	3												
					EVT		1	A					1	E	2H
		UE 224 : Evaluation médico économique	6												
					EVT		1	A					1	E	2H
		UE 225 : Evaluation des politiques et programmes publics de santé niveau 1	6												
					EVT		1	A					1	E	2H
		UE 226 : Statistiques niveau 2 - mesures et techniques quantitatives en évaluation	3												
					EVT		1	A					1	E	2H
				30											

4		UE 227 : Accréditation, certification et EPP	3											
				EVT		1	E					1	E	2H
		UE 228 : Contractualisation en qualité, relations d'agence, évaluation de la prévention et audit	3											
				EVT		1	A					1	E	2H
		UE 229 : Evaluation des politiques et programmes publics de santé niveau 2	6											
				EVT		1	A					1	E	2H
		UE 2210 : Stage	15											
		EC1 STAGE		3	EVT	1	M					1	M	
		EC2 MÉMOIRE		12		2	M+S	20 mn				2	M+S	20mn
		UE 2212 : Anglais	3											
				EVT		1	M					1	M	
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 221	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt	
UE 222	Nature de l'épreuve "Autre"		Mutualisée avec M2 SRS-ET (UE 322) - Mutualisation de certains cours avec Master 2 « économie de la sante développement international »
UE 223	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt	
UE 224	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt	
UE 225	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt	
UE 226	Nature de l'épreuve "Autre"	Remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt	
UE 228	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt	
UE 229	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier à déposer sur ENT avec date limite de dépôt	

MASTER 2 - Parcours sciences du risque en santé environnementale et santé au travail

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3		UE 321 : Perception et communication sur le risque	3												
					EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE 322 : Outils épidémiologiques en évaluation	3												
					EvT		1	E					1	E	2H
		UE 323 : Outils toxicologiques	6												
					EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE 324 : Evaluation quantitative et qualitative du risque sanitaire	3												
					EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE 325 : Environnement et santé : 1/ fondamentaux – 2/ Risques environnementaux et milieux – 3/ Territoires et santé	6												
					EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE 326 : Statistiques – niveau 2 (analyses multivariées et de projection)	3												
					EvT		1	A					1	E	2H
		6													
				EvT		1	E	2H				1	E	2H	

			30												
4		UE 328 : Anglais	6												
					EvC		2	O+E					2	O+E	
		UE 329 : Projet Filière	6												
					EvT		2	M+S					2	M+S	
		UE 3210 : Stage	18												
					EvT		2	M+S					2	M+S	
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 322	Nature de l'épreuve "Autre"		Mutualisée avec M2 EVS (UE 222) - Mutualisation de certains cours avec Master 2 « économie de la sante développement international »
UE 326	Nature de l'épreuve "Autre"	remise d'exercices progressifs sur l'ENT (type CII) avec date limite de dépôt	Mutualisée avec l'UE 226

MASTER 2 - Parcours éducation thérapeutique du patient

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3		UE 421 : Education et promotion de la santé	6												
					EVT		1	A					1	E	2H
		UE 422 : Politiques d'éducation à la santé et de promotion de la santé	6												
					EVT		1	A					1	E	2H
		UE 423 : Méthodes d'évaluation en éducation à la santé	3												
					EVT		1	A					1	E	2H
		UE 424 : De l'éducation à la santé à l'ETP- pédagogie appliquée, représentation et déterminants	6												
					EVT		1	A					1	E	2H
		UE 425 : Formation des acteurs en ETP et ETP en cancérologie	6												
					EVT		1	A					1	E	2H
		UE 426 : ETP, activité physique et vie quotidienne	3												
					EVT		1	A					1	E	2H
			30												

4	UE 427	3												
				EVT		1	A					1	E	2H
	UE 428 : ETP, inégalités sociales de santé, travail, handicap, vulnérabilité	6												
				EVT		1	A					1	E	2H
	UE 429 : ETP et parcours de soin, périnatalité	3												
				EVT		1	A					1	E	2H
	UE 4210 : ETP, psychoéducation et addictions	6												
				EVT		1	A					1	E	2H
	UE 4211 : Stage	9												
	EC1 STAGE		3	EVT		1	M					1	M	
	EC2 MÉMOIRE		6	EVT		2	M+S	20mn				2	M+S	20mn
	UE 4213 : Anglais / Langue étrangère	3												
				EVT		1	M					1	E	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 421	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier Démarche de projet - dépôt exclusivement sur MOODLE	Mutualisée avec l'UE 421
UE 422	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier Analyse de politiques / plaidoyer	Mutualisée avec l'UE 422
UE 423	Nature de l'épreuve "Autre"	Remise d'exercices sur l'ENT avec date limite de dépôt	Mutualisée avec l'UE 423
UE 424	Nature de l'épreuve "Autre"	Synthèse bibliographique avec remise d'exercices sur l'ENT avec date limite de dépôt sur l'ENT	Mutualisée avec l'UE 424
UE 425	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier pratiques professionnelles dans le champ de la formation avec date limite de dépôt sur l'ENT	
UE 426	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier pratiques professionnelles dans le champ de l'activité physique - avec date limite de dépôt sur l'ENT	
UE 427	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier pratiques professionnelles dans le champ du médicament - avec date limite de dépôt sur l'ENT	
UE 428	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier pratiques professionnelles dans le champ du handicap - avec date limite de dépôt sur l'ENT	
UE 429	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier pratiques professionnelles dans le champ de l'ETP - avec date limite de dépôt sur l'ENT	
UE 4210	Nature de l'épreuve "Autre"	Dossier pratiques professionnelles dans le champ de la formation au patient - avec date limite de dépôt sur l'ENT.	